

**Ministère de L'Enseignement Supérieur et
De la Recherche Scientifique
Université Abderrahmane Mira de Bejaia**

**Faculté des Sciences Economiques, Des Sciences Gestions et des
Sciences commerciales**

Département des Sciences Economiques

Mémoire de master

Option : Economie Appliquée, ingénierie financière



Thème

***Problématique d'évaluation du risque de crédit à la PME
par la méthode scoring
Cas de la BADR de Kherrata***

Réalisé par :

M^{elle} BOULOUFAT Ouissam

M^{elle} GASMI Lamia

Les membres de jury :

Encadreur : P^r ACHOUCHE Mohamed

Président : M^r ABDERRAHMANI Fares

Examineur : M^{me} MIMOUNE Linda

2016 / 1017

Remerciements

Remerciements

Tout d'abord, nous remercions Dieu, tout puissant, pour la force et le courage qu'il nous a accordé.

Mes plus vifs remerciements à notre professeur et encadreur ACHOUCHE mohamed à son savoir, ses conseils et son orientation.

Sans oublier madame Zidat. R, ce qui nous a aidé et nous a guidé.

Nous remercions également les membres de jury qu'ils m'ont fait l'honneur d'accepter de juger ce travail et de participer à la soutenance.

Un grand merci au personnel de la banque BADR KHERRATA pour les conseils concernant la base de données.

Notre reconnaissance va également à tous mes amis de l'université de Abd Rahman Mira de Bejaia pour leurs aides, de près ou de loin, à la réalisation de notre travail.

Dédicaces

DEDICACE

Je dédie ce modeste travail

Aux deux personnes qui m'ont soutenu tout au long de ma vie et de mes études, à mes très chers et précieux parents les bien aimés Idriss et Hadda

A

Mon cher frère Youcef

Mes sœurs : Farida, Rebiha, et

Ses petits enfants adorées Hadil, Haithame, Ilyes

Mon grand père et ma grande mère, que je les souhaite une longue vie

Mon très cher fiancé Sofiane

Mon cher oncle Samir

Toute ma belle famille

Ainsi

Qu'à tous mes amis (es): Lamia, Chahinaz, Meryem, Zahia,

Samihha, Hassiba, Kahina, Wanassa, Nadia..

BOULOUFAT Ouissam

DEDICACE

Je dédie ce modeste travail

Aux deux personnes qui m'ont soutenu tout au long de ma vie et de mes études, à mes très chers et précieux parents les bien aimés Kamel et Malika

A

Mes chers frères Ayoub, et Khaled

Ma chère sœur adorée Khaoila

Mon grand père et ma grande mère, que je les souhaite une longue vie

Mon fiancé Hichem

Mes tantes et leurs enfants

Mes oncles et leurs enfants

Toute ma belle famille

Ainsi

Qu'à tous mes amis (es): ouissam, gamra, imane, zina, sabrina, ouafa, sara, zahia ...

GASMI Lamia

Sommaire

Sommaire

Introduction générale.....	01
Chapitre 01 : La banque et le financement des PME.....	03
Section 1 : Le fonctionnement bancaire.....	03
Section 2 : Définition et typologies des PME	05
Section 3 : Systèmes de financement des PME et ces contraintes.....	09
Chapitre 02 : Le risque de crédit.....	20
Section 1 : généralité sur les crédits.....	20
Section 2 : identification de risque.....	27
Section 3 : L'impact de crédit sur la consommation et l'investissement.....	30
Section 4 : Les risques liés au crédit.....	32
Chapitre 03 : La gestion du risque de crédit bancaire entre la méthode classique et méthode scoring.....	46
Section1 : Les moyens de la gestion de risque crédit.....	46
Section2 : L'analyse financière.....	51
Section 3 : La méthode scoring.....	60
Chapitre 04 : La gestion du risque de crédit par la méthode scoring.....	65
Section 1: présentation de l'organisme d'accueil BADR.....	65
Section 2 : analyse du risque de crédit par la méthode scoring.....	71
Conclusion général.....	83

Introduction
Générale

Introduction général

Introduction général

Par le passage de l'Algérie vers le système de l'économie de marché, après l'échec du système de l'économie dirigée, le système bancaire algérien a connu de sa part de nouvelles réformes.

Les PME jouent un rôle fondamental dans le processus de développement économique et social d'un pays, par la flexibilité de leurs structures, leur aptitude assurer une intégration économique et un développement des régions. Les PME ne sont pas uniquement un champ de recherche ou un objet d'étude figé, c'est aussi un objet de constitution. Elles sont considérées comme levier de croissance économique en raison de leur capacité d'innovation, de création de l'emploi et de richesse. La création de la PME explique un phénomène démographique important.

La banque c'est l'une des sources les plus importantes auxquelles recourent les PME, elle se définit comme étant un intermédiaire financier qui collecte des dépôts et redistribue les crédits.

Ces derniers peuvent provoquer des risques de types soit d'aléa moral, soit de sélection adverse. La banque à crée des mécanismes pour éviter ce genre de risque.

Ainsi, les banques par l'octroi des crédits exposent les risques, la banque doit être prudente de plus en plus, elle est impératif d'analysé tout demande de crédit pour tester la santé financière du demandeur de crédit afin de maitriser le risque en utilisant la méthode scoring.

Dans ce contexte, nous allons dans le cadre de notre recherche essayer d'apporter des éléments de réponse aux questionnements suivants :

« Quels sont les problèmes informationnels rencontrés par les banques lors de l'évaluation du risque de crédit des PME et quels sont les mécanismes utilisés pour réduire ce risque? ».

A travers ce travail nous essayerons d'éclairer les contraintes qui entourent l'octroi de crédit ainsi que la gestion de son risque, nous allons reparti notre travail en quatre chapitres :

- Le premier chapitre, portera sur quelque notion de base sur la banque, et aussi sur les PME, ensuite sur les systèmes de financement des PME,

Introduction général

- Le deuxième chapitre, présentera de manière générale les crédits et l'impacte de ce dernier sur la consommation et l'investissement ensuite, représentera aussi de manière générale le risque liés à l'octroi de crédit.
- Le troisième chapitre, portera sur les moyens de gestion du risque de crédit et les méthodes d'évaluation de risque crédit théoriquement avec l'analyse financier et la méthode scoring.
- Le quatrième chapitre, proposera une technique statistique appelée « la méthode scoring » qui sert à discriminer les demandes de crédits bancaire à l'aide d'une fonction, pour pouvoir prendre une décision pertinente.

Chapitre I

Introduction

La principale raison de la naissance et de développement de la relation entre une banque et une entreprise est toujours le besoin de financement.

Dans ce chapitre on a trois sections, la première section parle sur le fonctionnement bancaire et en trouve dans la seconde section la définition et typologie des PME, enfin la troisième section nous allons parler sur les systèmes de financements des PME et ces contraintes.

Section 01: Le fonctionnement bancaire

Etant donné que l'octroi de crédits fait partie des activités principales d'une banque, il s'avère nécessaire de faire un bref aperçu sur le fonctionnement bancaire.

1-1- Définition de la banque

«La banque est une entreprise qui produit du crédit ayant pour projet de procurer des services financiers, aux particuliers ainsi qu'aux entreprises. Elle est chargée de collecter des fonds, des mobilisations sous plusieurs formes, ce qui permet le financement de l'activité ou la réalisation d'un projet »¹

Dans une définition plus juridique, « les banques sont des institutions financières faisant des opérations de banque telles que définies par la loi et qui sont soumises aux dispositions législatives et réglementaires correspondantes. Les opérations de banque comprennent la réception des fonds publics, les opérations de crédit, ainsi que la mise à la disposition de la clientèle de la gestion des moyens de paiement »²

1-2- Les fonctions de la banque³

La banque remplit une multitude de fonctions tels que :

- La première des fonctions de la banque, la plus concrète, c'est celle de gérer les moyens de paiement. A ce jour, seules les banques peuvent rendre ce service.

¹ BAZDAKH. P et CHERARDI. S <<Dictionnaire d'économie >>édition Larousse, Québec, 2003, P82.

² LACHMAN. J «Financer l'innovation de PME », édition economica, paris, 1991, P32.

³ NARASSIGUN. P « monnaie, banque et banque centrale dans la zone euro », 1^{ère} édition, Boeck, mars 2004, pp85-86-87-88.

- Autre fonction, celle d'assurer la sécurité des transactions financières malgré la dématérialisation des titres. Il a fait que le vendeur soit bien payé pour le titre vendu, l'acheteur débité pour l'achat et les titres en sécurité.
- Troisième fonction, celle d'accorder des crédits. L'activité de crédit est très encadrée et ne peut être exercée que par quelques établissements habilités et selon des modalités elles aussi contrôlées, cette activité est liée à la réglementation prudentielle. La banque peut faire appel à la banque centrale pour se refinancer.
- Quatrième rôle des banques drainer l'épargne. Une partie de l'épargne sert à consentir des crédits. Une autre partie est placée pour votre compte dans des produits financiers. Les banques n'ont pas le monopole de cette fonction mais elles sont de plus en plus présentes dans ce secteur, à la fois parce qu'elles distribuent des produits de plus en plus nombreux et variés et parce qu'elles sont organisées en groupes qui intègrent toutes les fonctions.
- Enfin, cinquième rôle lié au précédent : pour gérer votre épargne, la banque sert d'intermédiaire sur les marchés financiers.

1-3- Typologie des banques en Algérie

Le secteur bancaire Algérien se compose actuellement d'une Banque Centrale d'Algérie, de banques commerciales publiques (ex : Banque Nationale d'Algérie BNA, Banque Extérieure d'Algérie BEA, Crédit Populaire d'Algérie CPA...), et de banques commerciales privées (ex : Société Générale, Al Baraka Algérie...).

1-3-1- La Banque Centrale

La banque d'Algérie est un établissement national doté de la personnalité civile et de l'autonomie financière. Elle a été créée par la loi n°62-144 votée par l'assemblée constituée le 13 Décembre 1962, sous le nom de la Banque Centrale d'Algérie, mais aux termes de la loi sur la monnaie et le crédit du 14 Décembre 1990, la Banque Centrale d'Algérie est dénommée Banque d'Algérie(BA).

Cette dernière est considérée comme la plus importante institution financière, elle joue un rôle fondamental dans l'exécution de la politique économique et financière du pays.

1-3-2- Les Banques Commerciales

Encore connues sous le nom de banques de dépôt ou de crédit, les banques commerciales sont les plus anciens types de banque.

Les banques commerciales représentent un intermédiaire entre les agents économiques qui disposent d'un surplus financier et ceux souffrant d'un déficit.

Afin de répondre aux besoins en capitaux des agents économiques, les banques commerciales créent de la monnaie par l'opération de crédit.

Section 02: Définition et typologies des PME

Dans cette section, nous allons aborder la définition de la PME, en suit étudier les caractéristiques, puis nous allons présenter les différents typologies de PME.

2-1- Définition de PME

Selon Julien et Morel⁴ il existe une certaine difficulté de définir ce concept due notamment à sa diversité : « *La PME est un concept flou dont les définitions varient* » Cette diversité se manifeste à travers deux aspects essentiels : la dimension en premier lieu car la population des PME regroupe des entreprises allant de celles comptant cinq employés à d'autre comptant 200 employés ou plus, ce qui a fait apparaitre actuellement une tendance qui consiste à étudier séparément les moyennes entreprises, les petites entreprises et les très petites entreprises. En second lieu, cette diversité se trouve au niveau du statut juridique des PME qui sont définies comme des entreprises indépendantes qui comptent un nombre de salariés et un volume d'actif limité.

2-2- Les caractéristiques des PME

Les PME possèdent des caractéristiques hétérogènes qui varient en fonction des atouts qui leur confèrent des avantages mais aussi des faiblesses qui entravent leur développement.

- La fluidité de la circulation de l'information favorisée par le nombre réduit des employés de la PME, ce qui rend la communication entre ses dirigeants très fluide, augmentant ainsi les potentialités de concertation et de réactivité ;

⁴ Julien et Morel « la PME une entreprise humaine », Ed. De Boeck, 1998, P 13.

- La concertation de l'effort du fait que la PME ne détient qu'un marché ou un segment de marché qu'elle maîtrise parfaitement, ce qui lui donne en permanence une vision nette de son évolution et lui permet de réaliser la meilleure adéquation produit /marché.
- L'autonomie qui demeure pour un grand nombre des PME très relative, du fait de leur orientation vers la sous-traitance pour les grands groupes ;
- La fragilité de la structure financière ou la majorité des bilans des PME est caractérisée par le prix élevé du court terme ;
- Le manque de notoriété car les PME sont en général peu connues, aussi bien du public que des éventuels partenaires de l'entreprise (fournisseurs, clients, administrateurs, banque), ce qui engendre un manque de confiance de ces derniers à son égard.
- La difficulté de se procurer des ressources financières et humaines à cause de sa faible capitalisation et son manque de notoriété, au même titre que le recrutement des compétences professionnelles qui préfèrent vendre leurs services aux grands groupes pour diverses raisons, notamment le salaire et le choix de carrière.

2-3-Critères de classification des PME

Les petites et moyennes entreprises peuvent être classées selon plusieurs critères à savoir :

2-3-1- Classification selon la forme juridique

Dans ce cas on distingue deux secteurs principaux

a) Le secteur public

Ce secteur regroupe toutes les entreprises productives appartenant à l'Etat et les collectivités locales, il se subdivise en deux types d'entreprises.⁵

a-1) Les entreprises publiques : ce sont des entreprises dont les capitaux (techniques et équipements financiers) appartiennent à part entière à l'Etat.

Elles regroupent les établissements publics industriels et commerciaux, les entreprises nationales et locales, et les régions directes.

⁵Yeves MORVAN, « fondement de l'économie industrielle », Ed Economica, Paris, 1985, P.483-484.

a-2) Les entreprises semi publiques: elles traduisent la coopération entre l'Etat et/ou les collectivités publique, d'une part, les sociétés privées d'autre part. Elles regroupent les sociétés d'économie mixte, les concessions et les régies intéressées.

b) Le secteur privé

Il regroupe l'ensemble des entreprises qui relèvent du droit privé ou la propriété des capitaux est confiée aux particuliers, on distingue les entreprises individuelles et les entreprises sociétaires dont les EURL constituent un cas limité⁶.

b-1) Les entreprises individuelles : Ce type d'entreprise s'adapte à la forme de la (EURL) Entreprise Unipersonnelle à Responsabilité Limitée, que le code de commerce algérien a introduit par le décret législatif 93-08 du 23-04-1993

« Elle ne comporte qu'une seule personne, en tant qu'associé unique qui exerce les pouvoirs dévolus à l'ensemble des associés ».

b-2) Entreprise sociétaire : Il s'agit d'entreprise détenue au moins par deux personnes, elle peut avoir plusieurs formes :

- **Société en nom collectif (SNC) :** comme elle a défini par l'article 551 du code de commerce Algérien, c'est une société de commerçant elle constitue au moins deux personnes qui peuvent être des personnes physiques ou morales.
- **Société en commandité simple (SCS) :** ce n'est qu'après la promulgation du décret législatif 93-08 du 5-04-1993 que la SCS a été introduite en Algérie, elle se caractérise par l'existence de deux groupes d'associés :
 - Les commandités qui ont la qualité de commerçant et sont solidairement responsables des dettes.
 - Les commanditaires qui sont des associés qui ne sont responsables des dettes sociales qu'à concurrence de leurs apports.
- **Société à responsabilité limitée (SARL) :** l'article 564 du code de commerce a défini la SARL comme suit : « la SARL est constituée entre les associés qui ne supportent les pertes qu'à concurrence de leurs apports ».

⁶Yeves MORVAN, op.cit. P. 480-481.

- **Société par action (SPA) :** c'est une société dont le capital est réparti entre les actionnaires dont leur responsabilité est limitée aux apports, et leurs titres sont librement négociables.

2-3-2- Classification selon le secteur d'activité

Les PME n'ont pas un secteur d'activité spécifique, leur champ d'activité est très vaste, mais les entreprises peuvent être classées selon 03secteurs d'activités.

a) Le secteur primaire

Le secteur primaire assure les activités d'approvisionnement, il regroupe l'ensemble des entreprises agricoles, ou celles travaillant dans les domaines de l'extraction et de l'exploitation forestières, c'est-à-dire l'ensemble des entreprises ayant une activité principale directement liée à l'exploitation des ressources naturelles.

b) Le secteur secondaire

Ce secteur regroupe l'ensemble des entreprises produisant des biens économiques, c'est-à-dire l'ensemble des entreprises dont la production provient d'une activité de transformation des matières premières. Il correspond à l'industrie.

c) Le secteur tertiaire

Il regroupe l'ensemble des entreprises dont la fonction est de fournir des services qu'ils soient marchands (commerce, hôtellerie, enseignement), à destination des entreprises ou des particuliers.

Section 03 : Systèmes de financement des PME et ces contraintes

Dans cette section, nous allons étudier les différents systèmes de financement particulièrement le financement bancaire, ensuite le rôle de PME dans l'optique de développement économique algérien, enfin les contraintes liées au développement des PME.

3-1-Les systèmes de financement des PME

3-1-1- L'autofinancement

On appelle autofinancement l'opération qui consiste pour une entreprise à financer ses investissements sans faire appel à des capitaux extérieurs. Elle se finance donc avec ses propres capitaux⁷.

Le recours systématique et prioritaire à l'autofinancement s'explique notamment sur la base de variables subjectives telles que la volonté d'indépendance et d'identification du patrimoine de la famille au point d'y être assimilé. En effet, les bénéfices réalisés sont de fait réinvestis dans la PME. Cette assimilation a des conséquences défavorables pour la survie de la PME.

L'ors du décès du dirigeant, le patrimoine risque d'être insuffisant pour payer les droits de succession. Les héritiers sont alors confrontés à la vente ou à la liquidation de l'entreprise (PME).

Par ailleurs, une autre variable de nature objective, réside dans la souplesse de l'autofinancement comme instrument de financement, d'où la décision relève généralement de la seule volonté du dirigeant. En outre, les dirigeants de PME semblent associer un coût nul à l'utilisation de l'autofinancement, ignorant en cela son coût d'opportunité. En effet, l'absence de coût explicite pousse donc les dirigeants de PME à privilégier cette source de financement, et ce, au mépris de la réalité économique.

a) Les limites de l'autofinancement

Le recours au système de l'autofinancement de la PME limite la croissance de cette dernière à sa capacité bénéficiaire diminuée de l'impôt qui affecte les résultats réalisés. Le

⁷ Bernet L-ROLLAND(2008), « Principes de techniques bancaires », 25^{ème} édition, DUNOD, Paris, p336.

dirigeant de PME peut être tenté de minimiser l'impact fiscal par divers biais comptable ou d'autres artifices.

De ce fait, la fiscalité a un impact néfaste sur les possibilités de croissance des PME. En induisant un comportement de limitation du bénéfice, la fiscalité réduit le potentiel de l'autofinancement de la PME, alors qu'il est la source de financement privilégiée du propriétaire-dirigeant. A défaut de pouvoir se financer à suffisance par autofinancement, la PME se tourne vers le crédit bancaire qui constitue la principale source de financement extérieure.

Il est à signaler que le financement informel est important dans le financement des PME, notamment dans les pays en voie de développement. Sans consacrer un élément pour ce type de financement, nous tenons juste à faire référence à son existence.

3-1-2- Le microcrédit

Selon VINCENT.F « le microcrédit est la mode. Conçu essentiellement comme une facilité de paiement, les organismes d'aide internationale mais aussi les banques privées l'utilisent pour en faire un moyen de financement du développement. Cependant, si ces crédits servent effectivement d'outil de développement, ceci dépend de plusieurs facteurs : du montant, il s'agit généralement de sommes entre 100 et 5000 dollars, du taux d'intérêt appliqué, du choix du bénéficiaire ciblé et de forme de garantie choisie »⁸.

Essentiellement, ces nouvelles stratégies de financement visent la création d'entreprises au sein des populations à faible revenus, en procurant à la fois un capital et de la formation.

Pour J. SERVON. L⁹ « cette nouvelle vague de développement économique local met au centre l'homme plutôt que le territoire, cible des populations spécifiques et se traduit de plus en plus par des partenariats publics /privés. Parmi les nouvelles stratégies, on trouve les programmes de développement des micro-entreprises ». Pour le cas de l'Algérie, ces programmes sont mise en œuvre par les dispositifs tel que ANSEG, CNAC, ANGEM, ...etc.

⁸ VINCENT.F « le système du micro-crédit, permet-t-il le développement ? », In Revue Problèmes économiques, N°2666-24 Mai 2000, P25.

⁹ J. SERVON. L « le micro-crédit et la nouvelle vague de développement économique local aux Etats Unis, In DEMAZIERE « Du local au global, les initiatives locales pour le développement économiques en Europe et en Amérique », Ed L'Harmattan. 1996. P341.

Le microcrédit fait partie de la micro finance. Il consiste en un nouveau modèle bancaire basé sur la proximité culturelle et géographique entre le prêteur et l'emprunteur.¹⁰

Il existe deux formes de microcrédit :

- Le microcrédit professionnel destiné à la création d'entreprise ou d'activités par des personnes en difficulté. Ce type de financement s'inscrit dans une logique d'insertion professionnelle ;
- Le microcrédit social ou personnel, qui aide les ménages en difficulté à faire face à leurs besoins de consommation pour accéder à l'emploi et au logement, et favoriser l'insertion sociale.

3-1-3- Le capital risque

Le recours à l'apport de capitaux par une société de capital-risque est l'une des formes que peut prendre l'ouverture de capital d'une entreprise (notamment la PME) le capital-risque est défini par SHILSON comme étant « le fait de supporter une activité entrepreneuriale en lui apportant un financement et en lui prodiguant (montrant) des conseils managériaux, afin d'exploiter des opportunités de marché et de réaliser des gains en capital à long terme plutôt que des dividendes »¹¹

Pour investir dans une entreprise (PME) les critères retenus par les sociétés de capital-risque sont généralement les qualités humaines et managériales des dirigeants, la fiabilité de l'information dispensée par l'entreprise, l'existence d'opportunités sur le marché choisi et la possibilité d'établir un accord détaillé avec les dirigeants des PME.

Donc, la condition principale à l'entrée d'une société de capital-risque au capital d'une PME est la réduction de l'asymétrie informationnelle. En effet, le contrôle de l'information et de la politique financière, voire l'association du « capital-risqueur » aux décisions financières qui s'ensuivent, réduisent bien entendu l'autonomie de la PME et impliquent l'émergence de cout d'agence importante. Les moyennes entreprises à croissance rapide sont les utilisateurs les plus probables de capitale à risque, cela explique également le rôle marginal de ce type de financement. Plutôt qu'un substitut au crédit bancaire, il apparaît qu'il s'agit d'un mode de

¹⁰ Michel ROUX « Master Banque de détail », Edition ESKA, 2010, P380.

¹¹ Cité par Wtteewulge. Robert et al « La PME : une entreprise humaine », édition DeBoeck Université, 1998. P129.

financement complémentaire à ce dernier.¹² Aussi, l'arrivée d'une société de capital-risque qui intervient dans la gestion de l'entreprise est en effet d'être un signal rassurant les banques.

Notons qu'en Algérie, ce système de financement des PME par capital-risque est au stade embryonnaire, et donc, c'est le financement par crédit bancaire et micro crédit qui sont mis à la disposition des PME pour se financer. En effet, l'économie algérienne est en transition vers l'économie de marché gardant toujours la caractéristique d'une économie d'endettement.

3-1-4- Le marché financier : l'introduction en bourse

Une autre forme classique d'ouverture du capital de l'entreprise est l'introduction en bourse. Du point de vue de l'analyse économique, le coût de financement s'établit sur des bases similaires à celle de l'autofinancement. Néanmoins, le recours au marché public et à la cotation entraîne des coûts de transactions complémentaires et les coûts de transactions du marché. Ces derniers comprennent les commissions de courtage, les taxes et frais liés à la publicité et à l'impression des titres et des coûts résultant des contraintes légales d'information et publicité.

3-1-5- Le financement traditionnel : le financement bancaire

Les PME sont rarement en mesure de recourir directement aux marchés financiers et à leurs produits. Le banquier constitue donc leur première source de financement externe (la banque est le partenaire privilégié des PME).

D'ailleurs, plusieurs études démontrent qu'après l'autofinancement, les PME recourent prioritairement à l'endettement bancaire¹³. Cette situation s'explique par plusieurs facteurs, le recours direct au marché des capitaux implique des coûts de transaction supplémentaires, ces coûts constituent une barrière à l'entrée pour les PME.

3-1-6- Les incitations financières aux PME

Divers instruments d'incitations financières aux PME ont été initiés dans les différents pays développés et en développement à des degrés différents, selon bien sur la place ou

¹²Wtteewulghe. Robert et al : Op.Cit, P144.

¹³Wtteewulghe. Robert et al : Op.Cit, P129.

l'importance qu'attribue la politique de chaque pays concerné à la promotion du secteur de la PME.

Pour promouvoir l'investissement (notamment privé) et le secteur des PME en particulier, un double système d'incitation financière et fiscale est appliqué. D'une part, l'instrument auquel on a le plus souvent recours pour orienter les ressources publiques vers la promotion de l'investissement réside dans les incitations fiscales basées principalement sur l'exemption de l'impôt sur certaines dépenses d'investissement, la libération et l'accélération des amortissements, le report sur plusieurs années des pertes, etc.

D'autre part, l'incitation financière, en particulier basée sur des crédits à des taux bonifiés constitue un facteur de promotion de l'investissement du secteur des PME. Donc, ce double système d'incitation fiscale et financière a pour objectif l'aide éventuelle et l'encouragement pour renforcer la structure productive des PME. D'ailleurs, c'est ce double système d'incitation qui est appliqué en Algérie dans le cadre des réformes et la politique de promotion de la PME.

Nombreux pays industrialisés ont procédé à la modernisation de leurs systèmes de crédit et engendrent de véritables crédit industriels, en effet, ils ont confié ces crédits à des institutions spécialisées autre que les banques commerciales. On peut citer les Instituts de Développement Régional (IDR) de France, les Small Business Administration (SBA) des USA, et les institutions financières spécialisées (IFS). En fait, leurs contributions ne se limitent pas à la politique active de la création et la transmission des PME pour le renforcement de leur structure financière, ces institutions sont aussi des partenaires des PME en fonds propres, ce partenariat avec les PME prend la forme d'interventions en termes de conseils d'orientations au sujet de financement et de gestion.

3-1-7- Le financement de création des PME

La création d'entreprise relève d'une problématique qui consiste dans le financement d'un projet d'investissement sans pouvoir disposer d'éléments de références passés, ni actifs intrinsèques au projet capables de garantir les fonds prêtés, d'où la banque est réticente de miser sur le projet.

Pour le cas de PME innovantes la difficulté réside dans le financement de l'immatériel, en d'autres termes la recherche et l'innovation qui représentent pour une banque un risque trop élevé. Les intermédiaires financiers en particulier les banques craignent une

mortalité rapide du projet de création d'entreprises (PME), qui ne lui permette pas le remboursement des fonds prêtés.

Face à de telles contraintes, les banques commerciales ne peuvent supporter seules sans autres accompagnement, le poids lié à cette fertilisation, les pouvoirs publics ont un rôle important à jouer, les moyens sont multiples : fiscalité, charges sociales, aides remboursable, etc. mais quelles qu'en soient les formes, l'intervention des pouvoirs publics doit être coordonnée avec les différentes banque (publiques et privées, d'affaires et commerciales...).

3-2-Le rôle de PME dans l'optique de développement économique algérien

Le rôle de PME dans toute économie est très important car il permet et contribue à la croissance et au développement économique, avec la création d'emplois, et la participation à la distribution des revenus.

3-2-1- La PME, facteur de création d'emploi

Un groupe d'avis souligne le rôle positif des PME dans l'emploi, la production, l'investissement, l'exportation et l'innovation. En matière de création d'emploi, il est essentiel de rappeler que les PME disposent d'un atout important. Les possibilités d'emploi créés par ces entreprises utilisent relativement moins de capital que celles engendrées par les grandes entreprises. Les PME peuvent également contribuer à une distribution plus équitable du revenu.

Globalement, les observations provenant de nombreuses économies mettent en évidence le rôle des PME dans la création d'emploi, mais la situation varie selon la taille et le type de PME ainsi que selon les économies.

L'idée que les PME constituent le principal vivier d'emploi est désormais bien implantée dans le paysage. Cette relation, essentiellement favorable aux Très Petite Entreprise (TPE), repose sur l'observation d'une relation inverse entre taille et taux de croissance globalement vérifié en dépit de quelques altérations temporaires.

3-2-2- La PME, facteur de croissance économique

Un nombre croissant de PME exportent et s'implantent à l'étranger, notamment dans l'Union Européenne et en Afrique.

Le secteur des PME est d'une grande variété et joue un rôle importante dans l'économie, l'éventail est large, de la modernité de l'activité à la grande simplicité des activités traditionnelle des établissements servent surtout le marchés intérieur aux exportateurs, en effet la PME est un enjeu macroéconomique majeur créateur d'emploi et de richesse.

3-2-3- La PME, moteur de développement régional et base d'équilibre

Un développement économique équilibré pour une nation n'est atteint que lorsque chaque citoyen peut disposer des moyens de faire carrière dans sa région ou dans sa localité sans être dans l'obligation de s'expatrier vers quelque grands centre urbaine.

Cet objectif qui est celui de toute politique d'aménagement du territoire ne peut être atteint qu'avec le concours actif des PME dont l'intégration à un tissu économique préexistant est plus facile que celle de la grande entreprise.

Les PME font un effort de recherche et de développement dont elles investissent soit directement, soit en ayant recours à d'autres entreprise, à des laboratoires publics ou encore du laboratoire du groupe industriel auxquelles appartiennent. Elles peuvent avoir recours par ailleurs aux centre serveurs de résultats scientifiques et technologiques ou au Fonds de la Recherche et de la Technologie (FRT).

3-2-4- La PME, facteur de promotion sociale

Pour s'inscrire efficacement dans le processus de développement, les entreprises doivent aujourd'hui, prendre en compte d'autre objectifs, dans leurs stratégies, en plus de l'efficacité économique.

En effet, si auparavant, le rôle de l'entreprise était limité à la simple production des biens et services pour réaliser un profit et par conséquent, participer à la croissance économique nationale, le nouveau concept de développement durable met à sa charge des nouvelles responsabilités vis-à-vis de son environnement notamment social et écologique.

Dans une économie en voie de développement comme celle de l'Algérie, la PME occupe certainement une place de grande importance en vue de sa participation efficace à la promotion de la dimension sociale.

3-2-5- La PME, facteur de souplesse et de renouvellement industriel

La souplesse d'une économie est jugée à sa capacité de faire face aux déséquilibres (conjoncturels ou structurels) induits par l'évolution économique. Les déséquilibres sont d'autant plus intensément ressentis qu'ils affectent des branches concentrées et lourdes et des entreprises de grande taille. Ces dernières se caractérisent par une certaine rigidité de structure à l'adaptation rapide au changement.

Le tissu des PME par contre ressent et réagit à un déséquilibre économique de manière inégale et différente selon les situations respectives des entreprises, ainsi ce tissu joue un rôle d'amortisseur qui ralentit les effets de la crise et qui dynamise la relance par sa capacité de réaction rapide.

Au-delà de cette souplesse, les PME sont source de renouvellement industriel à travers le processus de disparition et de création d'entreprises, c'est-à-dire que si les PME se caractérisent par un certain degré de mortalité et par une plus grande sensibilité en phase de récession, elles représentent le gros des troupes au niveau de la création des entreprises et réagissent plus rapidement à toute politique de relance de l'activité économique.

Elles constituent ainsi un facteur de renouvellement et de vitalité industrielle par la diversité de leur présence sectorielle.

L'essentiel pour le tissu économique est de maintenir un taux de naissance de ces entreprises dit taux de rotation ou de renouvellement positif et de qualification progressive par la création de nouvelles activités porteuses et à forte valeur ajoutée.

3-2-6- La PME, base de la sous-traitance

Nous appelons sous-traitance, tout travail dont la réalisation nécessite l'intervention d'un agent extérieur à partir, soit de la définition du travail (en réalisant le document de définition détaillée), soit de la définition des méthodes de travail (en réalisant le document méthode), soit encore de l'exécution du travail (en exécutant la pièce ou le service), cette intervention se faisant jusqu'à l'aboutissement complet du travail.

Dans l'industrie, on distingue :¹⁴

- a) **La sous-traitance de capacité :** il s'agit de produire le même bien que l'entreprise principale, afin de permettre à celle-ci de faire face à une augmentation brusque de la demande.
- b) **La sous-traitance de spécialité :** il s'agit de produire une pièce qui s'intégrera dans le produit de l'entreprise principale. Celle-ci préférant confier à d'autres les fabrications d'éléments qui sortent de son métier.

3-3- les contraintes liées au développement des pme en Algérie et les solutions préconisées

L'Algérie est un pays qui souffre d'un handicap institutionnel et constitue un frein pour une croissance économique durable malgré efforts consentis par les pouvoirs publics pour créer un environnement favorable à l'expansion de secteurs des PME.

3-3-1- Les contraintes liées au développement de la PME en ALGERIE

Des difficultés inhérentes sont plus pénalisantes aux PME qui confrontent énormément d'obstacles qui handicapent leurs créations, expansion et développement. Les principales difficultés que rencontrent les PME en ALGERIE sont les suivantes¹⁵ :

a) Les contraintes découlant des activités informelles dites souterraines

Le secteur informel est un secteur non structuré, que l'on désigne aussi sous les appellations d'économie souterraine ou d'économie parallèle, qui renvoie à cette sphère de l'économie où les unités de production exercent hors des circuits économiques et financiers formels ,dans la clandestinité, sans remplir les procédures légales de création (registre de commerce) et /ou de fonctionnement et d'exploitation(déclaration des impôts) .

L'accès à l'information devra répondre aux préoccupations et attente aussi bien des chefs d'entreprises, des associations professionnelles et autres utilisateurs.

De nos jours, l'environnement socioéconomique de la PME algérienne reste prédominé par le secteur informel. Ses manifestations sont diverses et concernent plusieurs

¹⁴ Gilles BRESSY et Christian KONKUYT(2004), « Economie d'entreprise », 7^{me} édition, DALLOZ, paris, p28.

¹⁵ Youcef KORICHI et al , « Les PME en Algérie : Etat des lieux , contraintes et perspectives » Université KasdiMerbah Ouargla, Octobre 2014.

domaines, à savoir la non-déclaration ou la sous-déclaration des ressources humaines, financières et même technique et/ou technologiques, la fraude fiscale et la concurrence déloyale des importateurs qui réussissent à contourner les barrières tarifaires.

A défaut, les PME sont négativement affectées, notamment en matière de données relatives aux banques de données et statistiques sur les entreprises, données sur les marchés, au plan national ou local et faible utilisation de l'outil internet dans le monde des affaires.

b) Les contraintes relatives au marché de travail

En Algérie, le marché de travail est encore instable et sujet à tous les dépassements possibles. Les contraintes qu'il subit sont multiples. Nous pouvons citer les plus importantes :

- Le manque accru des experts en management, des gestionnaires, des techniciens qualifiés..... ;
- L'existence de fortes contraintes dans la gestion des ressources humaines (la gestion des contrats, des procédures et des couts de licenciement...);
- L'inexistence d'instituts de formation spécialisés et la faiblesse de la qualité des programmes assurés ;
- L'inadaptation des formations dispensées par les universités avec les besoins réels des entreprises et en matière des techniques modernes de management, gestion et de marketing ;
- Les difficultés de la pratique des langues étrangères chez la plupart des nouveaux diplômés.

c) Les contraintes liées au foncier industriel

La question du foncier est encore d'actualité dans le climat des affaires en Algérie, et ce malgré la mise en place des Comités d'Assistance pour la Localisation et la Promotion des Investissements(CALPI) en 1994 au niveau des Wilayas.

La contrainte liée au foncier industriel est l'une des causes principales du recul de nombreux projets et des intentions d'investissements (étrangers surtout). Le manque de transparence dans le traitement des dossiers présente un obstacle sérieux pour la promotion des investissements.

De nombreux opérateurs algériens continuent de déplorer les contraintes liées à la cherté du foncier industriel qui, selon eux bride leur développement. La tension sur le foncier industriel s'est traduite par une augmentation significative des prix. Les investisseurs étrangers se plaignent également de la cherté du foncier en Algérie. A la rareté s'ajoute alors l'obstacle des prix et c'est un problème qui entrave l'essor de l'investissement.

d) Les contraintes d'ordre administratif et judiciaire

L'un des problèmes les plus rencontrés par les PME algériennes au cours de chaque étape du processus de leur développement (création, expansion...) est bien celui de la complexité des démarches administratives. La réforme de l'administration, du droit des affaires et de la fiscalité reste lente et inachevée et la complexité et la lourdeur des formalités administratives retardent de nombreux entrepreneurs, qu'ils sont aujourd'hui confrontés aux difficultés bureaucratiques qui découragent l'investissement.

Aujourd'hui, les pratiques bureaucratiques et la corruption caractérisent encore l'administration publique. Ses faibles performances sont dues essentiellement au fait qu'elle n'a jamais été l'objet d'une mise à niveau, tant de ses moyens que de ses méthodes de travail. Il est impératif pour la réussite de la promotion de la PME et du secteur privé, de commercer une réelle mise à niveau de l'ensemble des institutions intervenant dans l'environnement macroéconomique des entreprises, privées ou publiques, soit elles.

Conclusion

En guise de conclusion, les PME sont particulières avec leur contribution à la création de l'emploi et de richesse. Au sujet de financement de ses dernières, plusieurs systèmes de financement existent tel que : l'autofinancement, le microcrédit, le capital-risque, etc. Mais, le crédit bancaire est la source de financement la plus utilisée par les entrepreneurs (PME) surtout en ce qui concerne le crédit à court terme et long terme dans la plus part des pays industrialisés ainsi que dans les pays en développement.

Chapitre II

Introduction

Dans ce chapitre intitulé le risque de crédit bancaire, nous allons aborder un ensemble de notions et de concepts théoriques nécessaires qui permettent d'aborder notre thème, qui pour rappel, est intitulé la problématique d'évaluation de risque de crédit cas à la BME.

Au départ, nous commençons par la représentation des crédits bancaires, puis l'identification de risque, par la suite, nous dégagerons l'impact de crédit sur l'investissement et la consommation et en fin nous traiterons les risques liés aux crédits.

Section 1 : généralité sur les crédits

Dans cette section, nous examinerons des crédits d'études en général, à travers la définition des crédits et de son rôle et nous terminerons par les types de crédit.

1-1-Définition du crédit bancaire

«Le mot crédit vient du mot latin- credere- qui signifie faire confiance».¹

«faire crédit, c'est faire confiance, c'est donner librement la disposition effective et immédiate d'un bien réel ou d'un pouvoir d'achat, contre la promesse que le même bien ou un bien équivalent, vous sera restitué dans un certain délai, le plus souvent avec rémunération du service rendu et du danger couru, danger de perte partielle ou total que comporte la nature même de services »².

Au terme de l'article 68 de l'ordonnance n° 03-11 du 26 août 2003 relative à la monnaie et au crédit, le concept de crédit est défini comme étant : «...tout acte à titre onéreux par lequel une personne met ou permet de mettre des fonds à la disposition d'une autre personne, ou prend dans l'intérêt de celle-ci, un engagement par signature tel qu'aval, cautionnement ou garanti. Sont assimilées à des opérations de crédit, les opérations de location assorties d'options d'achat, notamment le crédit-bail... »³.

¹ Le petit Larousse illustré, édition Dalloz, Paris, 1995 .

² G. DUTAILLIS, le risque de crédit bancaire, 3^{ème} édition, édition Economica, Paris, 1999.

³ Journal officiels de république algérienne.

1-2-le rôle du crédit bancaire

Le crédit joue un rôle multiple :

1-2-1- le crédit permet l'échange

Le concours bancaire sous forme de crédit donne la possibilité sur des créances, ainsi de bénéficier à l'avance d'un pouvoir d'achat ou d'échange aux entreprises. Cette anticipation assure la continuité du processus de production et de commercialisation sur les marchés intérieurs et/ou extérieurs.

1-2-2-Le crédit stimule la production

La croissance de la production et sa modernisation dépendent généralement de l'innovation et le renouvellement des équipements. Le recours aux crédits permet aux chefs d'entreprises d'acquérir les outils adaptés et nécessaires pour accroître, en matière quantitative sa production.

1-2-3-Le crédit amplifie développement

Au plus des agents économiques bénéficiaires au crédit, les effets de celui-ci s'étendent indirectement à d'autres agents.

1-2-4-Les crédits créent de la monnaie

Quand une banque accorde un crédit, elle utilise des ressources sous forme de dépôt, elle crée des flux monétaires sans priver les déposants de possibilités de retirer leur dépôt.

Tout au long de son cycle de vie, l'entreprise éprouve des besoins d'investissement parfois liés au renouvellement des équipements, parfois à une expansion ou innovation dans ces capacités de production. Ces besoins sont souvent très importants ; pour les satisfaire, l'entreprise fait appel à :

- _ L'autofinancement (l'entreprise se finance par ses propres capitaux)
- _ L'accès aux marchés financiers ou l'appel à l'épargne publique.
- _ Le crédit bancaire.

1-3-Typologie de crédit

Les différents types de crédit sont les suivantes :

1-3-1-les crédits d'investissements

L'investissement est une dépense effectuée au présent dans l'espoir de réaliser des gains futurs

L'entreprise peut avoir des besoins d'investissement liés à la création et/ou le renouvellement des équipements ou à une extension de ses capacités de production. Nous distinguons dans ce cadre :

a) Les crédits à moyen terme

Les crédits à moyen terme d'investissement s'inscrivent dans la fourchette de 2 à 7 ans. Ce type de crédit permet de financer non seulement le matériel et l'outillage, mais aussi certaines constructions de faible coût dont ont besoin les sociétés industrielles.

b) Les crédits à long terme

Sont par définition des crédits dont la durée excède à 7 ans. Sont destinés à financer les immobilisations lourdes (construction, bâtiments...)

c) Le crédit-bail (leasing)

«Le crédit-bail est une opération de location à durée déterminée qui donne à locataire la possibilité d'acquérir le bien à un prix convenu, en fin de contrat»⁴

On distingue :

Le crédit-bail mobilier: «il consiste à une opération de location d'un bien d'équipement, de matériel ou d'outillage, achetés en vue de cette location, par la société de crédit-bail sollicité, qui celle-ci demeure propriétaire de bien»⁵

⁴ BURGY P. DERRAY A., LUSSEULT A., «Les fondement de l'entreprise», édition marketing, paris, 1991, P129.

⁵ BOUYAKOUB F. «l'entreprise et son financement bancaire», casbah édition, 2000,P256.

Le crédit-bail immobilier : «consiste en une opération de location d'un bien immobilier à usage professionnel, acheter ou construit par une société de crédit-bail immobilier, qui en demeure propriétaire »⁶

1-3-2- les crédits d'exploitations

Généralement le crédit d'exploitation finance l'actif circulant du bilan, il se divise en deux catégories à savoir :

a) les crédits d'exploitation globaux

Dans le registre des crédits d'exploitation globaux nous aborderons respectivement :

➤ La facilité de caisse

La facilité de caisse est une forme de concours bancaire accordée à l'entreprise lorsqu'elle a besoin de faire face à une gêne momentanée de trésorerie due au décalage des entrées et sorties de fonds .c'est une opération à très court terme(quelque jours seulement),elle est généralement accordée pour assurer les échéances de fins de mois la paix du personnel ou le règlement de la TVA .

un crédit qui répond aux besoins de financement dus au décalage des entrée et sorties de fonds ,et son remboursement est assuré chaque mois par les entrées décalées .Elle est le financement par excellence de la partie fluctuante des besoins en fonds de roulement .son montant dépasse rarement un mois de chiffre d'affaires¹¹ .

➤ Le découvert

«le découvert permet à une entreprise de faire face temporairement à un besoin en fond de roulement, dépassant les possibilités de ses fonds de roulement»⁷

Accordé pour une période plus long qu'une facilité de caisse (quelques semaines à quelque mois) le découvert est autorisé pour combler le manque de trésorerie du client. Ce manque ne provient pas d'un simple décalage momentané des recettes et des dépenses, mais il résulte d'un gonflement des besoins en fond de roulement, suite à une augmentation du chiffre d'affaire ou une saisie d'une occasion.

⁶ Idem, P256.

⁷ BOUYAKOUB F. «l'entreprise et son financement bancaire», casbah édition, 2000,P234.

Ce genre de crédit rentre dans la catégorie des avances mises à la disposition de la clientèle, sans autre justification que la communication des documents financiers périodiques (bilans et TCR) et analyse des postes notamment ceux du fonds de roulement.

➤ Le crédit compagne

«le crédit de compagne est accordé dans le cas où sont saisonniers soit le cycle de fabrication, soit le cycle de vent de l'entreprise soit les deux successivement»⁸

Pour différentes raisons, une entreprise peut subir un important décalage entre les dépenses qu'elle règle et les rentrées qu'elle doit avoir. Elle peut avoir ce qu'on appelle une activité saisonnière. C'est ainsi qu'elle peut fabriquer sur toute l'année et vendre sur une période très courte, ou bien qu'elle ne peut acheter que sur une période très courte pour vendre toute l'année. Elle peut aussi avoir exceptionnellement une charge importante de trésorerie à assurer (lancement d'une campagne publicitaire par exemple).

Dans tous les cas, l'entreprise ne pourra pas faire face aux importantes dépenses de plantation, d'ensemencement, ou encore de fabrication et de stockage avec ses seuls capitaux. Elle demandera pour cela un crédit de compagne.

L'utilisation du crédit de compagne se fait, soit par des billets financiers escomptés, soit par le débit du compte client dûment autorisé.

Aucune garantie n'est directement rattachée à cette forme de crédit. Il appartient donc au banquier de bien analyser le plan de financement et d'apprécier les chances de réussite de la campagne pour se prémunir contre :

- Le risque d'immobilisation dû à une perte ou échec d'une campagne.
- Le risque de non-remboursement à échéance du crédit dû à des stocks invendus dont l'écoulement est possible ultérieurement (remboursement retardé).
- Le risque de détournement de l'objet de crédit.

➤ Le crédit relais

«le crédit relais c'est un crédit qui anticipe sur une opération généralement financière ayant des chances certaine ou quasi certaine de se réaliser»⁹

⁸ BOUYAKOUB F. opcit, P235.

C'est un crédit mis en place dans l'attente d'une recette future qui assurera son remboursement (augmentation de capitale, emprunt obligation) il anticipe sur une opération financière.

« Comme son nom l'indique, le crédit relais est une forme de découvert qui permet d'anticiper une rentrée de fonds qui se produira dans un délai déterminé et pour un montant précis »¹⁰.

b) Les crédits d'exploitation spécifiques

« Les crédits d'exploitation spécifiques sont des crédits spécifiquement adoptés à certains actifs circulants »¹¹.

Contrairement aux crédits d'exploitation globaux, les crédits d'exploitation spécifiques financent des postes de l'actif circulant bien spécifiques dont le poids pourrait être lourd pour l'entreprise.

➤ L'escompte commercial

C'est une opération de crédit à court terme par laquelle le banquier met à la disposition de l'entreprise porteuse d'un effet de commerce des échus cet effet, le montant de l'effet diminue des intérêts et des commissions. Son objectif est de faire bénéficier le client d'une rentrée de fonds avant l'échéance, ce qui accélère son cycle de rotation et augmente sa trésorerie.

➤ L'affacturage(ou factoring)

« L'affacturage est un contrat par lequel un établissement spécialisé, appelé factor, achète ferme les créances détenues par un fournisseur, appelé vendeur, sur ses clients appelés acheteurs ou bénéficiaires de services, et ce moyennant une rémunération »¹².

Le factor devient cessionnaire des créances commerciales de l'adhérent dont il se chargera du recouvrement et le factor assumera tous les risques liés à l'opération moyennant de rémunération.

⁹ BOUYAKOUB F. opcit, P235.

¹⁰ BOUYACOUB F., L'entreprise et le financement bancaire, Casabah Édition, Alger, 2000

¹¹ BENHALIMA A., Pratique des techniques bancaires-référence à Alger, Edition Daleb, Alger, 1997.

¹² LUC BRET-ROLLANDE « principes de techniques bancaires » DUNOD, Paris, 1999 pour la 20^{ème} édition

➤ **Avance sur stocks**

C'est une forme de crédit classique qui consiste à financer au stock et à appréhender contrepartie de ce financement des marchandises qui remises en gage à la banque elle permet aux clients de régler leur fournisseur et d'avoir suffisamment de temps pour revendre leurs marchandises. Le plafond de cette avance ne doit pas dépasser les 70% du montant global de la marchandise sa durée peut varier de six à neuf mois jamais au-delà.

➤ **Avance sur facture**

Ce type de crédits permet de mobiliser des créances détenues sur les administrations publiques ou les collectivités locales.

Les entreprises traitant avec les administrations sont souvent confrontées à l'alourdissement du poste «clients administration» qui peine à devenir liquide. Cet alourdissement est souvent dû à la lenteur des procédures régissant la comptabilité publique, à laquelle sont assujetties les administrations publiques.

L'entreprise ne pouvant attendre l'entrée des sommes en compte peut demander une mobilisation de ses créances auprès de sa banque.

La facture remise par l'entreprise à la banque pour obtenir l'avance doit être visée par l'administration attestant le service fait ou la réception effective de la commande et doit mentionner l'engagement ferme de l'administration de payer irrévocablement ladite facture au compte de l'entreprise ouvert sur les livres de la banque consent l'avance.

➤ **Avance sur les marchandises**

«L'avance sur marchandise consiste à financer un stock et à appréhender, en contrepartie de ce financement, des marchandises qui sont remises en gage au créancier»¹³

¹³ BANHALIMA A, pratique des techniques bancaires, édition dahleb, Alger, 1997.

Section 2 : identification de risque

Nous allons aborder dans cette section la définition de risque et les différents types de risque de crédit avec les formes et les facteurs de risque de crédit.

2-1- Définition de risque

Le risque est défini comme étant un engagement portant une incertitude dotée d'une possibilité de gain ou de préjudice, que celui-ci soit une dégradation ou une perte.

«Le terme risque est issu du latin «re-secaré» qui renvoi à la notion de rupture dans un équilibre et de modification par rapport à une attente donnée »¹⁴

«C'est la perte potentielle supportée par un agent économique suite à une modification de la qualité de crédit de l'une de ses contreparties, ou d'un portefeuille de contrepartie, sur un horizon donné»¹⁵

2-2- Les différents types de risque de crédit

Le risque de crédit comprend trois types qui sont les suivants :

2-2-1- Le risque défaut de clients

Cette forme de risque est associée à l'occurrence d'un défaut, caractérisée par l'incapacité de la contrepartie à assurer le paiement de ses échéances. Le Comité de Bale dans son second document consultatif. Considère un débiteur est en défaut lorsque l'un ou plusieurs des événements suivants est constaté¹⁶ :

- a) L'emprunteur ne remboursera vraisemblablement pas en totalité ses dettes (intérêts et commission) ;
- b) La constatation d'une perte portant sur l'une de ses facilités : comptabilisation d'une perte, restructuration de détresse impliquant une réduction ou un rééchelonnement du principal, des intérêts ou des commissions ;
- c) L'emprunteur est en défaut de paiement depuis quatre-vingt-dix(90) jours sur l'un de ses crédits ;
- d) L'emprunteur est en faillite juridique.

¹⁴ M. ROUACH, G. NAULLEAU, le contrôle de gestion bancaire et financier, édition la revue banque, 2^{ème} édition, Paris, 1994.

¹⁵ J. KOFFI.M. YAO «les accords de Bale et la gestion du risque de crédit» version préliminaire, Mars 2003, P09.

¹⁶ H. JACOB. A. SARDI «Management des risques bancaires» ED AFGES, Paris, 2001, p18.

Il correspond à l'incapacité ou au refus du débiteur à honorer ses engagements envers ses créanciers à échéance, ainsi l'agence de notation Moody's Investors Service retient la définition suivante de la défaillance : « Tout manquement ou tout retard sur le paiement du principal et /ou des intérêts»¹⁷.

2-2-2- Le risque de dégradation du Spread¹⁸ ou dégradation du crédit

Il se traduit par la dégradation de la situation financière d'un emprunteur, ce qui accroît la probabilité de défaut. Même si le défaut proprement dit ne survient pas nécessairement.

Le spread de crédit est la prime de risque qui lui est associée. Sa valeur est déterminée en fonction du volume de risque encouru.

Le risque de dégradation du spread est le risque de voir se dégrader la qualité de la contrepartie et donc l'accroissement de sa probabilité de défaut. Cela conduit à une hausse de sa prime de risque, d'où la baisse de la marge sur intérêts. Ce risque peut être mesuré d'une façon séparée pour chaque contrepartie ou sur tout le portefeuille de crédit.

2-2-3- Le risque de taux de recouvrement

Le taux de recouvrement permet de déterminer le pourcentage de la créance qui sera récupéré en entreprenant des procédures judiciaires. Suite à la faillite de la contrepartie. Le recouvrement portera sur le principal et les intérêts après déduction du montant des garanties préalablement recueillies.

Le taux de recouvrement constitue une source d'incertitude pour la banque dans la mesure où il est déterminé à travers l'analyse de plusieurs facteurs :

- ✓ La durée des procédures judiciaires qui varient d'un pays à un autre ;
- ✓ La valeur réelle des garanties ;
- ✓ Le rang de la banque dans la liste des créanciers.

¹⁷R. BRUYERE «les produits dérivés de crédit» édition ECONOMICA, paris, 1998.

¹⁸Spread= taux de rémunération exigé du débiteur-taux sans risque.

2-3- Les formes de risque de crédit

Il existe trois formes de risque de contrepartie :

2-3-1-Le risque de contrepartie sur l'emprunteur

Concerne les crédits accordés aux clients ou les placements effectués sur les marchés financiers.

2-3-2-Le risque de contrepartie sur le prêteur

Sur les garanties potentielles de financements accordés par des contreparties bancaires pour assurer le financement de l'activité en cas de difficultés d'approvisionnement sur les marchés.

2-3-3-Le risque de contrepartie sur produits dérivés

Les produits dérivés sont utilisés dans une préoccupation de couverture des risques ou de spéculation. Ils sont appelés dérivés car leurs valeurs sont dérivées d'autres marchés.

Le risque de crédit sur instruments dérivés est limité mais non négligeable. Ce risque a deux composantes :

➤ Un risque courant

Qui représente la perte en cas de défaut, aujourd'hui la valeur de ce risque est le coût de remplacement de l'instrument.

➤ Un risque potentiel

Représentant la perte supplémentaire en cas de défaut dans le futur. Il dépend principalement de la durée restant à couvrir jusqu'à l'échéance du contrat et de la volatilité du sous-jacent.

2-4- Les facteurs du risque de crédit

Une banque est exposée au risque de contrepartie dans la mesure où elle détient des portefeuilles de créances sur divers agents économiques qui sont les particuliers et les entreprises. Mais aussi les établissements de crédit et l'Etat.

Les engagements de hors bilan sont aussi à l'origine des risques de contrepartie. Qu'il s'agisse des engagements de financement ou de garantie. Ou alors des engagements sur des actifs financiers.

Les facteurs de risque liés au risque de contrepartie et dont les variations pourraient influencer la valeur du portefeuille des créances et des engagements de la banque peuvent être :

- ✓ Un taux d'intérêt ;
- ✓ Un cours de change ;
- ✓ Le prix d'un actif ;
- ✓ La volatilité des sous-jacents (concernant le risque de contrepartie sur instruments dérivés).

L'identification du risque de contrepartie demeure une étape fondamentale pour les banques afin que celles-ci assurent les moyens adéquats pour sa quantification et sa gestion.

Section 3 : L'impact de crédit sur la consommation et l'investissement

Lorsque les crédits touchent la consommation et l'investissement donc, nous allons traiter dans cette section l'impact de crédit sur la consommation et l'investissement.

3-1- L'impact de crédit sur la consommation

Le crédit à la consommation sert à financer l'achat de biens et services pour la satisfaction de leurs besoins

Ce crédit est destiné pour les ménages à revenu modeste, qui ne disposent pas de liquidités suffisantes, il s'agit d'anticiper un revenu non encore gagné. Les crédits à la consommation leur permettent ainsi d'étaler les dépenses dans le temps et d'acquérir des biens et des services qui peuvent être essentiels, permettant l'accès à la dignité et au bien-être.

Le crédit à la consommation, qui offre à chacun la possibilité d'étaler ses dépenses au gré de ses préférences et des événements inattendus de la vie, peut donc s'avérer essentiel dans le monde contemporain.

Autrement dit, le crédit est considéré comme un moyen d'accélérer la consommation, moyen qui entraîne un certain coût.

L'excès de crédit peut se révéler dangereux pour l'équilibre économique et social.

3-2- L'impact de crédit sur l'investissement

Un crédit d'investissement est contracté pour financer des fonds de roulement ou des investissements matériels, immatériels ou financiers. Il s'agit d'un crédit à moyen ou long terme qui a une durée fixe, déterminée.

Le crédit est amorti selon un plan de remboursement préalablement convenu.

L'analyse du taux d'intermédiation bancaire fait ressortir que les dépôts à terme dépassent largement les crédits à terme alloués. Ceci explique le refus des banques algériennes à intervenir sur le long terme dont la raison principale est de maximiser leurs profils tout en minimisant les risques.

Le niveau des investissements privé et notamment étrangers (IDE) déclarés s'est sensiblement amélioré.

Il est difficile pour une entreprise d'accorder au financement bancaire pour diverses raisons dont :

- Les conditions draconiennes d'accès au crédit imposées par les banques ;
- La faible importance accordée à la relance comme stratégie globale ;
- Le retard accusé par le système judiciaire dans le traitement de la question relative à la finance et le manque de confiance engendré par le manque de crédibilité de l'Etat propriétaire des banques.
- Les garanties bancaires (du point de vue des entreprises, les garanties sont bien sur exagérées)

Section04 : les risques liés aux crédits

Dans une économie avec information imparfaite, le fonctionnement décentralisé et concurrentiel des marchés ne conduit pas toujours à des résultats efficaces. Les asymétries d'information qui existent en effet entre la banque et l'emprunteur sont une source d'instabilité financière et peuvent avoir des effets négatifs sur la croissance économique.

Dans cette section la première point sera consacré à donner une idée générale sur l'asymétrie d'information, la seconde point abordera les risques liés à la relation de crédit entre banque et BME, la troisième point sur les types et les mécanismes de l'asymétrie d'information

4-1-L'asymétrie d'information

L'asymétrie d'information traduit une situation où lorsque deux agents sont engagés dans une transaction, un agent détient plus d'information que l'autre. Ces problèmes informationnels ont fait l'objet d'analyses théoriques et de vérifications empiriques.

4-1-1-Définition de l'asymétrie d'information

L'asymétrie d'information est une situation où un individu plus d'information que d'autre sur un bien ou sur des états de la hauteur (phénomène aléatoire exogène ce qui peut limiter ou même empêche les transactions entre eux.

L'asymétrie d'information définit les relations où un agent détient de l'information qu'un autre n'a pas. Cette situation est souvent décrite par l'intermédiaire des relations d'agence où le principal mandant demande à un agent-mandataire d'effectuer une action en son nom. Dès lors l'agent détenant plus d'information peut être tenté d'agir dans son propre intérêt et non dans celui du principal.

En économie, on parle d'asymétrie d'information lors d'un échange quand certains des participants disposent d'informations pertinentes que d'autres n'ont pas.

L'asymétrie d'information : L'emprunteur peut cacher au prêteur un certain nombre d'informations capitales dans le processus d'octroi de crédit qui peut impacter sur le bon déroulement de remboursements. Ce phénomène, plus connu sous le nom de la sélection adverse, et l'aléa moral (où l'emprunteur cherche à cacher un phénomène survenu après la signature de contrat de prêt et qui peut influencer négativement sur les remboursements) peut biaiser l'évaluation de la qualité du demandeur et la décision d'octroi de crédit

On distingue deux types d'asymétrie d'information. D'une part, celle de la «sélection adverse» ou «anti-sélection» (ex-ante), et d'un d'autre part, celle de l'aléa moral (ex-post)

Donc l'asymétrie d'information est un l'origine de deux phénomènes majeurs :

- La sélection adverse (anti-sélection)
- Aléa moral

Donc :

- **La sélection adverse**

C'est la situation dans laquelle la partie informée, en se basant sur l'information déterminée de façon privée prend des décisions de transaction qui affectent d'une façon négative, le bien-être de la partie informée et d'un segment de la partie informée. Ce terme a été utilisé à l'origine par les compagnies d'assurance pour désigner des individus à hauts risques

- **L'aléa moral** ou de «hasard moral».

C'est l'absence de connaissance parfaite du comportement après achat conduit à une situation où le marché ne peut être traité de façon globale. Chaque cas devient un cas particulier.

En ce sens, nous proposons cet exemple qui sera cité au dessus qui nous permettons d'expliquer mieux l'aléa moral comme :

La situation de risque moral n'est pas mise en évidence de façon similaire que l'on se situe en PME.

- ❖ **Les relations d'agence au sein d'entreprises type PME**

L'activité d'une PME dépend du travail combiné des individus. Se pose alors le problème pour chaque membre de l'équipe d'adopter un comportement discrétionnaire qui va l'amener à consentir un niveau moindre d'effort que celui prévu par son contrat de travail. Chaque individu est ainsi tenté de jouer le rôle de passager clandestin au sein de l'équipe, d'autant plus que les contributions individuelles sont difficiles à déterminer au niveau global. Le dirigeant est ainsi contraint à mettre en place un mécanisme de surveillance en devenant superviseur qu'il doit cependant concilier à son rôle d'exécutant.

Pour cela, il va proposer des rémunérations et des conditions de travail qui tiennent compte de celles prévalant sur le marché du travail, le conduisant à espérer de la part des travailleurs un

niveau d'effort suffisant pour que les coûts de production de l'entreprise soient compétitifs sur le marché des biens et services.

4-1-2-impacte de l'asymétrie d'information sur le marché

L'asymétrie d'information est une source de l'influence économique, on peut empêcher que des transactions mutuellement avantageuses entre les deux parties.

En effet, il se peut que la partie la moins informer l'échange ou la transaction car il se méfier de l'autre partie dans il pense qu'elle va utiliser, son information privé dans son seul intérêt.

4-1-3-Les effets de l'asymétrie d'information sur le marché du crédit

Le banquier, prêteur sur le marché du crédit, ne connaît qu'imparfaitement les risques afférents aux prêts qu'il accorde. En revanche, les emprunteurs connaissent parfaitement la probabilité de réussite de leur projet. Il y a donc, une asymétrie d'information qui va provoquer une anti-sélection.

Les banques fixent des taux d'intérêt assez élevés pour leur permettre de se couvrir de la probabilité de tomber sur de «mauvais emprunteurs», mais ces taux risquent de faire fuir les « bons emprunteurs » qui mériteraient des taux d'intérêt plus faibles. Comme les emprunteurs risqués ont une demande de crédit moins élastique au taux d'intérêt, la banque sélectionne involontairement les emprunteurs risqués et se voit dans l'obligation d'augmenter encore ses taux. Il existe un seuil au-dessus duquel l'augmentation du risque est plus forte que l'augmentation du taux. Les intermédiaires renoncent à augmenter leur taux d'intérêt au-delà. Non seulement les emprunteurs à faible risque n'ont pas pu trouver le moyen de financer leurs projets, mais tous les emprunteurs à haut risque n'ont pas réussi à se faire financer car le crédit a été rationné ; le marché s'est clos sans être soldé (égalité entre l'offre et la demande). L'anti-sélection induite par l'asymétrie d'information montre que les perdants sont toujours les « bons » produits et les « bons » clients¹⁹.

¹⁹ www.creg.ac-versailles.fr/asymetrie-info

4-1-4- Asymétrie d'information et la prise de risque

La banque est une institution qui collecte des fonds pour les transformer en crédits nécessaires au financement de l'économie. Ses activités notamment celle d'octroyer le crédit fait qu'elle est une entreprise différente des autres.

La théorie économique basée sur l'asymétrie d'information a montré que le marché du crédit peut ne pas fonctionner comme les autres marchés de biens à cause de la présence d'asymétries d'information (Stiglitz et Weiss, 1981).

En effet, l'intérêt attendu du taux fixé par la banque peut ne pas être le revenu futur que celle-ci reçoit à maturité. Cette différence de revenu provient de ce décalage temporel entre la date d'octroi du crédit et la date de son remboursement mais aussi de l'écart entre la promesse et la réalité du remboursement. Entre la promesse et la réalité du remboursement, il y a le risque de défaut de l'emprunteur dont les deux agents ont une appréciation différente en raison de leur différence dans l'accès à l'information.

Le risque de défaut peut provenir de l'asymétrie ex ante et/ou de l'asymétrie ex post. L'asymétrie ex ante est un problème de sélection adverse et c'est un risque qui se manifeste avant la conclusion du contrat. Le prêteur ne peut pas évaluer la vraie valeur de l'entreprise et sa capacité exacte de remboursement.

Il est généralement admis que l'emprunteur connaît les caractéristiques spécifiques du projet et peut cacher ces informations au moment de la signature du contrat. Cette notion de sélection adverse a été introduite par le modèle d'Akerlof (1970) et demeure parmi les modèles fondateurs de l'économie de l'information. L'asymétrie informationnelle se traduit par l'application d'un prix moyen unique pour des produits de qualité différente.

L'incertitude sur la qualité du produit induit la possibilité de fraude. Les détenteurs de produit de mauvaise qualité sont motivés pour le céder à un prix supérieur à la valeur réelle du bien. Dans le cadre d'une relation de crédit, les mauvais emprunteurs cherchent à être considérés comme étant des emprunteurs peu risqués. Même à un taux d'intérêt élevé, les plus risqués d'entre eux sollicitent des crédits, puisqu'ils ne se soucient pas du remboursement, ce qui peut être nuisible aux bons emprunteurs. Le taux d'intérêt élevé amène les bons emprunteurs à quitter le marché et les mauvais y restent. Par conséquent, il est difficile pour la banque de discriminer de manière efficiente les emprunteurs de bonne qualité et ceux de mauvaise qualité. La banque sélectionne difficilement, parmi les différentes demandes de

financement, les projets les plus rentables, donc les plus sûrs. Cette asymétrie informationnelle ex ante induit une allocation inefficace du crédit et à un probable hausse du risque de crédit pour la banque. Une fois le crédit obtenu par l'emprunteur, l'asymétrie informationnelle ex post peut engendrer un problème d'aléa moral. Ce dernier résulte de l'incapacité du prêteur à observer les actions de l'emprunteur, susceptibles d'affecter sa probabilité de remboursement.

L'asymétrie ex post est une situation où l'emprunteur adopte un comportement opportuniste du fait de l'avantage informationnel dont il dispose. Une fois le prêt accordé, son remboursement dépend de l'action de l'emprunteur, de son comportement et de l'effort fourni. Le prêteur supporte dans ce cas un risque de substitution des actifs encore appelé aléa moral (Stiglitz et Weiss, 1981). Toutefois, après la signature du contrat de crédit, les problèmes liés aux risques de comportement opportuniste de la part de l'emprunteur sont de deux types : l'aléa moral ex-ante et l'aléa moral ex-post. L'aléa moral ex ante se manifeste avant l'échéance du contrat. L'emprunteur peut dans ce cas allouer les fonds prêtés à des fins plus risquées que prévu, soit pour son usage personnel soit pour investir dans des projets non rentables susceptibles de renforcer sa richesse personnelle (Mishkin, 1999).

L'investissement dans un projet risqué peut conduire à un défaut de paiement à terme. L'emprunteur se trouve ainsi dans l'incapacité d'honorer son engagement envers la banque. En prenant plus de risque, l'emprunteur augmente l'exposition de la banque au risque de crédit. Le comportement caché de l'emprunteur constitue un désavantage informationnel pour la banque et l'expose à un important risque de crédit.

Quant à l'aléa moral ex post, elle se produit à l'échéance du contrat. L'emprunteur peut volontairement ou involontairement ne pas honorer ses engagements envers la banque. Bien que, le banquier tente de circonscrire de nombreux événements dans le contrat du crédit, il ne peut pas les spécifier tous. En particulier, il reste soumis à l'opportunisme de l'emprunteur qui peut être incité à déclarer un résultat inférieur à celui effectif de manière à minimiser le montant de ses remboursements et donc à augmenter le risque de perte pour la banque. Il ressort que les asymétries de l'information peuvent entraîner la hausse du risque pris par l'emprunteur, ce qui peut affecter l'activité économique²⁰.

²⁰ iriaf.univ-poitiers.fr/medias/fichier

4-2- les risques liés à la relation de crédit entre banque et PME

Dans cet élément on va présenter les éléments suivants :

- Les risques liés à la relation des crédits du côté de la banque : l'intermédiation bancaire et le risque de la relation de crédit
- Identification des risques liés à la PME : le risque d'affaire et le risque financier

4-2-1-Les risques liés à la relation de crédit du côté de la banque

a) L'intermédiation bancaire

Les banques sont des dépositaires de l'information sur la solvabilité et le risque de défaut de ses emprunteurs une des principales fonctions attribuées à la banque et également sa raison d'être est le contrôle et la production de l'information dans un contexte d'imperfection d'information sur les emprunteurs, particulièrement lorsque ceux-ci sont complexes à analyser. A titre d'exemple PME.

Les banques peuvent filtrer et surveiller les emprunteurs en engageant leur propres moyens, ce qui crée des surcoûts de surveillance et cela dans le but de développer une relation à long terme, qui est sensée de réduire le « hasard moral » ce qui implique des fonctions d'estimations et des gestions.

b) Les risques liés à la relation de crédit

La plupart des difficultés rencontrées dans les relations entre les banques et les PME, et contribuant à faire d'elles des partenaires à haut risque pour les banques, tiennent leur sources des problèmes d'agence et le niveau d'asymétrie d'information comme déterminent majeurs des coûts de financement.

Ces problèmes existent indépendamment de la taille de l'entreprise mais ils se présentent différemment quand il s'agit de la PME.

Parmi les principaux risques ou bien les problèmes d'agences qui peuvent être source d'inquiétude pour la banque sont les suivants²¹: l'information asymétrique, la rémunération personnelle, et le transfert de richesse.

²¹ - Josée ST-PIERRE : « le crédit bancaire aux PME : les banques discriminant-elles selon la taille ou selon le risque des entreprises emprunteuses ? », P4, in www.googalscholar.com, consulté 10/04/2017.

4-2-2-Identification des risques liés à la PME

Globalement, tout rendement exigé d'un actif est fonction du niveau de risque qu'il présente. Le principal inconvénient entre les banques et les PME, et plus précisément dans leur relation est que les banques considérant l'ensemble des PME comme étant risquées sans égard aux spécificités de chacune d'elle, d'ailleurs les banques sont incapables d'évaluer le niveau de risque de PME. Car, elles les considèrent comme de grande entreprise en miniature et s'attardent pas à développer les modèles adoptés à leur statut (modèle scoring et système expert).

Par ailleurs, nous pouvons retenir deux types de risque concernant le risque total d'une entreprise qui sont²² : le risque d'affaire et le risque financier

a) le risque d'affaire

Le risque d'affaires qu'on appelé également risque d'exploitation, peut être décomposé en risque commercial, risque de gestion et risque technologique chacune de ces composantes se manifeste différemment en fonction du stade du développement de l'entreprise :

➤ Le risque commercial

Pour les PME, ce risque se manifeste de la façon suivante :

- Dépendance très forte envers un client ;
- Aucune diversification des produits fabriqués ;
- Absence de veille commerciale.

Pour ces raisons, la PME peut éprouver certaine difficultés auprès des différentes banques qui préfèrent souvent faire affaire avec de grandes entreprises (stratégie sélective).

➤ Le risque de gestion

Dans la PME l'organisation des ressources humaines est flexible, les initiatives sont plus faciles, mission de l'entreprise est mieux partagée que dans les grands entreprises, ce qui contribuerait réduction du risque de gestion.

²² - josée ST-PIERRE : op cite P7 .

➤ Le risque technologique

Le risque technologique des PME qui était considéré plus grande n'est donc pas tout à fait concluant et n'est surtout pas généralisé.

b) le risque financier

R. BEAUDON et J. ST PIERRE affirment l'analyse des résultats d'une synthèse empirique obtenus dans les différentes pays industrialiser qu'il y a beaucoup de mythes entourant le présumé financier supérieur des PEM²³

SURET et TARNON concluent que le sous capitalisation des PEM est davantage imputable à une faible rentabilité plutôt que une petite taille²⁴.

Pour R. BEAUDON (1997) le risque financier des PME n'est pas été démontré de façon satisfaisante et que l'étude de la structure de financement des PME ne peut se faire en dessoulant l'entreprise de son contexte²⁵.

Ce même auteur conclure que : « des écarts constatés dans la structures financières pourraient parvenir de la volonté des propriétaires-dirigeant de garder le contrôle de son entreprise et de solliciter des investisseurs externes qui leur imposèrent le mois de contraintes dans leur gestion quotidienne»²⁶.

4-3- les types d'asymétrie d'information, risques inhérents et mécanismes de résolution

Face aux asymétries d'information (ex-ante et ex-post) et aux risques qu'elles véhiculent, à savoir : le risque d'anti-sélection d'aléa moral et opportunisme, le banquier peut mettre en œuvre un certain nombre de mécanismes qui sont²⁷ :

Les mécanismes producteurs d'information, les mécanismes incitatifs et les mécanismes de contrôle.

²³ - Josée ST-PIERRE : op. cit P7

²⁴ -Cité par, Josée ST-PIERRE : Op. cit P8.

²⁵ - St-pierre, j. et R, Beaudoin : « Les problèmes financiers des PME : l'état de la question, dans PME» Bilan et perspectives, Julien Ed, 1996, P213.

²⁶ - idem. P213.

²⁷ Selvé CIEPLY et Marcelline GORDIN : « spécialité dans banques dans l'expertise et le contrôle des risques-PME : résultats d'une enquête exploratoire », communication pour les 17iemes journées internationales d'économie monétaire et bancaire 7,8,9 juin 2000, Lisbonne. P3-8.

4-3-1-Asymétrie d'information ex-ante, risques d'anti-sélection et les mécanismes producteurs d'information

Lorsqu'il existe des asymétries d'informations entre la banque et les entreprises (PME) qui sollicitent des crédits, il apparaît sur le marché de crédit le risque d'anti-sélection.

L'augmentation du taux d'intérêt demandé par le banquier se traduit par une augmentation du risque de projet à financer par l'entreprise (PME) si bien qu'au total, le revenu anticipé par la banque peut s'en trouver réduit. Le risque d'anti-sélection est susceptible de conduire le banquier à limiter son offre de financement et à exclure du marché du crédit les entreprises les plus risquées et donc en particulier les PME.

En théorie, dans ce contexte d'asymétrie d'information ex-ante, néanmoins de type de mécanismes permettent aux entreprises et en particulier au PME

Du côté de la banque, l'offre de contrats révélateurs par la banque en termes de prime de risque et de garanties,

Du côté de l'emprunteur (PME), l'envoi de signaux au sujet de la structure financière, la structure de la propriété, la distribution de dividendes, la situation concurrentielle et l'établissement de documents prévisionnels.

a) offre de contrats révélateurs par la banque

Du côté de la banque, qui est une partie non informée, le banquier propose à la partie informée, dans notre cas dirigeant de la PME. Un choix de contrats parmi lesquels les différents types entreprises (PME).

a-1) Les tests statistiques

Les banques peuvent créer un test statistique leur permettant de distinguer entre les PME qui n'annoncent pas le vrai résultat et celles qui l'annoncent. Une banque en relation avec un PME peut créer un test statistique incitant cette dernière à révéler son vrai résultat

En effet, il est raisonnable de penser que faire fonctionner le test statistique, en comportant simplement les moyennes des annonces des résultats avec l'espérance de remboursement connu à priori, coûte moins chère à la banque que d'envoyer des contrôleurs dans chaque PEM ayant empruntés pour examiner le fonctionnement de l'entreprise et pour auditer sa situation financière afin de déterminer sa capacité de remboursement

a-2) Les contrats standards

Pour que le contrat standard manque son optimalité dans les relations de crédit entre la banque et les PME, il doit intégrer trois conditions qui sont les suivantes :

-Le contrat de crédit optimal est un contrat à long terme proposé pour une banque, vivant une période infinie

-le contrat a un horizon infini est possède à chaque période <<t>> les caractéristiques de dette standard.

-le contrôle de la PME par la banque est effectué au moyen de test statistique précédemment cité.

Cette proposition montre que les relations à long terme permettent de réduire les coûts de contrôle et de l'information

a-3) Les garanties

On appelle sûreté toutes garanties destinées à éviter à un créancier les conséquences de l'insolvabilité de son débiteur. Il existe deux types de sûreté :

- **Les sûretés personnelles**

Les sûretés personnelles sont constituées par l'engagement d'une ou plusieurs personnes qui promettent de désintéresser des créances si à l'échéance le débiteur principal ne respecte pas ses obligations (engagements)

- **Les sûretés réelles**

Elles constituent dans l'affectation d'un bien en garantie d'une dette, ce bien peut appartenir au débiteur lui-même ou être engagé par un tiers.

Les biens les plus divers peuvent être constitués en garantie, notamment l'immobilier, les fonds de commerce, créances et même l'argent.

a-4) Le taux d'intérêt

Le taux d'intérêt est considéré par les banques comme une prime de risque. Cela, en raison de l'existence d'asymétrie d'information, les banques ont tendance de voir d'autres critères qui fixent le taux d'intérêt, tels que :

- **La taille de l'entreprise**

Les entreprises de grande taille sont très diversifiées, elles peuvent être présentes dans des activités complémentaires ce qui réduit leur exposition aux risques de défaillance.

Pour les entreprises de petites tailles, elles sont considérées trop risquées de fait qu'elles investissent dans un seul projet, donc le risque de non solvabilité est grand (élevé) ce qui explique l'au

- **Les garanties offertes par le demandeur d'emprunt**

Toujours par rapport à l'effet d'asymétrie d'information, les banques ne peuvent pas connaître la capacité de remboursement des PME

Elles exigent des garanties plus importantes mais avec des taux d'un moins élevés

- **La nature du projet de financement**

A travers l'expérience de la banque acquise dans le financement des PME, elle peut arriver à distinguer la nature et le degré de risque auquel elle sera confrontée, cela, va l'aider dans le classement des projets.

- **La présence de la banque dans l'actionnariat de l'entreprise**

La présence de la banque dans la capitale de l'entreprise signifie que la relation est étroite et privilégiée, ce qui confère à l'entreprise des avantages en termes de coût de crédit qui sera bas.

b) l'envoi de signaux par l'emprunteur (PME)

Du côté de la PME, qui est une partie informée, le propriétaire dirigeant, peut envoyer un signal à la banque de manière à révéler son type et à limiter l'importance des asymétries d'information ex-ante concernant son entreprise.

b-1) La structure financière

Comme première signaux mis en évidence par la théorie économique reposent sur la structure financière de l'entreprise (PME).

b-2) Structure de la propriété de l'entreprise

En plus de la structure financière, la structure de la propriété de l'entreprise (PME) revêt également une importance particulière pour la banque (préteur). Le véhicule privilégié de l'information repose en effet sur le degré d'implication du dirigeant au capital de l'entreprise, qui apparaît corrélée positivement avec la valeur de l'entreprise (PME).

b-3) La politique de distribution de dividendes

Autre que la structure financière et la structure de propriété, l'entreprise ou la PME en particulier peut également utiliser sa politique de distribution de dividende comme procédure de signal vis-à-vis des prêteurs (banques).

b-4) La situation concurrentielle de la PME

L'impact de la situation concurrentielle d'une PME sur sa structure financière et son accès au crédit est important et vice versa.

b-5) La capacité de la PME d'établir des documents prévisionnels pertinents

La capacité de l'équipe managériale de la PME à établir des documents prévisionnels faible et pertinents peut être interprétée comme un signal positif et de qualité de la PME.

4-3-2-L'asymétrie d'information ex-post, les mécanismes incitatifs et de contrôle

a) les clauses restrictives ou contractuelles

Dans le cadre de la relation banque-entreprise en générale et de la relation banque-PME en particulier, le contrôle du comportement opportuniste d'un entrepreneur est assuré par l'utilisation des clauses contractuelles, négociées à l'occasion d'un crédit.

Ces clauses restrictives appelées aussi «convenants» dans le langage des banquiers donnent une base juridique à la surveillance. En effet l'objet de ces clauses est bien de limiter la prise de risque ou de maintenir au mieux la valeur des actifs de l'entreprise emprunteuse.

On a :

- Les clauses limitant la cession d'actifs
- Les clauses limitant la distribution de dividendes
- Les clauses surveillant le niveau de risque des investissements
- Les clauses concernant la politique de financement
- Les clauses concernant l'échelonnement ou la durée de l'endettement
- Les clauses concernant le statut de la dette
- Les clauses d'information
- Les garanties d'actifs
- La spécification de la prime du risque (taux d'intérêt)

b) les mécanismes de contrôle

En réalité, malgré que le banquier tente de circonscrire de nombreux événements dans le contrat de crédit (prêt), il est impossible pour lui de les spécifier tous (les contrats sont incomplets). Par conséquent, le banquier reste exposé au risque de l'opportunisme de l'emprunteur (PME) qui peut être incité à déclarer des résultats inférieurs à ceux effectifs de manière à minimiser le montant de ses remboursements.

Les actions de «monitoring» ou de contrôle, qui prennent la forme d'un audit, sont réalisées de façon non aléatoire lorsque le défaut de paiement se révèle effectif. L'objet de ce contrôle est de vérifier le niveau du taux de retour énoncé de manière à s'assurer de l'absence de comportement opportunistes de la part de la PME et, le cas échéant, à récupérer le montant requis ou engager une procédure de mise en liquidation.

Le contrôle d'entreprise (PME) en cas de défaut est aléatoire. Ce contrôle intervient si la différence entre le paiement requis et celui obtenu est supérieure au coût de contrôle, en revanche, le banquier peut accepter d'accorder une remise de crédit, une réduction de taux ou un rééchelonnement.

Finalement, face au risque d'opportunisme de l'entreprise notamment les PME, le contrôle de la banque n'intervient que lorsque cette dernière (la banque) enregistre le défaut de paiement effectif du prêteur(PME).

Conclusion

L'octroi de crédits faisant parti des activités principales d'une banque, qui permet de financer et de satisfaire les différents besoins des agents économiques.

Dans une économie, le crédit joue un rôle central et il est le moteur de l'économie. Mais, ces crédits peuvent provoquer un risque. Ce dernier est un danger éventuel plus ou moins prévisible et sa caractéristique propre est donc l'incertitude temporelle d'un événement ayant une certaine probabilité de survenir et de mettre en difficulté la banque. La gestion du risque est le processus qui propose les techniques et les mécanismes qui servent à analyser le risque de crédit.

L'asymétrie d'information sur le marché bancaire peut augmenter le niveau du risque de crédit.

En ce sens, il est donc nécessaire que l'entreprise les prenne en considération dans l'élaboration de sa stratégie afin d'intégrer les coûts générés par la mise en place de système de surveillance ou de contrats incitatifs ainsi que de collecte de l'information.

La relation de l'acte qui a pour objet le traitement des problèmes de l'asymétrie de l'information que ce soit ex ante ou ex post.

De point de vue contractuel la théorie financière des contrats fournit des solutions aux risques d'anti-sélection et d'aléa moral et d'opportunisme relatifs aux asymétries d'information ex-ante et ex-post respectivement. Cela, en utilisant des mécanismes incitatifs en termes de contrats révélateurs et des mécanismes incitatifs en termes de clauses restrictives et des mécanismes de contrôle.

Chapitre III

Chapitre III La gestion du risque de crédit bancaire entre la méthode classique et méthode scoring

Introduction

L'étude du dossier de crédit vise notamment à évaluer le risque que la banque peut prendre et à arrêter les limites et les formes des concours à mettre en place éventuellement.

Le risque crédit est le risque de pertes consécutives au défaut d'un emprunteur face à ses obligations ou la détérioration de sa solidité financière. Afin de minimiser l'impact du risque de crédit, de multiples méthodes concourent à son appréciation.

L'objectif de ce chapitre est de présenter quelques méthodes d'appréciation du risque crédit, il est subdivisé en trois sections la première consiste à présenter les moyens de la gestion de risque crédit, la deuxième section nous présenterons la méthode classique (l'analyse financière) et la troisième section sur méthode scoring.

Section 01 : les moyens de la gestion de risque crédit

Le risque de crédit constitue un élément indispensable de l'activité économique, tout comme une source d'instabilité majeure pour le système financier.

Le processus de gestion des risques a pour objectif d'analyser les risques associés aux activités de l'entreprise, il s'agit d'une part de la titrisation et d'autre part des dérivés de crédit.

1-1- La titrisation

« La titrisation est une opération par laquelle un émetteur (un établissement financier ou une entreprise) cède sur les marchés de capitaux des titres de dette ayant la caractéristique d'être adossés à un portefeuille d'actifs »¹.

« La titrisation considérée comme le montage financier qui permet à une entité économique d'améliorer la liquidité de son bilan »²

D'ailleurs, les Etats-Unis constituent le premier stade de développement de titrisation dans les années 70, portaient sur des portefeuilles composés principalement de créances hypothécaires garanties par le gouvernement américain.

¹Arnaud de Servigny « le risque de crédit », 3^{ème} Edition, DUNOD, 2006, P 206.

² BALTAS Abdelkader « La titrisation », édition LEGENDE, Alger, 2007, P13.

Chapitre III La gestion du risque de crédit bancaire entre la méthode classique et méthode scoring

1-1-1- Les étapes de la titrisation

Selon BALTAS, il existe 05 étapes :

a) Le montage

La première étape dans une opération de titrisation est appelée le montage, qui consiste à regrouper les créances homogènes dans un seul lot, tel que le lot de créances hypothécaires pour être transformées en titres négociables sur le marché financier. L'initiateur de cette étape est souvent une banque ou un établissement financier à la recherche de financement et de liquidité.

b) La cession

Après avoir constitué un lot de créances, l'organisme initiateur, on l'occurrence la banque ou l'établissement financier, Procède à la cession de ce lot de créance à une Société Ad Hoc (SAH) qui devrait, avant d'acheter sollicite l'avis de l'agence de notation, sur la qualité du lot de créance proposé par l'initiateur.

c) Le dépositaire central des titres

La troisième étape d'une opération de titrisation consiste à l'inscrire auprès d'un dépositaire central des titres.

d) La détermination de la société de gestion

La quatrième étape consiste à déterminer la société de gestion qui devrait assurer le recouvrement des créances et les transférer au dépositaire centrale des titres et dans la plus part des cas l'initiateur (la banque ou l'établissement financier) est lui-même le gestionnaire appelé dans ce cas « cédant gestionnaire ».

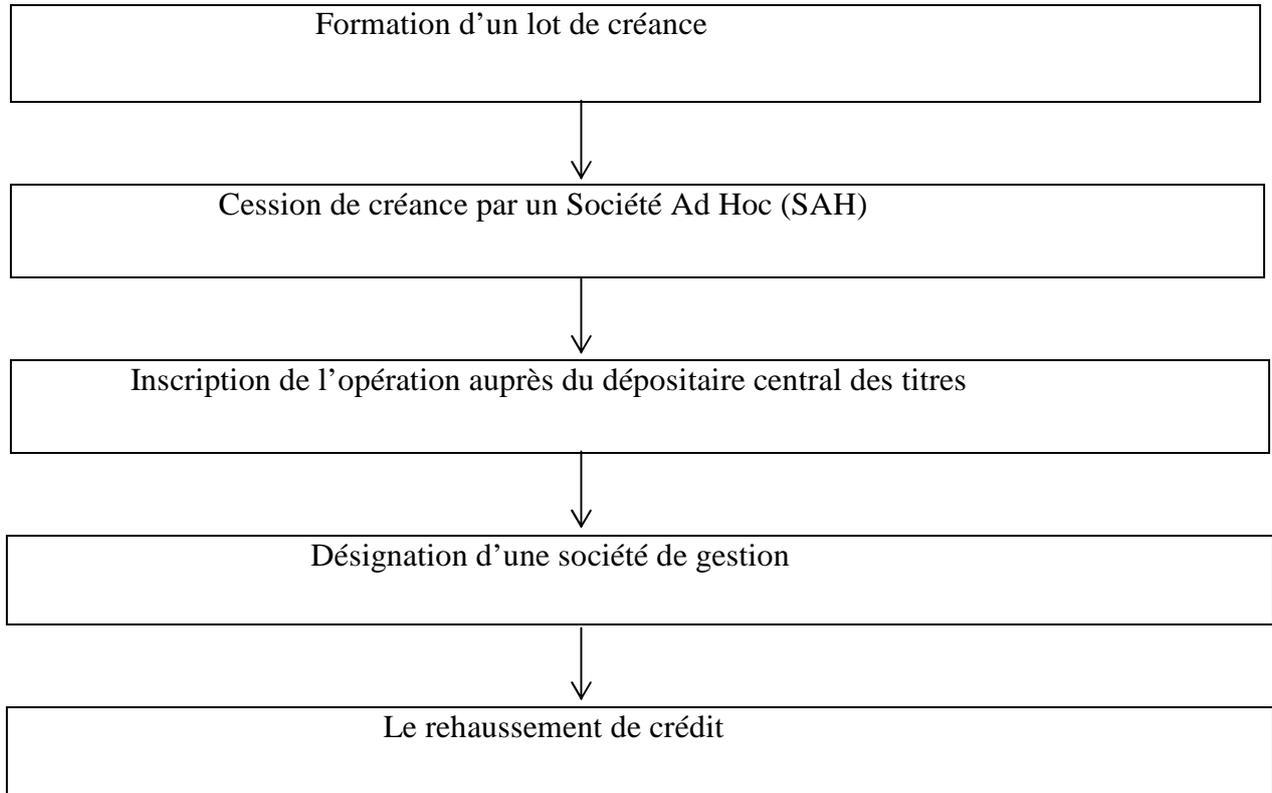
e) Le rehaussement de crédit

La dernière étape consiste à rehausser le crédit par un tiers qui donne une assurance supplémentaire pour les investisseurs.

Nous pouvons retracer les cinq étapes de titrisation par le schéma ci-dessus.

Chapitre III La gestion du risque de crédit bancaire entre la méthode classique et méthode scoring

Figure n° 01 : Les étapes de la titrisation



Source : BALTAS Abdelkader « La titrisation », édition LEGENDE, Alger, 2007, P112.

1-1-2- Les produits structures de titrisation

a) Asset-Backed-Securities (ABS)

Sont des montages permettant d'émettre de nouveaux titres de dette qui sont adossés à des actifs préalablement existant.³

De nombreux actifs sont potentiellement éligibles à des structures de titrisation, et notamment :

Les prêts à la consommation, les prêts immobiliers, les prêts aux entreprises.

³Arnaud de Servigny : op.cit, P 207.

Chapitre III La gestion du risque de crédit bancaire entre la méthode classique et méthode scoring

b) Les Collateralized Debt Obligations(CDOs)

Les CDOs sont des titres garantis par des créances qui sont représentatifs de portefeuilles composés de créances bancaires matérialisées par des obligations.

1-2- La gestion par les dérivés de crédit

Les dérivés de crédit constituent la grande innovation financière des dix dernières années, ils rendent le système financier complet par l'offre d'un contrat de couverture pour la gestion du risque de crédit et par l'existence d'un marché liquide pour ce contrat.

Tous les dérivés de crédit sont fabriqués à partir des blocs élémentaires que sont le Crédit Default Swap(CDS), Total Rate of Return Swap(TR), et aussi les Credit Linked Notes(CLN).

a) Crédit Default Swap(CDS)

Un CDS est un contrat financier bilatéral par lequel une des parties (l'acheteur de protection) paie de manière périodique une prime sur un montant notionnel, afin d'obtenir du vendeur de la protection un paiement contingent à la suite d'un événement de crédit sur l'emprunteur.

Un défaut ou un événement de crédit reste donc nécessaire pour enclencher le paiement final au titre de la garantie, en cas de défaut deux modes de paiement peuvent être envisagés :

-La compensation de la perte subie par l'acheteur de la protection ;

-Le remboursement de titre de dette en échange du transfert du titre en défaut au vendeur de la protection ;

b) Total Rate of Return Swap(TR)

Les banques utilisent ce type de produits pour résoudre le problème de crédit et diversifier le portefeuille. Cet instrument permet de transférer le risque sur performance économique d'un actif sous-jacent, la banque qui se couvre auprès d'un investisseur contre le risque de contre partie généré par sa créance, transfère l'ensemble des flux de prêle pendant la durée de vie du swap.

Chapitre III La gestion du risque de crédit bancaire entre la méthode classique et méthode scoring

Si le montant du notionnel est positif, la banque paie l'appréciation au vendeur de la protection, dans le cas contraire c'est ce dernier qui compense la banque pour la dépréciation.

c) Credit Linked Notes(CLN)

Un CLN est une obligation simple assortie d'un dérivé de crédit, cet instrument n'est que le traitement d'un CDS sous forme de valeurs mobilières, les investisseurs investissent sur des valeurs mobilières dont le rendement est lié à la performance de produit dérivé.

La banque couvrir le risque de contrepartie, elle émet alors des obligations d'un montant identique au montant de la créance et offre une rémunération. Cette banque rembourse la totalité du principal aux investisseurs si la contrepartie n'a pas fait défaut, et une fraction de ce nominal dans le cas contraire.

❖ Les objectifs de la gestion de risque

La gestion des risques vise la réalisation de quatre objectifs⁴

- Assurer la pérennité de l'établissement, par une allocation efficiente des ressources et une allocation adéquate des fonds propres qui permettra une meilleure couverture contre les pertes futures.
- Elargir le contrôle interne du suivi des performances au suivi des risque associés.
- Faciliter la prise de décision pour les opérations nouvelles et permettre de les facturer aux clients.
- Rééquilibrer le portefeuille de l'établissement, sur la base des résultats et des effets de diversification.

⁴ BESSIS. J. « gestion des risque et gestion actif- passif des banque ». Dalloz. Paris. 1995 . P48 .

Chapitre III La gestion du risque de crédit bancaire entre la méthode classique et méthode scoring

Section 02 : L'analyse financière

L'analyse financière peut être définie comme : « une démarche qui s'appuie sur l'examen critique de l'information comptable et financière fournie par une entreprise à destination des tiers, ayant pour but d'apprécier le plus objectivement possible sa performance financière et économique, sa solvabilité et en fin son patrimoine »⁵.

2-1-L'équilibre financière

L'analyse de l'équilibre financière s'effectue par la détermination du bilan financière et le calcul du fonds roulement, du besoin de fonds roulement et de la trésorerie.

Le tableau ci-dessous présente les grandes masses de bilan :

Tableau n° 01 : les grandes masses de bilan

Actif		Passif	
Actif Immobilisé	Immobilisations Nettes	Capitaux Permanents	Capitaux propres
	Autres valeurs immobilisées		Dettes à long et moyen terme
Actif Circulant	Valeurs d'exploitations	Dettes à Court terme	Dettes à court terme Non bancaires
	Valeurs réalisables		Dettes à court terme Bancaires
	Valeurs disponibles		

Source : LOTMANI. N. « Introduction à l'analyse financière ». Édition enseignement. Alger 2008. P61.

⁵ JEAN PIERE L. « Analyse financière » ; édition DALLOZ. Paris.2001. P 1.

Chapitre III La gestion du risque de crédit bancaire entre la méthode classique et méthode scoring

2-1-1-Fonds de roulement (FR)

« Le fonds de roulement exprime, la part des capitaux dont le degré d'exigibilité est faible, qui sert à financer les éléments d'actif dont le degré de liquidité est assez élevé⁶».

Calcul du fonds de roulement

Il peut être calculé de la façon suivante :

Par le haut de bilan

Le fonds de roulement net global = Capitaux permanents – Actif immobilisé.

FRNG = KP – AI

Exprime que l'entreprise a financé ces actifs à plus d'un an par des ressources de durée comptable.

Par le bas de bilan

Le fonds de roulement net global = Actif circulant – Dettes à court terme.

FRNG = AC – DCT

Exprime que c'est le montant de l'actif à moins d'un an que l'on conserverait après un éventuel paiement de toutes les dettes à court terme. C'est une garantie pour les créanciers à court terme.

2-1-2-Le besoin de fonds de roulement (BFR)

« Il représente les besoins de financement générés par le cycle d'exploitation du fait des décalages dans le temps entre les flux réels et les flux financiers correspondants⁷».

Autrement dit :

Le besoin de fonds de roulement « représente la partie de l'actif circulant (hors disponibilité) qui n'est pas financée par le passif circulant (hors avances bancaires)⁸».

⁶ CONSO Pierre, *La gestion financière de l'entreprise, Collection université et technique*, 6^{ème} édition, DUNOD, 1981.

⁷ RAMAGE Pierre, *Analyse et diagnostic financier*, Organisation, France, 2001, p 72.

⁸ HONORE Lionel, *Gestion financière*, NATHAN, 2001, p 188.

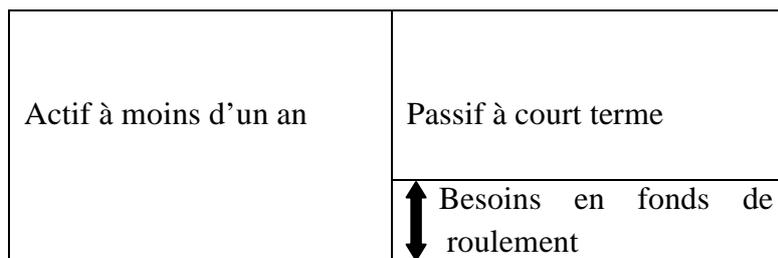
Chapitre III La gestion du risque de crédit bancaire entre la méthode classique et méthode scoring

Calcul du besoin en fonds de roulement

Besoin en fonds de roulement = (Valeurs d'exploitation + valeurs réalisables) – (Dettes à court terme – dettes financières)
--

BFR = (VE + VR) – (DCT – DF)

Figure n° 02 : Représentation graphique du BFR



Source : Réalisé par nous-mêmes.

2-1-3-La trésorerie nette(TRN)

Elle explique soit l'excédent, soit l'insuffisance de FRNG après le financement du BFR.

« Elle se définit comme l'ensemble des actifs rapidement transformables en liquidité pour le règlement des dettes à court terme »⁹.

Autrement dit :

Les notions fonds de roulement net global et besoins en fond de roulement sont deux indicateurs financiers parfaitement complémentaires, le premier représente l'effort fait par l'entreprise à faire face au financement des besoins générés par son activité d'exploitation avec des capitaux stables, le second représente le montant des besoins d'exploitation et hors exploitation non couvert par les ressources cycliques d'exploitation et hors exploitation.

Calcul du la trésorerie

La confrontation entre le FRNG et BFR permet de déterminer une nouvelle notion, celle de la "trésorerie"¹⁰.

Trésorerie nette = Fonds de roulement net global – Besoin en fonds de roulement
--

TR = FRNG – BFR

Ou : Trésorerie nette = Valeurs disponibles – Concours bancaires à court terme.

⁹ EGLEM Jean-Yves, PHILIPPS Andre, RAULET Christian Op.cit, p 102.

¹⁰ DAHMOUCHE Mehmed, *Analyse financier*, édition Page bleues de RIMS, Alger, 2004, p 71.

Chapitre III La gestion du risque de crédit bancaire entre la méthode classique et méthode scoring

2-2- Les soldes intermédiaires de gestion (SIG)

Le tableau des SIG est un guide pour le calcul de neuf (09) grandeurs particulièrement utiles pour analyser les performances économiques et financières de l'entreprise : la marge commerciale, la production de l'exercice, la valeur ajoutée, l'excédent brut de l'exploitation, le résultat d'exploitation avant et après résultats financiers, le résultat hors exploitation, le résultat exceptionnel, résultat net de l'exercice.

2-2-1- La marge commerciale (MC)

La marge est un indicateur fondamental pour les entreprises commerciales (entreprises de distribution), il s'agit de l'excédent des ventes de marchandises sur le coût d'achat des marchandises vendues.

$$\text{MC} = \text{Ventes de marchandises} - \text{Coût d'achat des marchandises vendues}$$

Elle permet de calculer leur taux de marge

Taux de marge = Marge commerciale / prix d'achat HT

Taux de marge = Marge commerciale / prix de vente HT

Le coût d'achat des marchandises vendues = Achats de marchandises nets + ou - variation de stock de marchandises + les accessoires (prime d'assurance, transport, ...).

2-2-2- La production de l'exercice

« La production de production est réservée aux entreprises ayant une activité de fabrication ou de transformation de biens et de services ».¹¹

$$\text{Production de l'exercice} = \text{Production vendue} + \text{Production stockée} + \text{Production de l'entreprise pour elle-même.}$$

2-2-3- La valeur ajoutée (VA)

La valeur ajoutée mesure la richesse créée par une entreprise au cours d'un exercice. Elle constitue un indicateur de croissance économique de l'entreprise.

Autrement dit : C'est la différence entre la production de l'exercice (plus la marge commerciale) et les consommations externes.

$$\text{VA} = \text{MC} + \text{Production} - \text{Consommations en provenance des tiers (intermédiaires).}$$

¹¹ LANGLOIS Georges, MOLLET Michele, *Gestion financière*, FOUCHER, Paris, 2002, p 230.

Chapitre III La gestion du risque de crédit bancaire entre la méthode classique et méthode scoring

Consommation en provenances des tiers = Achat des matières premières + variation des stocks de matières première + autre achat + variation stock services extérieurs + autre services extérieurs.

2-2-4- L'excédent brut d'exploitation (EBE)

C'est le résultat de l'entreprise après la rémunération des charges de personnel, les impôts et taxe.

$$\text{EBE} = (\text{VA} + \text{Les subventions d'exploitation}) - (\text{Impôt et taxes} + \text{Charges personnelles})$$

2-2-5- Le résultat d'exploitation (RE)

C'est le résultat d'exploitation qui mesure la performance industrielle et commerciale d'une entreprise quel que soit le mode de production utilisé. Résultat prend en compte les coûts des factures de production utilisés.

$$\text{RE} = \text{EBE}$$

(+) Reprise sur charges et transfert de charges

(+) Autre produits d'exploitation

(-) Dotation aux amortissements et provisions

(-) Autre charge d'exploitations

(-) Insuffisance brute d'exploitation

2-2-6- Le résultat courant avant impôts (RCAI)

C'est un indicateur très significatif dans la mesure où il nous renseigne sur la performance financière de l'entreprise. Il est calculé en cumulant le résultat d'exploitation et le résultat financier.

$$\text{RCAI} = \text{RE} + \text{produits financiers} - \text{Frais financiers}$$

2-2-7- Le résultat hors exploitation (RHE)

Chapitre III La gestion du risque de crédit bancaire entre la méthode classique et méthode scoring

Le R.H.E représente le solde des opérations qui ne relève pas de l'exploitation normale de l'entreprise. Il monte l'importance de l'activité exceptionnelle dans le résultat net de l'exercice.

$$\text{RHE} = \text{produits hors exploitation} - \text{Charges hors exploitation}$$

2-2-8- Le résultat exceptionnel

C'est un résultat isolé, car il ne traduit pas l'activité normale de l'entreprise.

$$\text{Résultat exceptionnel} = \text{Produits exceptionnels} - \text{Charges exceptionnelles}$$

2-2-9- Le résultat net de l'exercice (RNE)

C'est un indicateur qui reflète la rentabilité générale d'une entreprise. C'est la part de la valeur ajoutée qui revient à l'entreprise et aux associés après la rémunération du personnel. L'Etat et les bailleurs du fonds.

$$\text{RNE} = \text{RT Brut} - \text{IBS}$$

L'analyse du compte de résultat permet d'y distinguer des marges et des résultats intermédiaires. Le PCG présente un tableau récapitulatif de calcul de soldes de gestion. L'objectif est de montrer les étapes de la formation du résultat.

Les soldes intermédiaires de gestion sont utilisés pour évaluer l'activité, la profitabilité et la rentabilité d'une entreprise qui sont présentés dans le tableau ci après.

2-3- La capacité d'autofinancement (CAF)

Elle peut être calculée selon deux méthodes :

a) La méthode additive

Cette méthode consiste à ajouter au résultat net de l'exercice les charges calculées (charges non décaissables) et de soustraire les produits non encaissables et les produits de cession des immobilisations.

D'une façon plus approfondie la capacité d'autofinancement se calcule par la formule suivante :

Chapitre III La gestion du risque de crédit bancaire entre la méthode classique et méthode scoring

Résultat net de l'exercice
(+) Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions
(-) Reprise sur amortissements, dépréciations et provisions
(+) Valeur comptable des éléments d'actif cédés
(-) Produits des cessions d'éléments d'actif immobilisés
(±) Quotes-parts des subventions d'investissement virées ou résultat de l'exercice
CAF

b) La méthode soustractive

Excédent brut d'exploitation
(+) Autre produits encaissables d'exploitation
(-) Autres charges décaissables d'exploitation
(+) Transferts de charges
(+) produits financières encaissables
(-) Charges financières décaissables
(+) Produits exceptionnels encaissables
(-) Charges exceptionnelles décaissables
(-) participation des salariés aux résultats
(-) Impôts sur les bénéfices
CAF

2-4- L'analyse par la méthode des ratios

L'analyse par la méthode des ratios est une analyse statique qui permet de détecter les forces et les faiblesses d'une entreprise dans une perspective d'évaluation patrimoniale.

Un ratio : « est le rapport de deux grandeurs, celle-ci peuvent recouvrir des données brutes telles que les stocks ou un poste du bilan ainsi que des données plus élaborées telle que le fonds de roulement, la valeur ajoutée, l'excédent brut d'exploitation »¹².

¹² VIZZA VONA Patrice, *Gestion financière*, 9^{ème} édition, BERTI, Alger, 2004, p 49.

Chapitre III La gestion du risque de crédit bancaire entre la méthode classique et méthode scoring

2-4-1-Typologie des ratios

Il existe trois catégories de ratios :

_ Les ratios de structure ;

_ Les ratios de liquidité ;

_ Les ratios de rentabilité.

a) Les ratios de structure

- **Ratio d'autonomie financière :**

Ratio d'autonomie financière = Capitaux propres / Total des dettes

R = CP / Dettes

Ce ratio mesure le degré de l'indépendance de l'entreprise vis-à-vis de ses créances, il doit être supérieur à « 1 ». Plus il est important plus l'entreprise est « autonome ».

- **Ratio d'indépendance financière :**

Ratio d'indépendance financière = Capitaux Propres / Total d'actif

R = CP / Actif

Il mesure le degré d'indépendance de l'entreprise par rapport à ses prêteurs.

b) Ratios de liquidité :

- **Ration de liquidité générale :**

Ratio de liquidité générale = Actif circulant / Dettes à court terme

R = AC / DCT

Ce ratio permet de vérifier si l'entreprise peut faire face à ces engagements à court terme. Cependant, il faut assurer que l'échéance des réalisations est inférieure à celles des dettes à court terme. Il doit être supérieur à « 1 ».

- **Ratio de liquidité réduite (restreinte)**

Ratio de liquidité réduite = (Valeurs réalisables + Valeurs disponibles) / Dettes à court terme
--

R = (VR + VD) / DCT

Il mesure la capacité de l'entreprise à couvrir ses dettes à court terme avec les valeurs réalisables et valeurs disponibles car la transformation des valeurs d'exploitation en liquidité est difficile. Ce ratio doit être entre « 0,3 » et « 0,5 »

Chapitre III La gestion du risque de crédit bancaire entre la méthode classique et méthode scoring

- Ratio de liquidité immédiate

Ratio de liquidité immédiate = Valeurs disponible / Dettes à court terme

$R = VD / DCT$

Il mesure la capacité de l'entreprise à rembourser ses dettes échues (arriver à l'échéance) avec ses moyens disponibles dans sa trésorerie (disponibilités). Il doit être entre « 0,2 » et « 0,3 ».

Ces ratios doivent être interprétés avec prudence. Ils peuvent être comparé aux valeurs observées chez les entreprises concurrentes ou ayant le même type d'activité ainsi qu'aux valeurs atteintes par l'entrepris au cours des exercices précédents.

c) Ratios de rentabilité

- La rentabilité financière (RF)

« La rentabilité financière s'agit d'estimer le taux de rémunération de l'investissement que font les propriétaires de l'entreprise en lui apportant des ressources ou ne lui laissant à sa disposition tout ou partie des bénéfices qui leur reviennent en droit »¹³.

Rentabilité financière = Résultat net / capitaux propre * 100

Permet d'évaluer la rentabilité finale dégagée par l'entreprise, en utilisant ces propres fonds (capitaux propres).

Le diagnostic financier a pour objectif de déterminer la situation financière d'une entreprise, et de définir une stratégie future pour améliorer sa situation financière

- La rentabilité commerciale (RC)

La rentabilité commerciale = Résultat net / Chiffre d'affaire * 100.

Il exprime la rentabilité de l'entreprise en fonctions de son volume d'activité.

- La rentabilité économique :

La rentabilité économique = Résultat net / des actifs * 100

Il mesure la capacité de l'entreprise à rentabiliser les fonds apportés par les associés et les prêteurs.

2-5- Principales limites et conséquences du diagnostic financier classique

Le diagnostic financier présente plusieurs limites pour une banque, ces limites sont liées essentiellement à la construction du bilan financier et au non maîtrise des postes à risque.

¹³ CHIHA Khemici, *Finance d'entreprise approche stratégique*, HOUMA, Alger, 2009, p 97.

Chapitre III La gestion du risque de crédit bancaire entre la méthode classique et méthode scoring

Pour construire un bilan financier, les banques ne tiennent pas en compte que quelques retraitements économiques. Parmi ces retraitements, nous citons par exemple les provisions pour risque et charges, les provisions réglementées, les subventions d'investissements, les comptes courants d'associés, les écarts de conversion actif, les plus ou moins-values sur actifs, le diagnostic financier qui ne prend pas en considération ces retraitements ne permet pas d'affiner davantage la gestion du risque crédit. Toutefois, la prise en compte de ces retraitements engendre des coûts importants supplémentaires que les banques doivent supporter. Egalement, les comptes de l'entreprise sont souvent aménagés pour donner une image plus flatteuse que la réalité. Les postes que la banque doit maîtriser sont essentiellement : les frais de recherche & développement, la production immobilisée, les stocks (qui peuvent fictifs), les plus-values exceptionnelles, les dettes sur comptes courants des actionnaires, etc.

En plus de ces deux grandes catégories de limites techniques, le diagnostic financier nécessite pour une banque beaucoup de temps et un personnel qualifié, ce qui entraîne une augmentation des coûts. Ces limites conduisent généralement à des conséquences néfastes. Malheureusement, l'inexistence de publications spécifiques aux indicateurs de risque crédit propres aux entreprises nous a poussé à faire appel aux conséquences globales de la gestion classique du risque crédit

Section 03 : la méthode scoring

3-1- Définition et avantages du crédit scoring

Selon le langage courant, le terme score peut signifier «classement», «résultat»,

« marque ». En statistique, c'est l'idée de «classement» qui est surtout retenue.

L'analyse statistique multidimensionnelle vient pour combler les lacunes en matière de prévision des défaillances d'entreprises et donc de gestion de risques crédits. Généralement, cette méthode repose sur la technique de l'analyse discriminante linéaire. La méthode du scoring a vu le jour aux Etats-Unis et s'est développée par la suite dans les autres pays occidentaux. Le scoring correspond à une méthode d'analyse financière qui tente à synthétiser un certain nombre de ratios sous forme d'un seul indicateur susceptible de distinguer les entreprises saines des entreprises défaillantes.

Chapitre III La gestion du risque de crédit bancaire entre la méthode classique et méthode scoring

«Le scoring ou méthode des scores est une méthode permettant de déterminer les risques de défaillance affectant les entreprises. Elle est basée sur des méthodes statistiques. Cette méthode utilise l'analyse quantitative.»¹⁴

Donc le crédit scoring est défini comme étant «le recours aux modèles statistiques en vue de transformer des données (quantitatives, qualitatives) en indicateurs numériques mesurables a des fins d'aide à la décision d'octroi ou de rejet de crédit»¹⁵

A partir d'un ensemble de « n » entreprise divisé en deux sous-échantillons (entreprises défaillantes et entreprises saines), on mesure « K » ratios (variables discriminants) et l'on mesure une variable Z (score Zêta). les valeurs prises par la variable Z doivent être les plus différentes possibles d'un sous-ensemble à l'autre.

Le score s'exprime ainsi :

$$Z = \alpha_1 R_1 + \alpha_2 R_2 + \alpha_3 R_3 + \dots + \alpha_n R_n + b$$

Avec :

R_i : les ratios comptables et financiers ;

α_i : les coefficients associés aux ratios ;

b : une constante.

La méthode du scoring présente plusieurs atouts pour le secteur bancaire. Ces avantages concernent l'outil lui-même et l'établissement qui l'utilisé. Les atouts spécifiques à l'outil sont essentiellement, premièrement, la simplicité : l'utilisation du score s'obtient généralement à partir d'un certain nombre d'informations, de ce fait elle est utilisable en très peu du temps. Cette rapidité dans la prise de décision présente un double avantage : un avantage interne de charge de travail dans la mesure où la tâche de l'exploitant et le processus de décision sont considérablement accélérés d'un part, et d'autre part, un avantage commercial, il s'agit le fait que le client reçoit une réponse en quelques minutes. Deuxièmement, l'homogénéité : avec le diagnostic financier, un client refuse aujourd'hui par l'exploitant pourrait être accepté demain ou inversement. Le crédit scoring donne la même décision quelque soit l'agence ou le temps de la prise de décision.

¹⁴ FRANCOIS Radacal, «introduction à l'analyse financière», France, 2009, p 53.

¹⁵ Rayon Anderson, «the credit scoring toolkit», Oxford university press, 2007, P6.

3-2- Démarche pratique de la construction des fonctions scores

La construction d'une fonction score repose sur trois principales étapes :

Pour la première étape, dans le monde bancaire, il convient de disposer de deux populations d'emprunteurs. La première regroupe les entreprises défaillantes, et la seconde les entreprises saines. On doit également retenir un horizon temporel pour le modèle. «L'horizon est d'un an si l'on utilise l'information de l'année précédente N- 1 pour prévoir les défauts de l'année en cours N. le score mesure alors la probabilité de défaut à un an.»¹⁶

Pour la deuxième étape concerne les variables que l'on va utiliser, il s'agit principalement de savoir quelle est la batterie de variables ou ratios qui vont être utilisés pour la classification et la séparation entre les deux groupes. De façon générale ce sont les ratios calculé lors de l'analyse financière.

La troisième étape est purement statistique, elle consiste, sur la base des échantillons et de l'ensemble des variables retenues, à élaborer la règle de décision d'affectation, qui est la plus efficace possible, dans cette étape, il faut choisir une technique statistique de discrimination.

Les techniques de scoring les plus utilisées dans le secteur bancaire, sont construites par des méthodes linéaires pour leurs simplicités et leurs grandes robustesses.

Les méthodes les plus utilisées, sont l'analyse discriminante et la régression logistique. La fonction identifiée sera mise par la suite à l'appréciation de sa qualité prédictive.

¹⁶ DIETSCH M et PETEY J. « Mesure et gestion du risque de crédit dans les institutions financières », Ed, Revue Banque Edition, Paris, 2003.

Chapitre III La gestion du risque de crédit bancaire entre la méthode classique et méthode scoring

3-3- Autres méthodes d'évaluation de risque

3-3-1-Evaluation des risques par la notation

La technique de notation ou « rating » est un moyen d'information classique sur le niveau de risque d'un émetteur. Elle porte essentiellement sur le risque de défaillance de l'emprunteur. La note ici exprime un jugement sur la capacité d'un émetteur à rembourser les intérêts et le capital d'une dette à court ou à long terme à une certaine échéance.

La note est accordée par des sociétés spécialisées, les agences de notation ou de rating, telles que les agences américaines MOODY'S et STANDARD and POOR.

3-3-2-Evaluation du risque par la méthode Raroc

La prise en compte du coût moyen du risque et le calcul d'un rendement sur les fonds propres mettant à l'abri du risque de faillite est la base de la méthode Risk Adjusted return on capital (Raroc).

Les spécialistes formulent des hypothèses de façon à couvrir des facteurs d'incertitude. Bien qu'elles ne permettent pas une évaluation statistique, ces hypothèses donnent une valeur approchée et surtout sont à la base d'une analyse des valeurs relatives de chaque segment de clientèle ou d'activité. Ce ratio est appelé Raroc.

Raroc = $\text{revenu brut d'exploitation(RBE)} - \text{prime de risque} / \text{capital économique}$.

L'intérêt majeur de ce type d'approche réside dans sa potentialité en termes d'analyse et de gestion globale et active des risques.

3-3-3-La méthode « value at Risk »(Var)

La méthode Var permet le calcul de la perte à un horizon donné. Il s'agit d'une aide à la décision sur le montant accepté du risque de perte. Elle rend possible une évaluation du capital et donc des fonds propres nécessaires à la couverture du risque de pertes potentielles.

Nous pouvons aussi évoquer certaines méthodes empiriques, qui bien que peu utilisées dans notre contexte, ont fait leurs preuves en matière d'évaluation des risques encourus par les banquiers.

C'est le cas de la méthode dite des « CINQ C » : « character, capacity, capital, conditions, coverage ». Elle met l'accent sur des critères d'appréciation subjectifs, reposant

Chapitre III La gestion du risque de crédit bancaire entre la méthode classique et méthode scoring

essentiellement sur les dirigeants, la structure financière et les garanties. Le diagnostic financier établi à la suite d'une analyse réalisée à l'aide des CINQ C est laissé à l'appréciation de l'analyste.

C'est aussi le cas de la méthode dite « LAPP » : « liquidity, activity, profitability, potential ». C'est une méthode qui considère l'entreprise et sa gestion pour évaluer le risque, la décision finale étant soumise à l'arbitraire de l'analyste.

Seulement, évaluer le risque n'est pas strictement synonyme de son éviction totale. Une fois ce risque évalué, il faut en plus l'observation de certains principes et règles d'ordre technique, professionnel ou réglementaire, pour que le banquier puisse se prémunir efficacement contre l'éventuelle insolvabilité de ses débiteurs.

Conclusion

Comme on vient de le voir, l'analyse financière et la méthode scoring ayant pour but de minimiser le risque, d'une manière ou d'une autre.

Chacune de ces méthodes présente des avantages et des inconvénients. C'est à la banque de choisir celle leur convient le plus.

Depuis la dernière décennie, les banques algériennes essaient de mettre en place l'utilisation des méthodes des scores pour analyser la défaillance des entreprises, qui leur permettent de rationaliser les décisions en matière d'octroi du crédit.

Chapitre IV

Introduction

Ce chapitre est subdivisée en deux sections, dans lesquelles nous présentons l'agence BADR de KHERRATA, et dans la deuxième section essayer de mettre en pratique, l'analyse par la méthode scoring.

Section 01:présentation de l'organisme d'accueil BADR

Notre stage pratique s'est déroulé à la banque de l'agriculteur et de développement rural(BADR), nous présentons généralement l'agence.

1-1- Présentation de l'agence

L'agence BADR de KHERRATA du code (360) constitue une décentralisation géographique et un prolongement siège. Elle a été créée par un décret exécutif N°159-87 du 21 MARS 1987, mais elle a commencé ses activités le 25 MAI 1987, située a la place du : RUE ALLIK LAMRI KHERRATA, (52 KM du chef-lieu de la wilaya, elle exploite une superficie de 186M, loue par l'OPGI KHERRATA). Ce choix d'implantation est jugé stratégique par la direction régionale de la wilaya. Son rayon d'exploitation est très large de la commune de DRA EL GAID jusqu'au commune de TAMRIDJT (SOUK EL TENIN)

1-2- Les fonctions de l'agence

Les fonctions de cette agence est assures par 11 élément repartis selon l'organigramme (annexe) les comptes gérés dans cette agence 6942 comptes sont repartis comme suit :

- 544 comptes de cheque
- 1282 comptes courants commerciaux
- 4803 comptes livret d'épargne
- 313 comptes d'épargne junior

La BADR de KHERRATA est participé aux :

- Au développement de l'ensemble du secteur de l'agriculture.
- A la promotion des activités agriculture, artisanales, commerciales, libérales et agro-industrielles.
- Assurer toutes les opérations d'une banque de dépôt.
- Financer les structures et les activités de la promotion agricole.

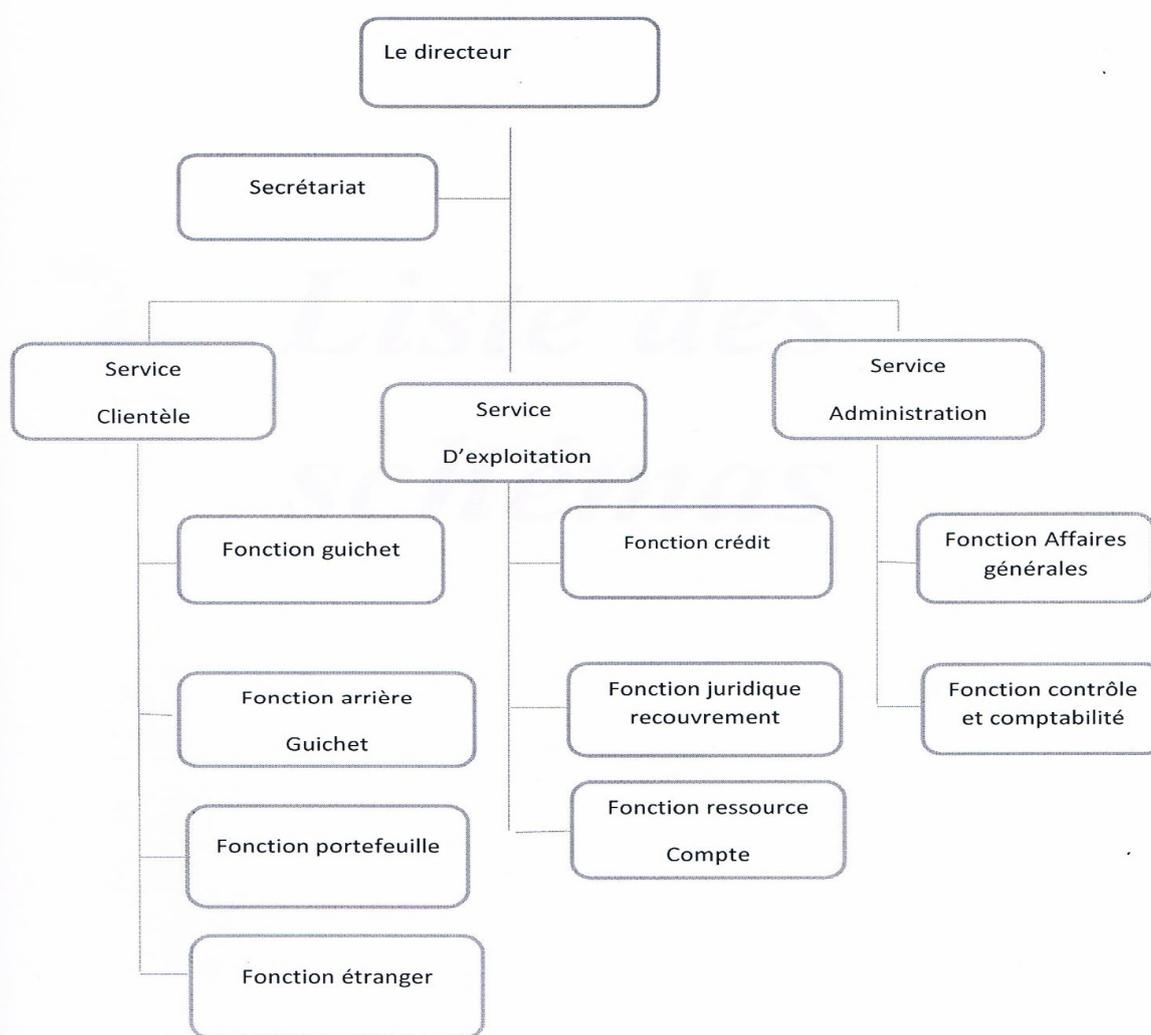
Chapitre IV Gestion de risque crédit par la méthode scoring

- Financer les structures et les activités de toute nature liée en amont et en aval à la production des secteurs de l'agriculture et industriel.

Le financement au niveau de cette agence est diversifié, vu le lieu d'implantation de cette agence et son rayon d'exploitation important, à savoir l'Agriculture ; RFIG, ETTAHADI, CMT Agricole partiellement bonifié et autres, les dossiers des dispositifs ANSEJ, ANGEM et CNAC, les crédits d'investissement et exploitation pour les PME.

1-3- organigramme de la BADR

Organigramme de la BADR (Agence de KHERRATA)



Source : revue de l'agence BADR KHERRATA

1-4-Ressource et emplois de l`agence

a) Les ressources

L`agence BADR de KHERRATA dispose d`un certain nombre important des ressources sur lesquelles elle peut accorder des crédits et effectué des opérations de financement.

Est parmi ces ressources les suivantes :

➤ Dépôt à vue :

- ✓ Compte de chèque (Dinar /Devise)
- ✓ Compte commercial (personne moral)
- ✓ Compte commercial (personne physique)
- ✓ Livret d`épargne
- ✓ Compte courant
- ✓ Compte administration

➤ Dépôt à terme :

C`est un compte de dépôt non matérialisé par des titres bancaires, destiné aux personnes physiques ou morales.

➤ Bon de caisse :

C`est un dépôt à terme matérialisé par un titre par lequel le client sollicite la banque pour souscrire une somme déterminée à une durée de son choix.

A l`échéance, la banque verse une majoration du capital.

Le bon de caisse est destiné aux personnes physiques et morales.

Il peut être nominatif, au porteur ou anonyme, et les intérêts sont discomptés au taux de référence de la période, conformément aux conditions générales de banque.

b) Les emplois

Les emplois de l`agence sont constitués de différents crédits octroyés par l`agence. A ce niveau on trouve :

➤ Crédit par caisse :

- ✓ Crédit d`exploitation.
- ✓ Crédit de compagnie (industriel et commercial).
- ✓ Découvert mobilisable.
- ✓ Avances sur facture.
- ✓ Avances sur créances nées non constatées sur délégation de marché.
- ✓ Avances sur créances nées à l`exploitation.
- ✓ Avances sur marchandises.
- ✓ Avance d`exploitation garantie.
- Crédit à moyen terme :
 - ✓ CMT Equipement.
 - ✓ C MT Van (pour l`acquisition de véhicules utilitaires) .
- Crédit par signature :
 - ✓ Caution dans le cadre des marchés publics :
 - ✓ Caution de soumission,
 - ✓ Caution de bonne exécution,
 - ✓ Caution de restitution d`avance forfaitaires,
 - ✓ Caution de restitution d`avance sur approvisionnement.
 - ✓ Caution douanière.
 - ✓ Crédits documentaire.
- Leasing
- ETTAHADI
- RFIG
- ETTAHADI FEDERATIF
- RFIG FEDERATIF
- dispositifs : ANSEJ, ANGEM ET CNAC
- crédit immobilière au milieu rural

Pour vous équiper sans altérer votre trésorerie.

1-5- Les missions et les objectifs de la BADR

- **Les missions de la BADR**

La BADR a été créé pour répondre à une nécessité économique née d'une volonté politique afin de restructurer le système agricole, assurer l'indépendance économique du pays relever le niveau de vie des populations rurales ses principale missions :

- le traitement de toutes les opérations de crédit de change et de trésorerie.
- l'ouverture des comptes a toute les personnes faisant la demande.
- la réception des dépôts à vue et à terme.
- la participation à la collecte d'épargne.
- la contribution au développement du secteur agricole.
- l'assurance de la promotion des activités agricoles, agro- alimentaire, agro-industrielle et artisanales.
- le contrôle avec les autorités de tutelle de conformité des mouvements financiers des entreprises domiciliées.

- **Les objectifs de la BADR**

- l'augmentation des ressources aux meilleurs couts et rentabilisation de celles-ci par des crédits productifs et diversifiés dans le respect des règles.
- la gestion rigoureuse de la trésorerie de la banque tant en dinars qu'en devise.
- l'assurance d'un développement harmonieux de la banque dans le domaine d'activités qui la concerne.
- l'extension et le redéploiement de son réseau.
- la satisfaction de ses clients en leur offrant des produits et services susceptibles de répondre a leurs besoins.
- l'adaptation d'une gestion dynamique en matière de recouvrement.

Chapitre IV Gestion de risque crédit par la méthode scoring

- le développement commercial par l'introduction de nouvelles techniques managériales telles que le marketing et l'insertion d'une nouvelle gamme de produits.

1-6-Présentation du service crédit

Le service crédit est le service le plus important dans l'agence ;

Car l'étude et l'analyse d'un dossier de crédit d'investissement sont parmi les opérations principales qui génèrent des produits. Toute mauvaise gestion des crédits peut engendrer des pertes pour la banque, c'est pour cela le service crédit doit être dirigé avec maîtrise afin de minimiser les risques. Les services de crédits est soumis à l'autorité directe du Etudier les dossiers de financement et les soumettre au comité du crédit et de trésorerie.

- ✓ Préparer les travaux par du comité et de trésorerie de GRE.
- ✓ Réception de la clientèle pour information et orientation.
- ✓ Contrôle, les crédits mis en place par les agences.
- ✓ Consolider toutes les statistiques en la matière.
- ✓ Recueillir des garanties bloquantes.
- ✓ Suivi des crédits.

1-7- Construction d'un dossier de crédit

Ce présenter son projet sous forme d'un dossier en double exemplaire comportant les pièces suivantes.

- Demande manuscrite ;
- Copie du registre de commerce authentifié ;
- Carte fiscale ;
- Permis de conduire ;
- Extrait de rôles ;
- Mise à jour CNAS, CASNOS, CACOPATH ;
- Facture pro-forma ;
- Liste des moyens humains ;
- Liste des moyens matériels ;
- 3 derniers bilans fiscaux + TCR ;
- Etude technico-économique ;
- Bilans prévisionnels sur 05 ans ;

- Bail de location sur 05 ans ou acte de propriété ;
- Proposition des garanties

Section 02 : analyse du risque de crédit par la méthode scoring

Dans cette section nous allons présenter les différentes étapes de la méthode scoring.

Cette étude est réalisée sur la base des données recueillies auprès des entreprises clientes de la banque BADR

2-1- les étapes de scoring

Pour construire un modèle de crédit scoring, nous utilisons principalement un modèle statistique d'analyse de données, appelé l'analyse discriminante. Les crédits scoring sert à classer les entreprises saines et les entreprises défaillantes.

Les étapes qui constituent l'analyse discriminante sont :

- La constitution de l'échantillon initial ;
- Détermination des variables discriminant ;
- Estimation par l'analyse discriminant ;
- Interprétation de résultats ;
- Vérification de la validité de l'étude ;
- Estimation des coefficients de la fonction discriminante.

2-1-1-La constitution de l'échantillon initial

Il convient de disposer de deux populations d'emprunteurs. La première regroupe les entreprises qui ont fait défaut et la seconde les entreprises qui n'ont pas fait défaut.

Nous avons constitué notre base des données sur la base d'un échantillon de 20 entreprises dont 12 saines qui n'ont pas présenté des problèmes de solvabilité et 08 défaillantes qui ont déjà présenté des cas d'insolvabilité.

2-1-2-Détermination des variables discriminant

Devant l'insuffisance ou l'inexistence des informations d'ordre qualitatif (stratégique et/ou organisationnel) dans les dossiers des sociétés retenues dans l'échantillon, nous n'avons retenu que les informations comptables et financières sous forme des ratios. Pour faire des

Chapitre IV Gestion de risque crédit par la méthode scoring

rapprochements et de porter des jugements sur les aspects essentiels de la vie des sociétés choisies, on a distingué trois grandes catégories de ratios : ratios de structure, de liquidité et de rentabilité.

Le tableau ci-dessous résume les ratios retenus dans cette recherche.

Tableau n° 02 : les ratios retenus dans cette recherche

Aspect	Ratio	Intitulé	Formule
Ratios de Structure	R1	Ratio d'autonomie financière	Capitaux propres / Total des dettes
	R2	Ratio d'indépendance financière	Capitaux Propres / Total d'actif
Ratios de liquidité	R3	Ratio de liquidité générale	Actif circulant / Dettes à court terme
	R4	Ratio de liquidité réduite	(Valeurs réalisables + Valeurs disponibles) / Dettes à court terme
	R5	Ratio de liquidité immédiate	Valeurs disponible / Dettes à court terme
Ratio de Rentabilité	R6	Rentabilité financière	Résultat net / capitaux propre * 100
	R7	La rentabilité économique	Résultat net / Σdes actifs*100

Il faut signaler que les ratios sont calculés une année avant (N-1) la survenance de la défaillance. Une fois la base des données est construite, il convient de choisir la technique appropriée pour discriminer et opposer les deux groupes.

2-1-3- L'analyse discriminante

Dans cette recherche, nous avons retenu l'analyse discriminante de Fisher pour avoir une combinaison linéaire optimale des meilleures variables permettant de distinguer les entreprises risquées des entreprises viables, nous avons utilisé un logiciel de traitement statistique nommé SPSS.

L'analyse discriminante a pour but de discriminer, d'opposer et de différencier. C'est une méthode statistique multidimensionnelle qui a pour objectif d'expliquer un caractère qualitatif par l'intermédiaire de variables quantitatives explicatives décrivant les individus. C'est une méthode utilisée notamment par les banques pour le scoring.

2-1-4- Interprétation des résultats

a) Statistiques élémentaires relatives aux ratios

a-1) Etude la diversité des valeurs prises par les ratios

Le tableau ci-dessous présente les principales statistiques descriptives des ratios retenus dans cette recherche.

Tableau n° 03 : Statistiques descriptives

Ratios	N	Minimum	Maximum	Moyenne	Ecart type
R1	20	0,4600	5,0280	2,354945	1,3629975
R2	20	0,4792	0,9900	0,709136	0,1349364
R3	20	1,6900	38,9800	8,136564	10,1254618
R4	20	1,3149	24,8700	4,475598	5,1185903
R5	20	0,0700	24,8700	2,725190	5,4998912
R6	20	0,0700	15,9063	3,704567	4,8986695
R7	20	0,0470	10,2459	2,338290	3,0882059

Source : résultat extrais de SPSS

Ce tableau montre que les valeurs prises par les sept ratios retenus sont dispersées. Elles diffèrent fortement d'une entreprise à une autre.

Ces valeurs s'étalent sur un intervalle de 4,568 points (de 0,46 à 5,0280) pour R1 (ration d'autonomie financière); de 0,5108 points pour R2 (ration d'indépendance financière); de 37,29 points pour R3 (ratio de liquidité générale); de 23,5551 points pour R4 (ratio de liquidité réduite); de 24,8 points pour R5 (ratio de liquidité immédiate) ; de 15,8363 points pour R6 (ratio de rentabilité financière) et de 10,1989 points pour R7 (la rentabilité économique). Cette diversité peut expliquer le phénomène de la défaillance, c'est-à-dire que la diversité de ces ratios peut classer les entreprises en « entreprises défaillantes » / « entreprises saines », d'où la nécessité de tester leurs capacités de discrimination.

b) Résultats de l'analyse discriminante

b-1) Présentation de la fonction score

L'utilisateur aura le choix entre la fonction discriminante (une seule fonction) et les fonctions de classement. Le traitement de notre base des données par le biais du logiciel SPSS 20 nous a permis d'identifier la fonction score suivante :

Chapitre IV Gestion de risque crédit par la méthode scoring

Tableau n° 04 : Coefficients des fonctions discriminantes canoniques

	Fonction
	1
R1	0,138
R2	20,200
R3	-0,294
R4	0,415
R5	-0,169
R6	0,910
R7	-1,128
(Constante)	-14,384

Source : extraite de SPSS

Donc notre fonction score peut s'écrire ainsi :

$$Z = \alpha_1 R_1 + \alpha_2 R_2 + \alpha_3 R_3 + \dots + \alpha_n R_n + b$$

$$Z = 0,138 R_1 + 20,200 R_2 - 0,294 R_3 + 0,415 R_4 - 0,169 R_5 + 0,910 R_6 - 1,128 R_7 - 14,384$$

La comparaison avec un score discriminant «moyen » pour chaque groupe, ce score moyen est calculé à partir de la fonction discriminante, où l'on remplace les valeurs individuelles par les moyens des variables indépendantes pour le groupe dont on s'occupe. Les scores discriminants moyens pour les deux groupes sont donnés ainsi :

Tableau n°05 : Fonctions aux barycentres des groupes

Entreprise	Fonction
	1
0 (entreprises défaillantes)	-0,987
1 (entreprises saines)	0,658

Source : extraite de SPSS

Chaque score individuel discriminant est ensuite comparé aux deux scores moyens et affecté au groupe dont-il est le plus proche. Mais la question qui se pose est la suivante : à partir de quel score peut-on affecter les individus au groupe 1 (entreprises saines) et non pas au groupe 0 (entreprises défaillantes) ? Pour ce faire, on doit déterminer un score qui joue le rôle de frontière entre les groupes. Si les groupes sont de dimensions égales, le score critique

Chapitre IV Gestion de risque crédit par la méthode scoring

est égal à la moyenne des moyennes des scores des groupes. Dans notre cas, ce score est égal $-0,987+0,658/2= - 0,1645$

Donc le score frontière= - 0,1645

Cette situation nous emmène à constater que chaque entreprise peut se classer selon la règle de décision suivante :

Tableau n° 06 : règle de décision

Valeur du score	Affectation selon notre modèle
$Z \geq -0,1645$ (score positif)	Saine
$Z < -0,1645$ (score négatif)	Défaillante

Source : extraite de SPSS

Mais, il convient de signaler qu'il y a une zone d'incertitude qui se situe entre les deux centres de gravité des deux groupes (-0,987 et +0,658). Cette zone ne permet pas de trancher définitivement sur la défaillance ou non des entreprises, ce sont les dossiers tangents.

Concernant les fonctions de classement, le tableau n°7 ci-après donne les coefficients de ces deux fonctions fournis par le traitement statistique. Ces coefficients permettent de classer les entreprises dans les classes.

Tableau n° 07: Coefficients des fonctions de classement

Ratios	Entreprise	
	0	1
R1	4,104	4,330
R2	385,411	418,647
R3	-5,061	-5,546
R4	7,533	8,216
R5	-2,441	-2,719
R6	24,137	25,635
R7	-33,679	-35,535
Constant	-133,842	-157,238

Source : extraite de SPSS

Chapitre IV Gestion de risque crédit par la méthode scoring

Et donc les fonctions de classement peuvent s'écrire comme suit :

$$Z_{\text{défaillantes}} = 4,104R_1 + 385,411 R_2 - 5,061 R_3 + 7,533 R_4 - 2,441 R_5 + 24,137 R_6 - 33,679 R_7 - 133,842$$

$$Z_{\text{saines}} = 4,330 R_1 + 418,647 R_2 - 5,546 R_3 + 8,216 R_4 - 2,719 R_5 + 25,635 R_6 - 35,535 R_7 - 157,238$$

Chaque entreprise est classée selon le score obtenu ; elle est affectée au groupe dans lequel elle obtient le plus grand score.

b-2) Tests du modèle élaboré

Généralement, on teste la capacité prédictive de la fonction score soit par des tests statistiques faisant appel à des hypothèses probabilistes, soit par un test pragmatique par le biais de la matrice de confusion. Concernant les premiers tests, nous utilisons le test de Box, la corrélation canonique, Lambda de Wilks et tests d'égalité des moyennes des groupes.

Tableau n° 08: Résultats du test de Box

M de Box	66,414
Approximativement	1,248
ddl1	28
ddl2	782,408
Signification	0,177

Source : extraite de SPSS

On a M de Box égale 66,414 et la probabilité (P value) pour que l'estimateur de la statistique de Box soit un extrême (une observation) est très élevée égale à 0,177 ce qui entame la validité de Fisher.

Tableau n°09 : Corrélation canonique et valeurs propres

Fonction	Valeur propre	% de la variance	% cumulé	Corrélation canonique
1	0,722	100,0	100,0	0,647

Source : extraite de SPSS

Chapitre IV Gestion de risque crédit par la méthode scoring

Plus la corrélation canonique est proche de 1, le modèle est meilleur. Dans notre cas, la corrélation canonique est égale à 64,70%, donc le modèle est bien.

Tableau n° 10 : Test de Lambda de Wilks

Test de la ou des fonctions	Lambda de Wilks	Khi-deux	Ddl	Signification
1	0,581	7,880	7	0,343

Source : extraite de SPSS

La valeur de Lambda de Wilks est égale à 0,581 et donc plus proche de 1 que de 0, avec un degré de signification 0,343. Cela veut dire qu'au niveau global, la différence des moyennes des groupes est aberration parce que les données sont homogènes.

Tableau n° 11: Tests d'égalité des moyennes des groupes

	Lambda de Wilks	F	ddl1	ddl2	Signification
R1	0,998	0,044	1	18	0,836
R2	0,992	0,144	1	18	0,709
R3	0,935	1,253	1	18	0,278
R4	0,961	0,737	1	18	0,402
R5	0,962	0,713	1	18	0,410
R6	0,944	1,074	1	18	0,314
R7	0,917	1,625	1	18	0,219

Source : extraite de SPSS

D'après le test de Fisher (F) et le test de lambda de Wilks, les variables suivantes R3 (ratio de liquidité générale), R6 (ratio de rentabilité financière) et R7 (ratio de rentabilité économique), sont des variables les plus discriminantes.

b-3) Résultat de classement

Pour s'assurer que la fonction discriminante classe bien les entreprises en sous-groupes, on analyse la matrice de confusion qui regroupe les entreprises bien classées et les mal classées. C'est le moyen le plus utilisé est aussi le plus «*parlant* ». La matrice de confusion de notre fonction score se présente comme suit :

Chapitre IV Gestion de risque crédit par la méthode scoring

Tableau n°12 : La matrice de résultats relative a l'échantillon de construction

		Entreprise	Classe(s) d'affectation prévue(s)		Total
			0	1	
Original	Effectif	0	6	2	8
		1	2	10	12
	%	0	75,0	25,0	100,0
		1	16,7	83,3	100,0
80% des observations originales classées correctement.					

Source : données extrais de SPSS.

- Le pourcentage des bien classées pour les entreprises saines est égal à $10/12 = 83,33\%$
- Le pourcentage des bien classées pour les entreprises défailtantes est égal à $6/8 = 75\%$.

Par contre, le taux d'erreurs (entreprises mal classées) est égal seulement $(4/20) = 20\%$.

Toutefois, on distingue pour ce taux entre:

- L'erreur du premier type (classer une entreprise défailtante par l'utilisation de la fonction score parmi les entreprises saines) : ce taux est égal à $2/12 = 16,66\%$.
- L'erreur du second type (classer une entreprise saine comme une entreprise défailtante par le modèle): ce taux est égal à $2/8 = 25\%$.

Tableau° 13 : La matrice de résultat relative à l'échantillon de validation

		Entreprise	Classe(s) d'affectation prévue(s)		Total
			0	1	
Validé-croisé	Effectif	0	4	4	8
		1	4	8	12
	%	0	50,0	50,0	100,0
		1	33,3	66,7	100,0
60% des observations validé-croisé classées correctement.					

Source : données extrais de SPSS.

Les 20 entreprises qui constituent l'échantillon de validation, par 12 entreprises saines et 8 autres défailtantes, ont données les résultats apparent dans le tableau, suit a l'application de la fonction « Z ».

Chapitre IV Gestion de risque crédit par la méthode scoring

Sur les 8 entreprises défaillants (0), la fonction score a maintenu la décision de la banque, en classant comme suit :

- 4 entreprises défaillants, avec un taux de bon classement de 50%, et 4 entreprises dans d'autre groupe (saines), avec un taux d'erreur de 50%.

Sur les 12 autres entreprises saines (1), la fonction score a fait sortir :

- 8 entreprises saines avec un taux de bon classement de 66,7%, et 4 entreprises dans l'autre groupe (défaillantes), avec un taux d'erreur de 33,3%.

Nous concluons des résultats obtenus du tableau de validation, un taux de bon classement globale équivalent a : $(8+ 4) /20 = 60\%$. Et un taux d'erreur globale égale a : $(4+4) /20 = 40\%$.

Cependant, le pourcentage d'entreprises correctement reclassées ne doit pas être analysé dans l'absolu. Il doit être comparé au pourcentage que l'on obtiendrait si l'on reclassait les entreprises au hasard. Pour ce faire, un test Q de Presses¹ sera mené. Ce test vérifie que le pourcentage d'entreprises correctement classées est significativement plus important que celui donné par un choix aléatoire. La statistique calculée suit une loi de Khi-deux (χ^2) à 1 degré de liberté. L'hypothèse nulle est l'égalité des deux valeurs, c'est-à-dire le nombre d'individus bien classés au hasard et le nombre d'individus classés par la fonction discriminante. L'expression de ce test est la suivante :

$$Q \text{ presse} = \frac{[n - (nc \times p)]^2}{n \times (p - 1)}$$

Avec:

n: le nombre des entreprises de l'échantillon;

nc : le nombre des entreprises correctement classées ;

p : le nombre de groupes.

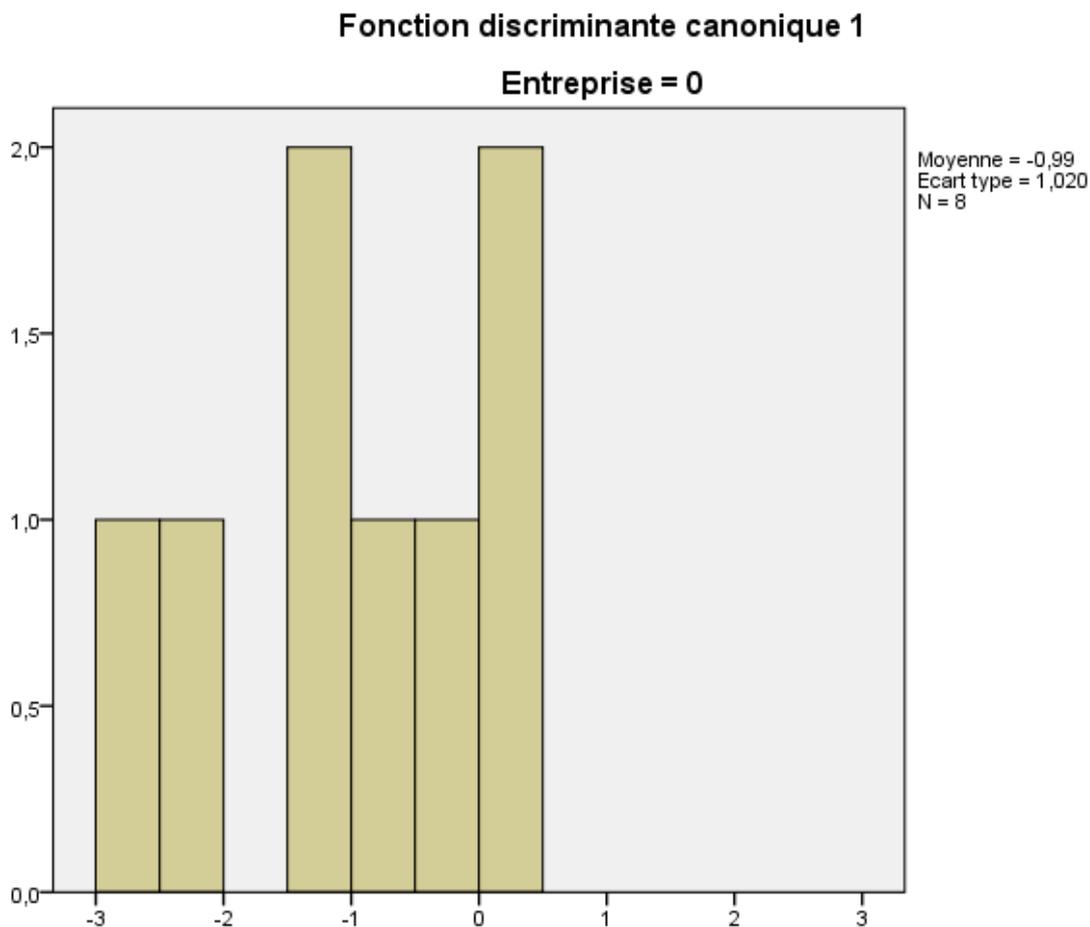
Dans notre cas :

$$Q \text{ presse} = \frac{[20 - (16 \times 2)]^2}{20 \times (2 - 1)} = 7,2$$

La valeur de la table de khi- due à un degré de liberté pour un seuil de confiance de 5% est de 3,8415 elle est inférieure à la valeur calculé, donc l'hypothèse d'égalité entre les classifications (H : la classification avec la fonction de scoring donne le même résultat qu'avec une classification aléatoire) est rejeté.

¹ Hair et al. cité par Giannelloni et Vernet, 2001, p.420.

Figure n° 03: Spectacles de représentation de la fonction discriminante pour les entreprises défailtantes



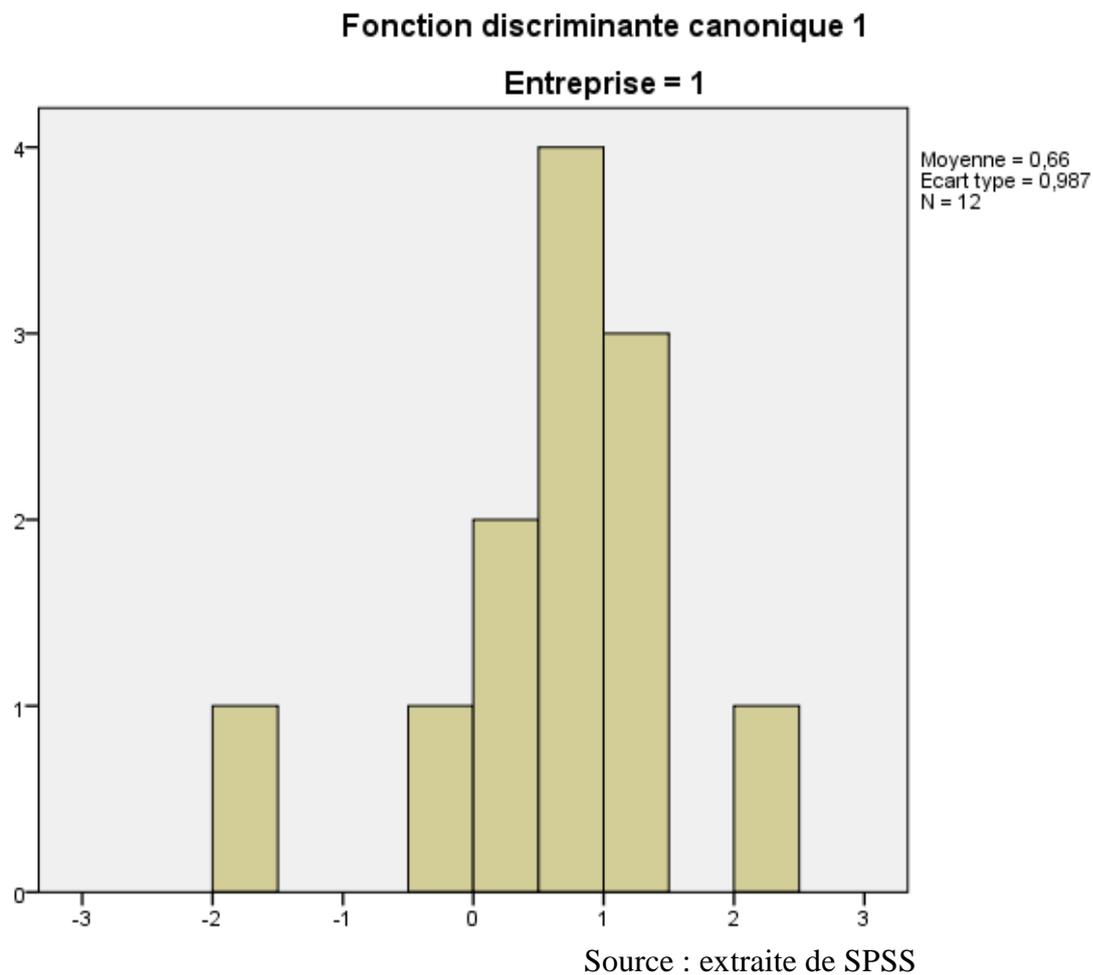
Source : extraite de SPSS

Selon la fonction discriminante les entreprises considéré comme défailtants lorsque sa fonction (Z) est inférieurs au score frontière

A partir de ce graphe, les entreprises qui inférieurs a $-0,1645$ sont des entreprises défailtants donc sont bien classées, mais les entreprises qui supérieure a $-0,1645$ sont des entreprises saines donc est mal classées.

La banque selon l'analyse classique est classier les 8 entreprises comme défailtants, mais à partir le graphe nous pouvons déduit que certains entreprises sont mal classée (des entreprises saines).

Figure n° 04: Spectacles de représentation de la fonction discriminante pour les entreprises saines



Selon la fonction discriminante les entreprises considéré comme saines lorsque sa fonction (Z) est supérieur ou égale au score frontière

A partir ce graphe les entreprise qui supérieur ou égale a $-0,1645$ sont des entreprises saines donc sont bien classées mais les inférieurs a $-0,1645$ sont des entreprises défailants donc mal classées.

Donc, a partir le graphe nous pouvons retenu que parmi les 12 entreprises saines (1) qui sont classées au niveau de la banque, nous avons des entreprises défailants (mal classée).

Conclusion

L'utilisation de la méthode de scoring pour la gestion de risque des crédits à une grande importance D'ailleurs, cette méthode permet la prise de décision rapide avec un taux de précision très élevé reflétant ainsi un taux d'erreur minimale. Donc, la méthode scoring se présente alors comme un précieux outil d'aide à la décision, à la disposition des banquiers leur permettant lors de demande de crédit par leur clients de détecter si ces derniers présentant ou non un grand risque de non remboursement.

Elle cherche à donner une solution et elle se présente comme une technique statistique permet de classier les entreprises en deux groupes saines et défailiantes.

Conclusion
Générale

Conclusion générale

Conclusion générale

Afin de répondre à notre problématique de base, dont la question principale est : « Quels sont les problèmes informationnels rencontrés par les banques lors de l'évaluation du risque de crédit des PME et quels sont les mécanismes utilisés pour réduire ce risque? ». Dont l'objectif est de dégager les mécanismes pour réduire les risques

Sur le plan théorique, Le secteur bancaire assure une mission essentielle dans la vie économique. Il a un rôle dans la mobilisation de l'épargne et dans les relations financières entre les acteurs économiques. La banque qui donne des crédits aux agents économiques avec des conditions et il existe plusieurs variétés du crédit, on les classe généralement selon deux critères, la durée et l'objet.

Le risque de crédit pour la banque est un élément inséparable de l'activité du prêt dans sa mission d'intermédiaire financier mais ce risque existe et existera toujours. Pour une banque, le risque de contrepartie, c'est celui, de ne pas être remboursée du fait de l'insolvabilité de l'emprunteur à cause de la conjoncture opportuniste, donc de subir une perte en capital. Malgré son avantage vis-à-vis des autres investisseurs en termes d'évaluation et de gestion des risques, la banque fait face aux asymétries d'information dans la mesure où elle ne peut pas empêcher totalement ses clients et emprunteurs d'adopter éventuellement des comportements opportunistes, particulièrement les PME.

Les banques algériennes, suite à la libéralisation du secteur bancaire, doivent aussi prendre conscience de l'importance de l'analyse et de la gestion du risque de crédit, car la défaillance d'un établissement du crédit serait dommageable, non seulement pour ses créanciers mais aussi pour tout l'économie.

En ce qui concerne les méthodes d'évaluation du risque de crédit, elle s'appuie sur la notion de gestion des risques, par l'analyse financière comme une méthode classique et la nouvelle méthode qui est la méthode Scoring.

L'étude que nous avons effectuée sur les données issues de la banque d'accueil de la BADR a conduit aux conclusions suivantes :

- La fonction Z a montré son pouvoir de discrimination entre les deux groupes d'entreprises (saines et défaillantes)

Conclusion générale

- Les résultats que dégagent le modèle sur l'échantillon de validation montrant que la fonction Z a fait un taux d'erreur de 20%, c'est l'affectation de 4 entreprises. Ce qui fait dire que le modèle a plus au moins pu identifier le risque de défaillants, et dégagent aussi un taux de bon classement qu'est 80%, c'est l'affectation de 16 entreprises, est du test de Khi-deux qui a confirmé les résultats de modèle.

Des éléments restent encore à aborder c'est pour cette raison nous proposons aux futurs étudiants d'évaluation du risque par cette méthode (la méthode scoring) mais de façon plus profonde.

✓ **Limites de la recherche**

Ce travail de recherche nous a permis d'élaborer, d'une manière pratique, une fonction score. Cependant son utilisation doit se faire avec beaucoup de précautions pour plusieurs raisons.

Premièrement, la mesure de son efficacité s'est limitée seulement à l'échantillon initial, c'est à-dire l'échantillon qui nous a servi à estimer les coefficients de cette fonction discriminante. Ce type de validation conduit très souvent à des résultats trop optimistes. Deuxièmement, la non intégration des données qualitatives constitue un obstacle devant le fait de compléter l'analyse financière du risque crédit par une autre économique intégrant notamment des variables de positionnement de l'entreprise sur son marché, de maîtrise des coûts de revient ou d'appréciation de la qualité de gestion de l'entreprise, etc. et troisièmement, les limites portant sur l'analyse discriminante et notamment celles qui concernent les conditions théoriques pour son utilisation. Mais, et en pratique, les variables utilisées dans les études suivent rarement des lois probabilistes connues. Les conditions théoriques d'application des modèles sont donc rarement réunies

✓ **Pistes de recherches futures**

A partir des limites exposées ci-dessus, nous pouvons proposer quelques voies de recherches futures, la plus importante consiste à introduire d'autres variables qualitatives pour compléter cette présente recherche. Ces variables doivent toucher la stratégie, la structure, le mode de gestion, etc. la deuxième voie qu'on peut proposer est celle qui utilise une autre méthode statistique, notamment la régression logistique, afin d'éviter les conditions théoriques qu'il faut respecter pour mener une analyse discriminante.

Bibliographie

Bibliographie

I/ Ouvrages

- Arnaud de Servigny « le risque de crédit », 3^{ème} Edition, DUNOD, 2006.
- BALTAS Abdelkader « La titrisation », édition LEGENDE, Alger, 2007.
- BAZDAKH P et CHERARDI S, « Dictionnaire d'économie», Larousse, Québec, 2003.
- BENHALIMA A, « Pratique des technique bancaires-référence à Alger », Edition Daleb, Alger, 1997.
- Bernet L-ROLLAND(2008), « Principes de techniques bancaires », 25^{ème} édition, DUNOD, Paris.
- BESSIS. J. « gestion des risque et gestion actif- passif des banque ». Dalloz. Paris. 1995.
- BOUYAKOUB F. «l'entreprise et son financement bancaire», casbah édition, 2000.
- BURGY P. DERRAY A., LUSSEAULT A., «Les fondement de l'entreprise», édition marketing, paris, 1991.
- CHIHA Khemici, « Finance d'entreprise approche stratégique », HOUMA, Alger, 2009.
- CONSO Pierre, « La gestion financière »,6^{ème} édition, DUNOD, 1981.
- DAHMOUCHE Mehmed, « Analyse financier » édition Page bleues de RIMS, Alger, 2004.
- FRANCOIS Radacal, «introduction à l'analyse financière», France, 2009.
- G. DUTAILLIS, « le risque de crédit bancaire », 3^{ème} édition, édition Economica, paris, 1999.
- Gilles BRESSY et Christian KONKUYT, « Economie d'entreprise », 7^{ème} édition, DALLOZ, paris, 2004.
- H. JACOB. A. SARDI «Management des risques bancaires» ED AFGES, Paris, 2001.
- HONORE Lionel, « Gestion financière», NATHAN, 2001.
- Hair et al. cité par Giannelloni et Vernet, 2001.

- J. SERVON. L « le micro-crédit et la nouvelle vague de développent économique local aux Etat Unis, In DEMAZIERE « Du local au global, les initiatives locales pour le développent économiques en Europe et en Amérique », Ed L'Harmattan. 1996.
- J.KOFFI.M.YAO «les accords de Bale et la gestion du risque de crédit» version préliminaire, Mars 2003.
- JEAN PIERE L. « Analyse financière » ; édition DALLOZ. Paris.2001.
- Julien et Morel « la PME une entreprise humaine », Ed. De Boeck, 1998.
- LACHMAN J,«Financer l'innovation de PME »,édition economica, paris, 1991.
- LANGLOIS Georges, MOLLET Michele, « Gestion financière », FOUCHER, Paris, 2002.
- LOTMANI. N. « Introduction à l'analyse financière ». Édition enseignement. Alger 2008.
- LUC BRENET-ROLLANDE « principes de techniques bancaires »,20^{ème} édition, DUNOD, paris, 1999.
- Michel ROUX « Master Banque de détail », Edition ESKA, 2010.
- NARASSIGUN. P « monnaie, banque et banque centrale dans la zone euro », 1^{ère} édition, Boeck, mars 2004.
- R. BRUYERE «les produits dérivés de crédit» édition ECONOMICA, paris, 1998.
- RAMAGE Pierre, « Analyse et diagnostic financier», Organisation, France, 2001.
- Rayon Anderson, «the creditscoringtoolkit», Oxford universitypress, 2007.
- Selvé CIEPLY et Mareceline GORDIN : « specialité dans banques dans l'expertise et le contrôle des risques-PME : résultats d'une enquête exploratoire », communication pour les 17ieme journées internationales d'économie monétaire et bancaire juin 2000, Lisbonne.
- St-pierre, j. et R, Beaudoin : « Les problèmes financiers des PME : l'état de la question, dans PME» Bilan et perspectives, julien Ed, 1996.
- Wtteewulghe. Robert et al « La PME : une entreprise humaine », édition DeBoeck Université, 1998.
- Yeves MORVAN, « fondement de l'économie industrielle », Ed Economica, Paris, 1985.

II/ Revues et rapports

- DIETSCH M et PETEY J. « Mesure et gestion du risque de crédit dans les institutions financières», Ed, Revue Banque Edition, Paris, 2003.
- M.ROUACH, G. NAULLEAU, le contrôle de gestion bancaire et financier, édition la revue banque, 2^{ème} édition, paris, 1994.
- VINCENT.F « le système du micro-crédit, permet-t-il le développement ? », In Revue Problèmes économiques, N°2666-24 Mai 2000.
- Journal officiels de république algérienne.
- Le petit Larousse illustré, édition Dalloz, pris, 1995

III/ Mémoires

- Youcef KORICHI, « Les PME en Algérie : Etat des lieux, contraintes et perspectives», Université KasdiMerbah Ouargla, Octobre 2014.

IV/ Sites web

- Josée ST-PIERRE : «le crédit bancaire aux PME : les banques discriminant-elles selon la taille ou selon le risque des entreprises emprunteuses ?», in www.googalscholar.com, consulté 10/04/2017.
- Iriafr.univ-poitiers.fr/medias/fichier
- www.creg.ac-versailles.fr/asymetrie-info

*Liste des
Abréviations*

Liste des abréviations

ABS : Asset-Backed-Securities

AC : Actif Circulant

AI : Actif Immobilisé

ANGEM : Agence Nationale de Gestion du Microcrédit

ANSEG : Agence Nationale de Soutien pour l'Emploi des Jeunes

BADR : Banque de l'Agriculture et de Développement Rural

BEA : Banque Extérieur d'Algérie

BFR : Besoin de Fonds de Roulement

BNA : Banque Nationale d'Algérie

CAF : Capacité d'Autofinancement

CALPI : Comités d'Assistance pour la Localisation et la Promotion des Investissements

CDO_s : Les Collateralized Debt Obligations

CDS : Crédit Default Swap

CLN : CreditLinked Notes

CMT : Crédit à moyen terme

CNAC : Caisse Nationale d'Assurance Chômage

DCT : Dettes à Court Terme

DF : Dettes Financières

EBE : Excédent Brut d'Exploitation

EURL : Entreprise Unipersonnelle à Responsabilité Limitée

FR : Fonds de Roulement

FRT : Fonds de la Recherche et de la Technologie.

IBS : Impôt sur Bénéfice des Sociétés

IDE : Investissement Direct Etrangers

IDR : Instituts de Développement Régional

IFS : institutions financières spécialisées

KP : Capitaux Permanents

MC : Marge Commerciale

PME : petite et moyenne entreprise

RAF : Ratio d'Autonomie Financière

RCAI : Résultat Courant Avant Impôts

RE : Résultat d'Exploitation

RHE : Résultat Hors Exploitation

RIF : Ratio d'Indépendance financière

RLG : Ratio de liquidité Générale

RLI : Ratio de liquidité Immédiate

RLR : Ratio de liquidité Réduite

RNE : Résultat Net de l'Exercice

RRC : Ratio Rentabilité Commerciale

RRE : Ratio Rentabilité Economique

RRF : Ratio Rentabilité Financière

RTB : Résultat Totale Brut

SAH : Société Ad Hoc

SARL : Société à responsabilité limitée

SBA : Small Business Administration

SCS : Société en commandité simple

SIG : Solde Intermédiaires de gestion

SNC : Société en nom collectif

SPA : Société par action

SPSS : Statistical Package of Social Sciences

TPE : Très Petite Entreprise

TR : Total Rate of Return Swap

TRN : Trésorerie Nette

TVA : taux sur la valeur ajouté

USA : Etats-Unis

VA : Valeurs Ajoutée

VD : Valeurs Disponibles

VE : Valeurs d'Exploitation

VR : Valeurs Réalisables

*Liste des
tableaux et
figures*

Liste des tableaux

Tableau n° 01 : les grandes masses de bilan.....	51
Tableau n° 02 : les ratios retenus dans cette recherche.....	72
Tableau n° 03 : Statistiques descriptives.....	73
Tableau n° 04 : Coefficients des fonctions discriminantes canoniques.....	74
Tableau n°05 : Fonctions aux barycentres des groupes.....	74
Tableau n°06 : règle de décision.....	75
Tableau n°07 : Coefficients des fonctions de classement.....	75
Tableau n°08 : Résultats du test de Box.....	76
Tableau n°09 : Corrélation canonique et valeurs propres.....	76
Tableau n°10 : test de lambda de Wilks.....	77
Tableau n° 11: Tests d'égalité des moyennes des groupes.....	77
Tableau n°12 : La matrice de résultats relative à l'échantillon de construction... ..	78
Tableau n° 13 : La matrice de résultats relative à l'échantillon de validation.....	78

Liste des figures

Figure n°01 : les étapes de la titrisation.....	48
Figure n°02 : Représentation graphique.....	53
Figure n°03 : Organigramme de la BADR.....	66
Figure n°04 : Spectacles de représentation de la fonction discriminante pour les entreprises défailantes.....	80
Figure n°05 : Spectacles de représentation de la fonction discriminante pour les entreprises saines.....	81

Annexes

Annexe N°1

Analyse Observation Calculer Récapituler

Observations non pondérées		N	Pourcent
Valide		20	100,0
	Codes de groupes manquants ou hors intervalle	0	,0
	Au moins une variable discriminante manquante	0	,0
Exclues	Codes groupes manquants ou hors intervalle et au moins une variable discriminante manquante	0	,0
	Total - exclues	0	,0
Total - observations		20	100,0

Statistiques de groupe

Entreprise	Moyenne	Ecart-type	N valide (liste)		
			Non pondérées	Pondérées	
0	R1	2,274613	1,4459716	8	8,000
	R2	,694787	,1647457	8	8,000
	R3	11,220441	14,3990582	8	8,000
	R4	5,687363	7,8422397	8	8,000
	R5	4,006400	8,5410868	8	8,000
	R6	2,317238	3,9871390	8	8,000
	R7	1,277438	1,9301546	8	8,000
1	R1	2,408500	1,3676657	12	12,000
	R2	,718702	,1180200	12	12,000
	R3	6,080646	5,7984357	12	12,000
	R4	3,667754	2,0827424	12	12,000
	R5	1,871050	1,9584194	12	12,000
	R6	4,629453	5,3851557	12	12,000
	R7	3,045525	3,5690510	12	12,000
Total	R1	2,354945	1,3629975	20	20,000
	R2	,709136	,1349364	20	20,000
	R3	8,136564	10,1254618	20	20,000
	R4	4,475598	5,1185903	20	20,000
	R5	2,725190	5,4998912	20	20,000
	R6	3,704567	4,8986695	20	20,000
	R7	2,338290	3,0882059	20	20,000

Annexe N°2

Récapitulatif des fonctions discriminantes canoniques

Valeurs propres

Fonction	Valeur propre	% de la variance	% cumulé	Corrélation canonique
1	,722 ^a	100,0	100,0	,647

a. Les 1 premières fonctions discriminantes canoniques ont été utilisées pour l'analyse.

Lambda de Wilks

Test de la ou des fonctions	Lambda de Wilks	Khi-deux	ddl	Signification
1	,581	7,880	7	,343

Coefficients des fonctions discriminantes canoniques standardisées

	Fonction
	1
R1	,192
R2	2,789
R3	-2,962
R4	2,140
R5	-,934
R6	4,449
R7	-3,429

Annexe N°3

Matrice de structure

	Fonction
	1
R7	,354
R3	-,311
R6	,287
R4	-,238
R5	-,234
R2	,105
R1	,058

Les corrélations intra-groupes combinés entre variables discriminantes et les variables des fonctions discriminantes canoniques standardisées sont ordonnées par tailles absolues des corrélations à l'intérieur de la fonction.

Coefficients des fonctions discriminantes canoniques

	Fonction
	1
R1	,138
R2	20,200
R3	-,294
R4	,415
R5	-,169
R6	,910
R7	-1,128
(Constante)	-14,384

Coefficients non standardisés

**Fonctions aux
barycentres des
groupes**

Annexe N°4

Entreprise	Fonction
	1
0	-,987
1	,658

Fonctions discriminantes
canoniques non
standardisées évaluées
aux moyennes des
groupes

**Coefficients des fonctions de
classement**

	Entreprise	
	0	1
R1	4,104	4,330
R2	385,411	418,647
R3	-5,061	-5,546
R4	7,533	8,216
R5	-2,441	-2,719
R6	24,137	25,635
R7	-33,679	-35,535
(Constante)	-133,842	-157,238

Fonctions discriminantes linéaires de
Fisher

Tests d'égalité des moyennes des groupes

	Lambda de Wilks	F	ddl1	ddl2	Signification
R1	,998	,044	1	18	,836
R2	,992	,144	1	18	,709
R3	,935	1,253	1	18	,278
R4	,961	,737	1	18	,402
R5	,962	,713	1	18	,410
R6	,944	1,074	1	18	,314
R7	,917	1,625	1	18	,219

Annexe N°5

Statistiques de classement

Récapitulatif du classement

Traitées		20
Exclues	Codes de groupes manquants ou hors intervalle	0
	Au moins une variable discriminante manquante	0
Utilisées dans le résultat		20

Probabilités à priori des groupes

Entreprise	A priori	Observations utilisées dans l'analyse	
		Non pondérées	Pondérées
0	,500	8	8,000
1	,500	12	12,000
Total	1,000	20	20,000

Résultats du classement^{a,c}

		Entreprise	Classe(s) d'affectation prévue(s)		Total
			0	1	
Original	Effectif	0	6	2	8
		1	2	10	12
	%	0	75,0	25,0	100,0
		1	16,7	83,3	100,0
Validé-croisé ^b	Effectif	0	4	4	8
		1	4	8	12
	%	0	50,0	50,0	100,0
		1	33,3	66,7	100,0

a. 80,0% des observations originales classées correctement.

b. La validation croisée n'est effectuée que pour les observations de l'analyse. Dans la validation croisée, chaque observation est classée par les fonctions dérivées de toutes les autres observations.

c. 60,0% des observations validées-croisées classées correctement.

Annexe N°6

La base de données

	R1	R2	R3	R4	R5	R6	R7
E 1	1,2592	0,5573	1,97805	1,97805	1,5747	15,9063	8,8658
E2	4,1166	0,8045	7,0584	7,0584	5,5541	12,7349	10,2459
E3	1,2531	0,5561	2,1763	1,9761	0,7845	4,8367	2,6901
E4	2,559	0,71902	2,6724	2,2197	1,4562	4,11603	2,9595
E5	1,72303	0,6327	1,8253	1,3149	0,0933	8,2692	5,2324
E6	2,17307	0,6848	2,2473	1,3359	0,1498	7,1193	4,8756
E7	0,94	0,98	22,75	3,37	0,07	0,21	0,08
E8	3,19	0,69	7,21	7,21	0,71	0,31	0,21
E9	3,29	0,77	7,29	4,59	4,59	0,68	0,51
E10	5,028	0,67	6,99	5,46	2,73	0,3	0,2
E11	2,91	0,74	3,15	3,15	0,39	0,131	0,097
E12	0,46	0,82	7,62	4,35	4,35	0,94	0,58
E13	0,74	0,99	28,85	3,17	0,09	0,2	0,07
E14	2,16	0,68	5,03	5,03	0,63	0,4	0,27
E15	4,54	0,82	38,98	24,87	24,87	0,65	0,54
E16	3,198	0,65	3,07	2,31	0,868	0,22	0,14
E17	1,44	0,59	2,29	2,29	0,29	0,079	0,047
E18	3,93	0,79	7,7	4,32	4,32	0,07	0,55
E19	0,9204	0,4792	1,69003	1,69	0,2124	10,7432	5,1492
E20	1,2685	0,5591	2,1535	1,8189	0,7708	6,1757	3,4533

Annexe N°7

Loi de Khirdeux

Le tableau donne x tel que $P(K > x) = p$

p	0,999	0,995	0,99	0,98	0,95	0,9	0,8	0,2	0,1	0,05	0,02	0,01	0,005	0,001
1	0,0000	0,0000	0,0002	0,0006	0,0039	0,0158	0,0642	1,6424	2,7055	3,8415	5,4119	6,6349	7,8794	10,8276
2	0,0020	0,0100	0,0201	0,0404	0,1026	0,2107	0,4463	3,2189	4,6052	5,9915	7,8240	9,2103	10,5966	13,8155
3	0,0243	0,0717	0,1148	0,1848	0,3518	0,5844	1,0052	4,6416	6,2514	7,8147	9,8374	11,3449	12,8382	16,2662
4	0,0908	0,2070	0,2971	0,4294	0,7107	1,0636	1,6488	5,9886	7,7794	9,4877	11,6678	13,2767	14,8603	18,4668
5	0,2102	0,4117	0,5543	0,7519	1,1455	1,6103	2,3425	7,2893	9,2364	11,0705	13,3882	15,0863	16,7496	20,5150
6	0,3811	0,6757	0,8721	1,1344	1,6354	2,2041	3,0701	8,5581	10,6446	12,5916	15,0332	16,8119	18,5477	22,4577
7	0,5985	0,9893	1,2330	1,5643	2,1673	2,8331	3,8223	9,8032	12,0170	14,0671	16,6224	18,4753	20,2777	24,3219
8	0,8571	1,3444	1,6465	2,0325	2,7326	3,4895	4,5936	11,0301	13,3616	15,5073	18,1682	20,0902	21,9550	26,1245
9	1,1519	1,7349	2,0879	2,5324	3,3251	4,1682	5,3801	12,2421	14,6837	16,9190	19,6790	21,6660	23,5894	27,8772
10	1,4787	2,1559	2,5582	3,0591	3,9403	4,8652	6,1791	13,4420	15,9872	18,3070	21,1608	23,2093	25,1882	29,5883
11	1,8339	2,6032	3,0535	3,6087	4,5748	5,5778	6,9887	14,6314	17,2750	19,6751	22,6179	24,7250	26,7568	31,2641
12	2,2142	3,0738	3,5706	4,1783	5,2260	6,3038	7,8073	15,8120	18,5493	21,0261	24,0540	26,2170	28,2995	32,9095
13	2,6172	3,5650	4,1069	4,7654	5,8919	7,0415	8,6339	16,9848	19,8119	22,3620	25,4715	27,6882	29,8195	34,5282
14	3,0407	4,0747	4,6604	5,3682	6,5706	7,7895	9,4673	18,1508	21,0641	23,6848	26,8728	29,1412	31,3193	36,1233
15	3,4827	4,6009	5,2293	5,9849	7,2669	8,5468	10,3070	19,3107	22,3071	24,9958	28,2595	30,5779	32,8672	37,6973
16	3,9416	5,1422	5,8122	6,6142	7,9616	9,3122	11,1521	20,4651	23,5418	26,2962	29,6332	31,9999	34,2612	39,2524
17	4,4161	5,6972	6,4078	7,2550	8,6718	10,0852	12,0023	21,6146	24,7690	27,5871	30,9950	33,4087	35,7185	40,7902
18	4,9048	6,2648	7,0149	7,9062	9,3905	10,8649	12,8570	22,7595	25,9894	28,8693	32,3462	34,8053	37,1565	42,3124
19	5,4068	6,8440	7,6327	8,5670	10,1170	11,6509	13,7158	23,9004	27,2036	30,1435	33,6874	36,1909	38,5823	43,8202
20	5,9210	7,4338	8,2604	9,2367	10,8508	12,4426	14,5784	25,0375	28,4120	31,4104	35,0196	37,5662	39,9968	45,3147
21	6,4467	8,0337	8,8972	9,9146	11,5913	13,2396	15,4446	26,1711	29,6151	32,6706	36,3434	38,9322	41,4011	46,7970
22	6,9830	8,6427	9,5425	10,6000	12,3380	14,0415	16,3140	27,3015	30,8133	33,9244	37,6595	40,2894	42,7957	48,2679
23	7,5292	9,2604	10,1957	11,2926	13,0905	14,8480	17,1865	28,4288	32,0069	35,1725	38,9683	41,6384	44,1813	49,7282
24	8,0849	9,8862	10,8564	11,9918	13,8484	15,6587	18,0618	29,5533	33,1962	36,4150	40,2704	42,9798	45,5585	51,1786
25	8,6493	10,5197	11,5240	12,6973	14,6114	16,4734	18,9398	30,6752	34,3816	37,6525	41,5661	44,3141	46,9279	52,6197
26	9,2221	11,1602	12,1981	13,4086	15,3792	17,2919	19,8202	31,7946	35,5632	38,8851	42,8558	45,6417	48,2899	54,0520
27	9,8028	11,8076	12,8785	14,1254	16,1514	18,1139	20,7030	32,9117	36,7412	40,1133	44,1400	46,9629	49,6449	55,4760
28	10,3909	12,4613	13,5647	14,8475	16,9279	18,9392	21,5880	34,0266	37,9159	41,3371	45,4188	48,2782	50,9934	56,8923
29	10,9861	13,1211	14,2565	15,5745	17,7084	19,7677	22,4751	35,1394	39,0875	42,5570	46,6927	49,5879	52,3356	58,3012
30	11,5880	13,7867	14,9535	16,3062	18,4927	20,5992	23,3641	36,2502	40,2560	43,7730	47,9618	50,8922	53,6720	59,7031
40	17,9164	20,7065	22,1643	23,8376	26,5093	29,0505	32,3450	42,2685	51,8051	55,7585	60,4361	63,6907	66,7660	73,4020
50	24,6739	27,9907	29,7067	31,6639	34,7643	37,6886	41,4492	58,1638	63,1671	67,5048	72,6133	76,1539	79,4900	86,6608
60	31,7383	35,5345	37,4849	39,6994	43,1880	46,4589	50,6406	68,9721	74,3970	79,0819	84,5799	88,3794	91,9517	99,6072
70	39,0364	43,2752	45,4417	47,8934	51,7393	55,3289	59,8978	79,7146	85,5270	90,5312	96,3875	100,4252	104,2149	112,3169
80	46,5199	51,1719	53,5401	56,2128	60,3915	64,2778	69,2069	90,4053	96,5782	101,8795	108,0693	112,3288	116,3211	124,8392
90	54,1552	59,1963	61,7541	64,6347	69,1260	73,2911	78,5584	101,0537	107,5650	113,1453	119,6485	124,1163	128,2989	137,2084
100	61,9179	67,3276	70,0649	73,1422	77,9295	82,3581	87,9453	111,6667	118,4900	124,3421	131,1417	135,8067	140,1695	149,4493
120	77,7551	83,8516	86,9233	90,3667	95,7046	100,6236	105,8056	132,8063	140,2326	146,5674	153,9182	158,9502	163,6482	173,6174
140	93,9256	100,6548	104,0344	107,8149	113,6593	119,0293	125,7581	153,8537	161,8270	168,6130	176,4709	181,8403	186,8468	197,4508
160	110,3603	117,6793	121,3456	125,4400	131,7561	137,5457	144,7834	174,8283	183,3106	190,5165	198,8464	204,5301	209,8239	221,0190
180	127,0111	134,8844	138,8204	143,2096	149,9688	156,1526	163,8682	195,7434	204,7037	212,3039	221,0772	227,0561	232,6198	244,3705
200	143,8428	152,2410	156,4320	161,1003	168,2786	174,8353	183,0028	216,6088	226,0210	233,9943	243,1869	249,4451	255,2642	267,5405
250	186,5541	196,1606	200,9386	206,2490	214,3916	221,8059	231,0128	268,5986	279,0504	287,8815	298,0388	304,9396	311,3462	324,8324
300	229,9634	240,6634	245,9725	251,8637	260,8781	269,0679	279,2143	320,3971	331,7885	341,3951	352,4246	359,9064	366,8444	381,4252
400	318,2596	330,9028	337,1533	344,0781	354,6410	364,2074	376,0218	423,5895	436,6490	447,6525	460,2108	468,7245	476,6064	493,1318
500	407,9470	422,3034	429,3875	437,1944	449,1468	459,9261	473,2099	526,4014	540,9303	553,1268	567,0698	576,4928	585,2066	603,4460
600	498,6229	514,5289	522,3651	531,0191	544,1801	556,0680	570,6680	628,9433	644,8004	658,0936	673,2703	683,5156	692,9816	712,7712
700	590,0480	607,3795	615,9075	625,3175	639,6130	652,4973	668,3308	731,2805	748,3591	762,6607	778,9721	789,9721	800,1314	821,3468
800	682,0665	700,7250	709,8969	720,0107	735,3623	749,1852	766,1555	833,4557	851,6712	866,9114	884,2789	895,9843	906,7862	929,3289
900	774,5698	794,4750	804,2517	815,0267	831,3702	846,0746	864,1125	935,4987	954,7819	970,9036	989,2631	1001,6296	1013,0364	1036,8260

Actif	Montants bruts	Amort., provisions et pertes de valeur	N Net	N-1 Net
ACTIFS NON COURANTS				
Ecart d'acquisition - goodwill positif ou				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Bâtiments				
Autres immobilisations corporelles	2 014 530	402 906	1 611 624	2 014 5
Immobilisations en concession				
Immobilisations en cours				
Immobilisations financières				
Titres mis en équivalence				
Autres participations et créances				
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres actifs financiers non	409 540		409 540	373 4
Impôts différés actif				
TOTAL ACTIF NON	2 424 070	402 906	2 021 164	2 387 9
ACTIFS COURANTS				
Stocks et encours d'exp...				
Créances et emplois assimilés				382 01
Clients	3 645 974		3 645 974	1 023 19
Autres débiteurs	174 792		174 792	167 23
Impôts et assimilés				6 47
Autres créances et emplois assimilés				
Disponibilités				
Placements et autres actifs financiers				
Trésorerie	549 370		549 370	880 29
TOTAL ACTIF COURANT	4 370 137		4 370 137	2 459 28
TOTAL GENERAL ACTIF	6 794 207	402 906	6 391 301	4 847 25

Exercice clos le 31/12/2015

BILAN (PASSIF)

Passif	N	N-1
CAPITAUX PROPRES		
Capital émis	2 734 222	2
Capital non appelé		
Primes et réserves - Réserves consolidées (1)		
Ecart de réévaluation		
Ecart d'équivalence (1)		
Résultat net - Résultat net part du groupe (1)	329 101	1 673 91
Autres capitaux propres - Report à nouveau		
Part de la société consolidante (1)		
Part des minoritaires (1)		
TOTAL I	3 063 324	2 710 500
PASSIFS NON COURANTS		
Emprunts et dettes financières	742 145	994 77
Impôts (différés et provisionnés)		
Autres dettes non courantes		
Provisions et produits constatés d'avance		
TOTAL II	742 145	994 77
PASSIFS COURANTS		
Fournisseurs et comptes rattachés	1 905 192	863 40
Impôts	609 490	2 60 72
Autres dettes	71 151	1 7 77
Trésorerie passif		
TOTAL III	2 585 833	1 141 9
TOTAL PASSIF (I+II+III)	6 391 301	4 847 20

(1) à utiliser uniquement pour la présentation d'états financiers consolidés

Ventes de marchandises			
: Produits fabriqués			
Production vendue : Prestations de services			
: Vente de travaux		3 295 800	1 708 1
Produits annexes			
Rabais, remises, ristournes accordées			
Chiffre d'affaires net des rabais, remises, ristournes		3 295 800	1 708 1
Production stockée ou destockée			
Production immobilisée			
Subventions d'exploitation			
I-Production de l'exercice		3 295 800	1 708 1
Achats de marchandises vendues			
Matières premières	1 688 242		717 505
Autres approvisionnements			
Variations des stocks			
Achats d'études et de prestations de services			
Autres consommations	150 700		
Rabais, remises, ristournes obtenus sur achats			
: Sous-traitance générale			
Services : Locations			
: Entretien, Réparations et maintenance			
extérieurs : Primes d'assurances			
: Personnel extérieur à l'entreprise			
: Rémunération d'intermédiaires et honoraires			
: Publicité			
: Déplacements, missions et réceptions			
Autres services			
Rabais, remises, ristournes obtenus sur services extérieurs			
II-Consommations de l'exercice	1 838 942		717 505
III-Valeurs ajoutée d'exploitation (I-II)		1 456 858	990
Charges de personnel	592 872		598 963
Impôts et taxes et versements assimilés	22 163		52 120
IV-Excédent brut d'exploitation		841 823	339
Autres produits opérationnels			
Autres charges opérationnelles			
Dotations aux amortissements	402 906		
Provisions			
Pertes de valeur			
Reprises sur pertes de valeur et provisions			
V-Résultat opérationnel		438 917	339
Produits financiers			
Charges financières	109 816		172 131

Designation	N		N-1	
	Débit	Credit	Débit	Credit
VI-Résultat financier	109 816		172 131	
VII-Résultat ordinaire (V+VI)		329 101		167 395
Eléments extraordinaires (Produits) (*)				
Eléments extraordinaires (Charges) (*)				
VIII-Résultat extraordinaire				
Impôts exigibles sur résultats				
Impôts différés (Variations) sur résultats				
IX-RESULTAT NET DE L'EXERCICE		329 101		167 395

(*) A détailler sur état annexe à joindre



	N		N-1	
	Montants bruts	Amort. provisions et pertes de valeur	Net	Net
ACTIFS NON COURANTS				
Ecart d'acquisition - goodwill positif ou				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Bâtiments				
Autres immobilisations corporelles	82 852 447	55 282 916	27 569 531	40 682 500
Immobilisations en concession				
Immobilisations en cours				
Immobilisations financières				
Titres mis en équivalence				
Autres participations et créances				
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres actifs financiers non	3 974 947		3 974 947	7 434 790
Impôts différés actif				
TOTAL ACTIF NON	86 827 394	55 282 916	31 544 478	48 117 380
ACTIFS COURANTS				
Stocks et encours	8 000 000		8 000 000	8 000 000
Créances et emplois assimilés				
Clients	29 851 763		29 851 763	9 381 545
Autres débiteurs	16 771 103		16 771 103	3 067 990
Impôts et assimilés	898 959		898 959	947 108
Autres créances et emplois assimilés	88 591		88 591	97 373
Disponibilités				
Placements et autres actifs financiers				
Trésorerie	31 345 104		31 345 104	25 736 609
TOTAL ACTIF COURANT	86 955 520		86 955 520	47 230 625
TOTAL GENERAL ACTIF	173 782 914	55 282 916	118 499 998	95 348 005

Capital émis	54 498 058	59 541 111
Capital non appelé		
Primes et réserves - Réserves consolidées (1)		
Ecart de réévaluation		
Ecart d'équivalence (1)		
Résultat net - Résultat net part du groupe (1)	3 187 793	2 821 846
Autres capitaux propres - Report à nouveau	8 221 684	6 194 395
	Part de la société consolidante (1)	
	Part des minoritaires (1)	
TOTAL I	65 907 535	68 557 352
PASSIFS NON COURANTS		
Emprunts et dettes financières	12 637 295	9 117 410
Impôts (différés et provisionnés)		
Autres dettes non courantes		
Provisions et produits constatés d'avance		
TOTAL II	12 637 295	9 117 410
PASSIFS COURANTS		
Fournisseurs et comptes rattachés	10 855 353	6 157 324
Impôts	7 399 110	2 629 744
Autres dettes	21 700 705	8 886 174
Trésorerie passif		
TOTAL III	39 955 168	17 673 242
TOTAL PASSIF (I+II+III)	118 499 998	95 348 004

(1) à utiliser uniquement pour la présentation d'états financiers consolidés

	Débit	Credit	Débit	Credit
Ventes de marchandises				
Produits fabriqués				
Production vendue				
Prestations de services		96 000		127
Vente de travaux		69 996 290		47 790
Produits annexes				
Rabais, remises, ristournes accordées				
Chiffre d'affaires net des rabais, remises, ristournes		70 092 290		47 917 3
Production stockée ou déstockée				3 500 0
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
I-Production de l'exercice		70 092 290		51 4 17 3
Achats de marchandises vendues				
Matières premières				
Autres approvisionnements	31 673 621		19 387 541	
Variations des stocks	4 542 923		3 929 070	
Achats d'études et de prestations de services				
Autres consommations				
Rabais, remises, ristournes obtenus sur achats				
: Sous-traitance générale				
Services	9 409 400		8 038 800	
: Locations				
: Entretien, Réparations et maintenance				
extérieurs	590 072		964 409	
: Primes d'assurances				
: Personnel extérieur à l'entreprise	239 193		264 259	
: Rémunération d'intermédiaires et honoraires				
: Publicité	382 880		243 898	
: Déplacements, missions et réceptions				
Autres services				
Rabais, remises, ristournes obtenus sur services extérieurs	451 941		308 497	
II-Consommations de l'exercice				
III-Valeurs ajoutées d'exploitation (I-II)	47 290 030		33 136 474	
Charges de personnel		22 802 260		18 280 862
Impôts et taxes et versements assimilés	5 290 861		4 049 732	
IV-Excédent brut d'exploitation	870 032		176 437	
Autres produits opérationnels		16 641 367		14 054 692
Autres charges opérationnelles				
Dotations aux amortissements				
Provisions	13 113 056		10 742 940	
Pertes de valeur				
Reprises sur pertes de valeur et provisions				
-Résultat opérationnel				
Produits financiers		3 528 311		3 311 752
Charges financières				
	340 518		489 906	

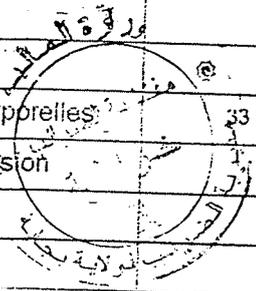
Designation	IV		IX	
	Débit	Crédit	Débit	Crédit
Etat financier	340 518		489 906	
Résultat ordinaire (V+VI)		3 187 793		2 821 1
Éléments extraordinaires (Produits) (*)				
Éléments extraordinaires (Charges) (*)				
VIII-Résultat extraordinaire				
Impôts exigibles sur résultats				
Impôts différés (Variations) sur résultats				
IX-RESULTAT NET DE L'EXERCICE		3 187 793		2 821 84

(*) A détailler sur état annexe à joindre



03 MARS 2016

Actif	N		N-1	
	Montants bruts	Amort. provisions et pertes de valeur	Net	Net
ACTIFS NON COURANTS	0.00	0.00	0.00	0.00
Ecart d'acquisition - goodwill positif ou	0.00	0.00	0.00	0.00
Immobilisations incorporelles	0.00	0.00	0.00	0.00
Immobilisations corporelles	0.00	0.00	0.00	0.00
Terrains	0.00	0.00	-0.00	0.00
Bâtiments	0.00	0.00	0.00	0.00
Autres immobilisations corporelles	33 611 147.84	23 396 349.74	10 214 798.10	15 753 252.74
Immobilisations en concession	0.00	0.00	0.00	0.00
Immobilisations en cours	0.00	0.00	0.00	0.00
Immobilisations financières	0.00	0.00	0.00	0.00
Titres mis en équivalence	0.00	0.00	0.00	0.00
Autres participations et créances	0.00	0.00	0.00	0.00
Autres titres immobilisés	0.00	0.00	0.00	0.00
Prêts et autres actifs financiers non	0.00	0.00	0.00	0.00
Impôts différés actif	0.00	0.00	0.00	0.00
TOTAL ACTIF NON	33 611 147.84	23 396 349.74	10 214 798.10	15 753 252.74
ACTIFS COURANTS	0.00	0.00	0.00	0.00
Stocks et encours	10 055 487.90	0.00	10 055 487.90	5 474 193.97
Créances et emplois assimilés	0.00	0.00	0.00	0.00
Clients	11 842 366.37	0.00	11 842 366.37	11 439 096.01
Autres débiteurs	74 550.00	0.00	74 550.00	0.00
Impôts et assimilés	915 974.89	0.00	915 974.89	1 406 362.67
Autres créances et emplois assimilés	254 115.62	0.00	254 115.62	254 115.62
Disponibilités	0.00	0.00	0.00	0.00
Placements et autres actifs financiers	0.00	0.00	0.00	0.00
Trésorerie	1 653 739.17	0.00	1 653 739.17	1 001 363.13
TOTAL ACTIF COURANT	24 796 233.95	0.00	24 796 233.95	19 575 151.40
TOTAL GENERAL ACTIF	58 407 381.79	23 396 349.74	35 011 032.05	35 328 404.14



30 JUIN 2011

	N	N-1
ACTIFS PROPRES		
Capital émis	0.00	0.00
Capital non appelé	22 270 225.07	20 405 929.45
Primes et réserves - Réserves consolidées (1)	0.00	0.00
Ecart de réévaluation	0.00	0.00
Ecart d'équivalence (1)	0.00	0.00
Résultat net - Résultat net part du groupe (1)	0.00	0.00
Autres capitaux propres - Report à nouveau	7 767 020.29	1 848 545.62
Part de la société consolidante (1)	0.00	0.00
Part des minoritaires (1)	0.00	0.00
TOTAL I	23 977 245.36	22 354 475.07
PASSIFS NON COURANTS		
Emprunts et dettes financières	0.00	0.00
Impôts (différés et provisionnés)	0.00	2 250 000.00
Autres dettes non courantes	0.00	0.00
Provisions et produits constatés d'avance	0.00	0.00
TOTAL II	0.00	2 250 000.00
PASSIFS COURANTS		
Fournisseurs et comptes rattachés	0.00	0.00
Impôts	8 990 269.52	8 170 135.99
Autres dettes	1 845 005.26	2 278 608.63
Trésorerie passif	198 511.91	275 184.45
TOTAL III	0.00	0.00
TOTAL PASSIF (I+II+III)	11 033 786.69	10 123 929.07
	35 011 032.05	35 328 404.14



(1) à utiliser uniquement pour la présentation d'états financiers consolidés

	Produits fabriqués	0.00	0.00	0.00	0.00
Production vendue :	Prestations de services	0.00	21 256 497.87	0.00	20 464 344.49
	Vente de travaux	0.00	0.00	0.00	0.00
Produits annexes		0.00	0.00	0.00	0.00
	Rabais, remises, ristournes accordées	0.00	0.00	0.00	0.00
Chiffre d'affaires net des rabais, remises, ristournes		0.00	21 256 497.87	0.00	20 464 344.49
Production stockée ou destockée		0.00	0.00	0.00	0.00
Production immobilisée		0.00	0.00	0.00	0.00
Subventions d'exploitation		0.00	0.00	0.00	0.00
I-Production de l'exercice		0.00	21 256 497.87	0.00	20 464 344.49
Achats de marchandises vendues		0.00	0.00	0.00	0.00
Matières premières		4 220 000.00	0.00	3 764 132.49	0.00
Autres approvisionnements		0.00	0.00	0.00	0.00
Variations des stocks		0.00	0.00	0.00	0.00
Achats d'études et de prestations de services		0.00	0.00	0.00	0.00
Autres consommations		3 667 478.90	0.00	2 948 304.61	0.00
Rabais, remises, ristournes obtenus sur achats		0.00	0.00	0.00	0.00
: Sous-traitance générale		0.00	0.00	0.00	0.00
Services : Locations		0.00	0.00	0.00	0.00
: Entretien, Réparations et maintenance		478 882.49	0.00	163 940.87	0.00
xérieurs : Primes d'assurances		949 711.78	0.00	810 997.95	0.00
: Personnel extérieur à l'entreprise		0.00	0.00	0.00	0.00
: Rémunération d'intermédiaires et honoraires		874 336.88	0.00	26 590.15	0.00
: Publicité		0.00	0.00	0.00	0.00
: Déplacements, missions et réceptions		4 021.00	0.00	0.00	0.00
Autres services		60 100.07	0.00	1 386 163.92	0.00
Rabais, remises, ristournes obtenus sur services extérieurs		0.00	0.00	0.00	0.00
Consommations de l'exercice		10 274 531.12	0.00	9 102 129.99	0.00
Valeurs ajoutée d'exploitation (I-II)		0.00	10 981 966.75	-0.00	11 362 214.50
Charges de personnel		3 448 093.17	0.00	2 679 922.19	0.00
Impôts et taxes et versements assimilés		218 408.47	0.00	709 723.55	0.00
Excédent brut d'exploitation		0.00	7 315 165.11	0.00	7 872 558.75
Charges opérationnelles		0.00	0.00	0.00	0.00
Provisions aux amortissements		36 193.29	0.00	17 096.18	0.00
Provisions		5 538 454.64	0.00	5 894 708.26	0.00
Provisions de valeur		0.00	0.00	0.00	0.00
Provisions sur pertes de valeur et provisions		0.00	0.00	0.00	0.00
Résultat opérationnel		0.00	0.00	0.00	0.00
Charges financières		0.00	1 749 817.18	0.00	2 000 764.38
Charges financières		0.00	0.00	0.00	0.00
		33 796.89	0.00	112 218.76	0.00

30 JUN 2011



Designation	N		N-1	
	Débit	Crédit	Débit	Crédit
VI-Résultat financier				
VII-Résultat ordinaire (V+VI)	33 796.89	0.00	112 218.78	0.00
Eléments extraordinaires (Produits) (*)	0.00	1 707 020.29	0.00	1 948 545.62
Eléments extraordinaires (Charges) (*)	0.00	0.00	0.00	0.00
VIII-Résultat extraordinaire	0.00	0.00	0.00	0.00
Impôts exigibles sur résultats	0.00	0.00	0.00	0.00
Impôts différés (Variations) sur résultats	0.00	0.00	0.00	0.00
IX-RESULTAT NET DE L'EXERCICE	0.00	1 707 020.29	0.00	1 948 545.62

(*) A détailler sur état annexe à joindre

30 JUN 2011



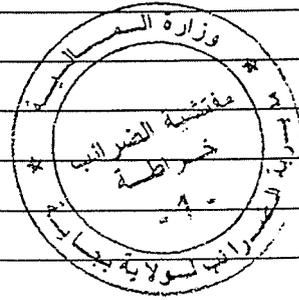
Druts

ACTIFS NON COURANTS

Ecart d'acquisition - goodwill positif ou				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Bâtiments				
Autres immobilisations corporelles	9 034 965	4 692 177	4 342 788	1 829 887
Immobilisations en concession				
Immobilisations en cours				
Immobilisations financières				
Titres mis en équivalence				
Autres participations et créances				
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres actifs financiers non	788 788		788 788	680 038
Impôts différés actif				
TOTAL ACTIF NON	9 823 753	4 692 177	5 131 576	2 509 925
ACTIFS COURANTS				
Stocks et encours				
Créances et emplois assimilés				
Clients				
Autres débiteurs	4 289 972		4 289 972	2 812 197
Impôts et assimilés				
Autres créances et emplois assimilés				
Disponibilités				
Placements et autres actifs financiers				
Trésorerie	16 751 114		16 751 114	10 382 95
TOTAL ACTIF COURANT	21 041 086		21 041 086	13 195 15
TOTAL GENERAL ACTIF	30 864 839	4 692 177	26 172 662	15 705 07



	14	13
Capital émis	12 267 609	11 026 517
Capital non appelé		
Primes et réserves - Réserves consolidées (1)		
Ecart de réévaluation		
Ecart d'équivalence (1)		
Résultat net - Résultat net part du groupe (1)	2 320 425	1 609 141
Autres capitaux propres - Report à nouveau		
Part de la société consolidante (1)		
Part des minoritaires (1)		
TOTAL I	14 588 034	12 635 658
PASSIFS NON COURANTS		
Emprunts et dettes financières	947 368	1 200 000
Impôts (différés et provisionnés)		
Autres dettes non courantes		
Provisions et produits constatés d'avance		
TOTAL II	947 368	1 200 000
PASSIFS COURANTS		
Fournisseurs et comptes rattachés	9 241 347	1 118 588
Impôts	1 136 741	564 979
Autres dettes	259 172	185 854
Trésorerie passif		
TOTAL III	10 637 259	1 869 420
TOTAL PASSIF (I+II+III)	26 172 662	15 705 079



(1) à utiliser uniquement pour la présentation d'états financiers consolidés

COMPTE RESULTAT

Designation	N		N-1	
	Débit	Crédit	Débit	Crédit
Ventes de marchandises		20 641 497		25 344 483
Produits fabriqués				
Production vendue :				
Prestations de services				
Vente de travaux		16 621 053		6 947 277
Produits annexes				
Rabais, remises, ristournes accordées				
Chiffre d'affaires net des rabais, remises, ristournes		37 262 549		32 291 760
Production stockée ou destockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
I-Production de l'exercice		37 262 549		32 291 760
Achats de marchandises vendues	16 686 306		21 198 397	
Matières premières	11 175 915		5 065 324	
Autres approvisionnements				
Variations des stocks				
Achats d'études et de prestations de services				
Autres consommations	2 853 961		1 309 710	
Rabais, remises, ristournes obtenus sur achats				
: Sous-traitance générale				
Services :				
: Locations			588 000	
: Entretien, Réparations et maintenance			54 885	
extérieurs :				
: Primes d'assurances			19 999	
: Personnel extérieur à l'entreprise				
: Rémunération d'intermédiaires et honoraires	30 000		20 000	
: Publicité				
: Déplacements, missions et réceptions				
Autres services	529 485		442 664	
Rabais, remises, ristournes obtenus sur services extérieurs				
II-Consommations de l'exercice	31 275 667		28 698 979	
III-Valeurs ajoutée d'exploitation (I-II)		5 986 882		3 592 781
Charges de personnel	1 812 660		1 081 495	
Impôts et taxes et versements assimilés	641 334		326 734	
IV-Excédent brut d'exploitation		3 532 889		2 184 552
Autres produits opérationnels		900		
Autres charges opérationnelles				
Dotations aux amortissements	1 069 278		517 988	
Provisions				
Pertes de valeur				
Reprises sur pertes de valeur et provisions				
V-Résultat opérationnel		2 464 511		1 666 561
Produits financiers				
Charges financières	144 086		57 422	



Designation	N		N -1	
	Débit	Crédit	Débit	Crédit
VI-Résultat financier	144 086		57 422	
VII-Résultat ordinaire (V+VI)		2 320 425		1 609 141
Éléments extraordinaires (Produits) (*)				
Éléments extraordinaires (Charges) (*)				
VIII-Résultat extraordinaire				
Impôts exigibles sur résultats				
Impôts différés (Variations) sur résultats				
IX-RESULTAT NET DE L'EXERCICE		2 320 425		1 609 141

*) À détailler sur état annexe à joindre



*Table des
matières*

Table des matières

Remerciement	
Dédicace	
Sommaire	
Introduction générale	01
Chapitre 01 : La banque et le financement des PME	03
Introduction	03
Section 01 : Le fonctionnement bancaire	03
1-1- Définition de la banque	03
1-2- Les fonctions de la banque	03
1-3- Typologie des banques en Algérie	04
1-3-1- La Banque Centrale	04
1-3-2- Les Banques Commerciales	05
Section 02 : Définition et typologies des PME	05
2-1- Définition de PME	05
2-2- Les caractéristiques des PME	05
2-3- Critères de classification des PME	06
2-3-1- Classification selon la forme juridique	06
a) Le secteur public	06
a-1) Les entreprises publiques	06
a-2) Les entreprises semi publiques	07
b) Le secteur privé	07
b-1) Les entreprises individuelles	07
b-2) Entreprise sociétaire	07

➤ Société en nom collectif (SNC)	07
➤ Société en commandité simple (SCS)	07
➤ Société à responsabilité limitée (SARL)	07
➤ Société par action (SPA)	08
2-3-2- Classification selon le secteur d'activité.....	08
a) Le secteur primaire	08
b) Le secteur secondaire.....	08
c) Le secteur tertiaire	08
Section 03 : Systèmes de financement des PME et ces contraintes.....	09
3-1- Les systèmes de financement des PME.....	09
3-1-1- L'autofinancement	09
a) Les limites de l'autofinancement	09
3-1-2- Le microcrédit	10
3-1-3- Le capital risque	11
3-1-4- Le marché financier : l'introduction en bourse.....	12
3-1-5- Le financement traditionnel : le financement bancaire	12
3-1-6- Les incitations financières aux PME	12
3-1-7- Le financement de création des PME.....	13
3-2- Le rôle de PME dans l'optique de développement économique algérien.....	14
3-2-1- La PME, facteur de création d'emploi.....	14
3-2-2- La PME, facteur de croissance économique.....	14
3-2-3- La PME, moteur de développement régional et base d'équilibre.....	15
3-2-4- La PME, facteur de promotion sociale.....	15
3-2-5- La PME, facteur de souplesse et de renouvellement industriel.....	16

3-2-6- La PME, base de la sous-traitance	16
a) La sous-traitance de capacité	17
b) La sous-traitance de spécialité	17
3-3- les contraintes liées au développement des pme en Algérie et les solutions préconisées	17
3-3-1- Les contraintes liées au développement de la PME en ALGERIE.....	17
a) Les contraintes découlant des activités informelles dites souterraines.....	17
b) Les contraintes relatives au marché de travail.....	18
c) Les contraintes liées au foncier industriel	18
d) Les contraintes d'ordre administratif et judiciaire.....	19
Conclusion	19
Chapitre 02 : Le risque de crédit	20
Introduction	20
Section 01 : Généralité sur le crédit	20
1-1- Définition du crédit bancaire.....	20
1-2- le rôle du crédit bancaire.....	21
1-2-1- <i>le crédit permet l'échange</i>	21
1-2-2- <i>Le crédit stimule la production</i>	21
1-2-3- <i>Le crédit amplifie développement</i>	21
1-2-4- <i>Les crédits créent de la monnaie</i>	21
1-3- Typologie de crédit.....	22
1-3-1- les crédits d'investissements.....	22
a) Les crédits à moyen terme.....	22
b) Les crédits à long terme.....	22
c) Le crédit-bail (leasing).....	22
<i>Le crédit-bail mobilier</i>	22

<i>Le crédit-bail immobilier</i>	23
1-3-2- les crédits d'exploitations	23
a) les crédits d'exploitation globaux.....	23
➤ La facilité de caisse.....	23
➤ Le découvert.....	23
➤ Le crédit compagne	24
➤ Le crédit relais.....	24
b) les crédits d'exploitation spécifiques	25
➤ l'escompte commercial.....	25
➤ L'affacturage(ou factoring).....	25
➤ Avance sur stockas	26
➤ Avance sur les marchandises.....	26
➤ Avance sur facture.....	26
Section 02 : identification de risque	27
2-1-Définition de risque.....	27
2-2-Les différents types de risque de crédit	27
2-2-1- Le risque défaut de clients	27
2-2-2- Le risque de dégradation du Spread ou dégradation du crédit	28
2-2-3- Le risque de taux de recouvrement	28
2-3-Les formes de risque de crédit.....	29
2-3-1-Le risque de contrepartie sur l'emprunteur	29
2-3-2-Le risque de contrepartie sur le prêteur.....	29
2-3-3-Le risque de contrepartie sur produits dérivés	29
➤ Un risque courant	29
➤ Un risque potentiel	29
2-4-Les facteurs du risque de crédit.....	29

Section 03 : L'impact de crédit sur la consommation et l'investissement	30
3-1- L'impact de crédit sur la consommation.....	30
3-2- L'impact de crédit sur l'investissement	31
Section 04 : Les risques liés aux crédits.....	32
4-1-l'asymétrie d'information.....	32
4-1-1-Définition de l'asymétrie d'information.....	32
• La sélection adverse.....	33
• L'aléa moral	33
❖ Les relations d'agence au sein d'entreprises type PME.....	33
4-1-2-impacte de l'asymétrie d'information sur le marché	34
4-1-3-Les effets de l'asymétrie d'information sur le marché du crédit.....	34
4-1-4- Asymétrie d'information et la prise de risque.....	34
4-2-les risques liés à la relation de crédit entre banque et BME.....	36
4-2-1-Les risques liés à la relation de crédit du côté de la banque.....	37
a) L'intermédiation bancaire	37
b) Les risques liés à la relation de crédit	37
4-2-2-Identification des risques liés à la PME.....	37
a) le risque d'affaire	38
➤ Le risque commercial	38
➤ Le risque de gestion	38
➤ Le risque technologique	38
b) le risque financier	39
4-3- les types d'asymétrie d'information, risques inhérents et mécanismes de résolution.....	39
4-3-1- Asymétrie d'information ex-ante, risques d'anti-sélection et les mécanismes producteurs d'information	40

a)	offre de contrats révélateurs par la banque.....	40
a-1)	Les tests statistiques.....	40
a-2)	Les contrats standards	41
a-3)	Les garanties.....	41
•	Les sûretés personnelles	41
•	Les sûretés réelles	41
a-4)	Le taux d'intérêt.....	42
•	La taille de l'entreprise	42
•	Les garanties offertes par le demandeur d'emprunt	42
•	La nature du projet de financement	42
•	La présence de la banque dans l'actionnariat de l'entreprise.....	42
b)	l'envoi de signaux par l'emprunteur (PME).....	42
b-1)	La structure financière.....	43
b-2)	Structure de la propriété de l'entreprise	43
b-3)	La politique de distribution de dividendes.....	43
b-4)	La situation concurrentielle de la PME.....	43
b-5)	La capacité de la PME d'établir des documents prévisionnels pertinents.....	43
4-3-2-	L'asymétrie d'information ex-post, les mécanismes incitatifs et de contrôle.....	43
a)	les clauses restrictives ou contractuelles.....	43
b)	les mécanismes de contrôle	44
Conclusion	45
Chapitre III : La gestion du risque de crédit bancaire entre la méthode classique et méthode scoring	46
Introduction.....		46
Section 01 : les moyens de la gestion de risque crédit		46
1-1-La titrisation		46
1-1-1- Les étapes de la titrisation.....		47
a)	Le montage.....	47
b)	La cession.....	47
c)	Le dépositaire central des titres	47
d)	La détermination de la société de gestion	47

e) Le rehaussement de crédit	47
1-1-2- Les produits structures de titrisation	48
a) Asset-Backed-Securities (ABS)	48
b) Les CollateralizedDebt Obligations(CDOs)	49
1- 2- La gestion par les dérivés de crédit.....	49
a) Crédit Default Swap(CDS).....	49
b) Total Rate of Return Swap(TR)	49
c) CreditLinked Notes(CLN)	50
❖ Les objectifs de la gestion de risque.....	50
Section 02 : L'analyse financière	51
2-1-L'équilibre financière	51
2-1-1- Fonds de roulement (FR)	52
2-1-2- Le besoin de fonds de roulement (BFR)	52
2-1-3- La trésorerie nette(TRN)	53
2-2- Les soldes intermédiaires de gestion (SIG).....	54
2-2-1- La marge commerciale (MC)	54
2-2-2- La production de l'exercice	54
2-2-3- La valeur ajoutée (VA)	54
2-2-4- L'excédent brut d'exploitation (EBE)	55
2-2-5- Le résultat d'exploitation (RE).....	55
2-2-6- Le résultat courant avant impôts (RCAI)	55
2-2-7- Le résultat hors exploitation (RHE).....	56
2-2-8- Le résultat exceptionnel	56
2-2-9- Le résultat net de l'exercice (RNE)	56
2-3- La capacité d'autofinancement (CAF).....	56
a) La méthode additive.....	56
b) La méthode soustractive.....	57
2-4- L'analyse par la méthode des ratios.....	57
2-4-1-Typologie des ratios	58
a) Les ratios de structure	58

b) Ratios de liquidité	58
c) Ratios de rentabilité	59
2-5- Principales limites et conséquences du diagnostic financier classique.....	60
Section 03 : La méthode scoring	60
3-1- Définition et avantages du crédit scoring.....	60
3-2- Démarche pratique de la construction des fonctions scores	62
3-3- Les autres méthodes d'évaluation de risque	63
3-3-1- Evaluation des risques par la notation	63
3-3-2- Evaluation du risque par la méthode Raroc.....	63
3-3-3- La méthode « value at Risk »(Var).....	63
Conclusion	64
Chapitre 4 : La gestion de risque crédit par la méthode scoring	65
Introduction	65
Section 01: présentation de l'organisme d'accueil BADR.....	65
1-1- Présentation de l'agence.....	65
1-2- Les fonctions de l'agence	65
1-3- organigramme de la BADR	66
1-4- Ressources et emplois de l'agence.....	67
a) Les ressources	67
b) Les emplois	67
1-5- Les missions et les objectifs de la BADR.....	69
• Les missions de la BADR	69
• Les objectifs de la BADR	69
1-6- Présentation du service crédit.....	70
1-7- Construction d'un dossier de crédit.....	70

Section 02 : analyse du risque de crédit par la méthode scoring.....	71
2-1-les étapes de scoring	71
2-1-1-La constitution de l'échantillon initial	71
2-1-2-Détermination des variables discriminant.....	71
2-1-3- L'analyse discriminante (par SPSS)	72
2-1-4- Interprétation des résultats.....	73
a) Statistiques élémentaires relatives aux ratios.....	73
a-1) Etude la diversité des valeurs prises par les ratios.....	73
b) Résultats de l'analyse discriminante.....	73
b-1) Présentation de la fonction score.....	73
b-2) Tests du modèle élaboré.....	76
b-3) Résultat de classement.....	77
Conclusion.....	82
Conclusion général.....	83
Liste des abréviations	
Bibliographie	
Annexes	

Résumé

Le risque de crédit est aujourd'hui au cœur des préoccupations bancaires. En effet, accorder un crédit est un acte complexe, il est lié à des risques dont la couverture devient un principe de sauvegarde. Dans ce cadre, il est nécessaire de procéder à des évaluations afin de limiter ces risques.

Pour réduire ce dernier nous avons utilisé dans notre analyse la méthode scoring qui est une technique qui aide à prendre la décision par les organismes financiers. Cette méthode se base sur l'analyse discriminant des demandeurs de crédit, en les classent dans deux groupes, les sains et les défaillants.

Les mots clés :

Banque, crédit, risque de crédit, gestion de risque, méthode scoring.